



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2016 - 2017



Arrêté du 28 juillet 2017

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles auprès de GECI International

48 bis, Avenue Kléber – 75116 Paris

sur le site internet de la Société www.geci.net

Table des matières

Chapitre 1. Responsable du Rapport Financier Annuel et du contrôle des comptes __ 6

1.1. Responsable du Rapport Financier Annuel.....	6
1.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	6
1.3. Responsables du contrôle des comptes.....	7
1.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016/2017	8

Chapitre 2. Rapport de Gestion _____ 9

2.1. Présentation des Comptes Consolidés	9
2.1.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECI	9
2.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2017	14
2.1.2. Situation financière	20
2.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	20
2.3. Activité en matière de recherche et développement.....	21
2.4. Facteurs de Risques	21
2.4.1. Risques financiers	22
2.4.2. Risques liés à l'activité de la Société	33
2.4.3. Risques juridiques	37
2.4.4. Risques liés à l'organisation de la Société	43
2.4.5. Assurances	44
2.5. Événements importants dans le Groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2017	45
2.6. Présentation des Comptes Sociaux.....	45
2.6.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société	45
2.6.2. Modalités de présentation.....	45
2.6.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels.....	46
2.6.4. Situation Financière	46
2.6.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2016/2017	47
2.6.6. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices	47
2.6.7. Dépenses non déductibles fiscalement	47
2.6.8. Information sur les délais de paiement	47
2.6.9. Contrôle des commissaires aux comptes	47
2.6.10. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société	48
2.6.11. Activité en matière de recherche et développement	48
2.6.12. Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice	48
2.6.13. Situation des mandats des commissaires aux comptes	48
2.7. Informations concernant les mandataires sociaux	48
2.7.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos	48
2.7.2. Rémunération des dirigeants	48
2.7.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs	49
2.8. Information sur l'actionariat et l'évolution du cours de bourse	49

Table des matières

2.8.1.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	49
2.8.2.	Actionnariat salarié et actions gratuites	53
2.8.3.	Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices	53
2.8.4.	Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital	53
2.8.5.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	53
2.8.6.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre	53
2.8.7.	Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital	54
2.9.	Filiales et Participations	55
2.10.	Activité des Filiales	56
2.11.	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	60
2.11.1.	Présentation et articulation du rapport.	60
2.11.2.	Périmètre de reporting	67
2.11.3.	Rapport du commissaire aux comptes, désigné Organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	104
Chapitre 3.	Comptes Consolidés GECI International	108
3.1.	Compte de résultat consolidé	108
3.2.	Etat de la situation Financière	110
3.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	111
3.4.	Etat des variations des capitaux propres consolidés	114
3.5.	Informations sectorielles	117
3.5.1.	Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité	117
3.5.2.	Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité	118
3.5.3.	Indication des actifs non courants par zone géographique	119
3.6.	Notes Annexes	119
3.6.1.	Faits marquants, activité et perspectives	119
3.6.2.	Evènements postérieurs à la clôture	121
3.6.3.	Evolution du périmètre de consolidation	122
3.6.4.	Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation	122
3.6.5.	Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2016	125
3.6.6.	Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2017	126
3.6.7.	Règles de présentation	127
3.6.8.	Méthodes de consolidation	127
3.6.9.	Recours à des estimations et aux jugements	128
3.6.10.	Conversion des comptes libellés en devises étrangères	128
3.6.11.	Instruments financiers	128
3.6.12.	Regroupement d'activités	129
3.6.13.	Date d'effet des acquisitions et des cessions	129
3.6.14.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	129

3.6.15. Chiffre d'affaires	129
3.6.16. Subventions et crédits d'impôts	130
3.6.17. Résultat opérationnel courant	130
3.6.18. Autres produits et charges opérationnels	130
3.6.19. Impôts sur les résultats	130
3.6.20. Résultat par action	131
3.6.21. Tests de dépréciation	131
3.6.22. Immobilisations	131
3.6.23. Créances clients	132
3.6.24. Trésorerie	132
3.6.25. Endettement net	133
3.6.26. Provisions	133
3.6.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel	133
3.6.28. Plan d'actions gratuites	134
3.6.29. Gestion du risque financier	134
3.7. Notes sur les comptes consolidés	140
Note 1 : Chiffre d'Affaires	140
Note 2 : Coûts Directs	140
Note 3 : Frais Généraux	141
Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels	142
Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »	143
Note 6 : Immobilisations	143
Note 7 : Trésorerie et Dettes financières	152
Note 8 : Provisions	153
Note 9 : Stocks et encours	159
Note 10 : Actifs sur contrats en cours	159
Note 11 : Clients et autres débiteurs	160
Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible	160
Note 13 : Passifs sur contrats en cours	160
Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs	161
Note 15 : Autres passifs courants	161
Note 16 : Charge d'Impôts	161
Note 17 : Taux effectif d'impôt	162
Note 18 : Impôts différés Actif/Passif	163
Note 19 : Déficit fiscal non activés	164
Note 20 : Effectifs	165
Note 21 : Engagements hors bilan	165
Note 22 : Transactions avec les parties liées	166
Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International	167
Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes	168
Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites	168
Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères	169
Note 27 : Capitaux propres	169
Note 28 : Informations Financières Pro Forma	170
3.8. Filiales et Participations	170
3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos au 31 mars 2017	174
Chapitre 4. Comptes Sociaux au 31 mars 2017	177

4.1. Compte de résultat	177
4.2. Le Bilan	178
4.3. Notes Annexes	182
4.3.1. Activité et Faits Marquants	182
4.3.2. Evènements Postérieurs a la Clôture	184
4.3.3. Règle de Présentation.....	184
4.3.4. Continuité d'Exploitation	184
4.3.5. Immobilisations	186
4.3.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements	186
4.3.7. Créances	187
4.3.8. Opérations en Devises	187
4.3.9. Régime fiscal et impôts sur les resultats	187
4.3.10. Trésorerie	187
4.3.11. Provisions	187
4.3.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel.....	188
4.4. Notes sur les Comptes Sociaux	189
NOTE.1. Immobilisations	189
NOTE.2. Provisions	190
NOTE.3. Etat des Créances et Dettes	191
NOTE.4. Charges à Payer et Produits à Recevoir	192
NOTE.5. Charges et Produits Constatees d'Avance	192
NOTE.6. Capital Social.....	193
NOTE.7. Location Financement	193
NOTE.8. Ecart de Conversions	193
NOTE.9. Effectif	194
NOTE.10. Rémunération des Dirigeants	194
NOTE.11. Engagements Hors Bilan	194
NOTE.12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts	196
NOTE.13. Chiffre d'Affaires	196
NOTE.14. Résultat Financier	197
NOTE.15. Résultat Exceptionnel.....	197
NOTE.16. Notes sur des Produits d'Impôts	198
NOTE.17. Filiales et Participations	198
NOTE.18. Opérations réalisées à des Entreprises liées.....	198
NOTE.19. Taux de Conversion des devises Etrangères	199
4.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	200
4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2017	200
4.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 31 mars 2017	203
Chapitre 5. Rapport du Conseil d'Administration sur la Gouvernance et le Contrôle Interne	208
5.1. Le Gouvernement d'Entreprise	208
5.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	209
5.1.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.....	217



Table des matières

5.1.3. Rémunération des mandataires sociaux (R13)	217
5.1.4. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	221
5.1.5. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique	221
5.2. Le Contrôle Interne	221
5.2.1. Organisation du contrôle interne	222
5.2.2. Diffusion en interne d'informations pertinentes	222
5.2.3. Activités de contrôle répondant à ces risques	223
5.2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne	226
5.2.5. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	226
5.2.6. Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.	227
5.3. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société GECI International	228
Informations de contact	231
Informations sur l'entreprise	231



Chapitre 1. Responsable du Rapport Financier Annuel et du contrôle des comptes



SERGE BITBOUL

1.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

1.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

Serge BITBOUL



1.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>BEWIZ AUDIT Représenté par Monsieur Laurent BENOUDIZ 20 Rue la Condamine 75017 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
Commissaires aux comptes suppléants	
<p>FIDINTER 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Boucherdont le mandat a expiré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.) 20 Rue la Condamine 75017 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016/2017

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	64	57	71%	82%	84	69	62%	0%			N/A	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	27	54	20%	0%	42	88	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	26	13	29%	18%	24	39	18%	0%			N/A	N/A
Sous-Total	90	70	100%	100%	135	163	100%	0%	42	88	100%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	90	70	100%	100%	135	163	100%	0%	42	88	100%	100%

Chapitre 2. Rapport de Gestion

2.1. Présentation des Comptes Consolidés

2.1.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECl

Le groupe GECl International (ci-après le « Groupe ») est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans divers domaines.

Le Groupe a poursuivi au cours du premier semestre 2016-2017 sa stratégie de redéploiement de Groupe EOLEN, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. La Société s'est donnée comme objectifs de renforcer sa position au sein des acteurs majeurs de ses marchés cibles, et d'autre part de pénétrer de nouveaux marchés très porteurs (cybersécurité, objets et services connectés...). À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment les filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré un développement prometteur de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité.

Le Groupe a parallèlement procédé à l'acquisition fin juin 2016 de la société ETUD Integral, spécialisée en design, ingénierie et prototypes, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports. Cette croissance externe s'accompagne d'importantes opportunités de développement, notamment dans les nouvelles solutions de mobilité urbaine et interurbaine. En effet, la Société compte utiliser cette filiale pour étoffer son offre de services, y compris sur les marchés internationaux (Ingénierie d'automobile, design et prototypage etc).

Mode et conditions d'acquisition

Le Groupe GECl International a acquis, le 21 juin 2016, 100% du capital et des droits de vote de la société ETUD Integral, spécialisée en design, ingénierie et prototypes, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports.

Cette acquisition a été financée de la manière suivante :

- paiement de 4 K€ à la signature du protocole d'accord,
- attribution de 100 000 actions GECl International pour une valeur totale de 16 000 euros.

Le Groupe GECl International dispose à fin mars d'un effectif total de 440 personnes, avec une présence en France, Brésil, et Afrique du Sud.

- **Pôle Ingénierie**

Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Ingénierie » s'élève à 6 millions d'euros, soit 25% du chiffre d'affaires consolidé.

En France, les actions menées ont permis de contribuer à fidéliser des clients historiques tout en développant de nouvelles positions sur des secteurs en forte croissance, tels les énergies renouvelables, les véhicules électriques ou les transports urbains. Les compétences du pôle se sont également enrichies avec l'apport de l'activité d'ETUD Integral qui propose des prestations différenciées à forte valeur ajoutée.

En Afrique du Sud, le Groupe a enregistré une forte progression de ses ventes. Le renforcement de son offre en formations spécialisées pour des industries très réglementées se matérialise par la montée en charge d'un important contrat pluriannuel.

- **Pôle Informatique & Télécoms**

Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Informatique & Télécoms » s'établit à 12,7 millions d'euros, soit 52% du chiffre d'affaires consolidé.

En France, le pôle a été repositionné sur quatre domaines de compétences : ingénierie des réseaux, informatique embarquée, développement d'applications web & métiers et Big Data.

Cette stratégie de valorisation des expertises a permis de conclure de nouveaux contrats avec des opérateurs et équipementiers télécoms de référence. Elle a également contribué à la croissance des activités d'infogérance et s'est accompagnée du fort développement d'offres innovantes, notamment dans le domaine du HPC (High Performance Computing) alimenté par le renouvellement et la conquête de contrats pluriannuels.

La filiale brésilienne a confirmé sa dynamique de croissance avec une progression continue de son volume d'affaires dans un contexte de demande soutenue dans le secteur finance et de diversification progressive des offres dans le secteur des multimédia.

- **Pôle Finance**

Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Finance » s'élève à 5,5 millions d'euros, soit 23% du chiffre d'affaires consolidé.

Les offres du pôle ont été repositionnées sur des métiers tels le conseil opérationnel, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, activités bénéficiant d'une forte demande et à plus forte valeur ajoutée. Cette stratégie a permis en fin d'exercice un renforcement des référencements.

Au 31 mars 2017, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECI International se répartit entre la France (83%), le Brésil (13%) et l'Afrique du Sud (4%).

Projet de financement sur 3 ans

La cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Ce changement intervient alors qu'Oddo & Cie devient Liquidity Provider sur le titre GECI International. La Société lui a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la Charte AMAFI.

Les moyens affectés au compte de liquidité au 1er décembre 2016 se sont composés de 50 000 euros, 61 724 titres et le même nombre de BSA. Au 31 mars 2017, le portefeuille de titres en circulation s'élevait à 303 000 titres avec un compte espèces de 33 416,29 euros. Au 30 juin 2017, le portefeuille de titres en circulation s'élevait à 282 500 titres avec un compte espèces de 5 513,19 euros.

Au cours de l'exercice, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECI International (FR0000079634 - GECP) ont également fait leur intégration dans trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices Tradable servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav. L'incorporation de l'action GECI International à ces trois indices confirme l'intérêt des investisseurs pour le Groupe et sa stratégie de développement.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSA ans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros. Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Ce financement permettrait de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour :

- Restructurer la dette financière du Groupe et en faire un levier afin de conclure un partenariat durable avec un partenaire bancaire (avec une allocation maximum de 4,5 millions d'euros). La Société envisage de renégocier ses emprunts bancaires (capital restant dû de 5 millions d'euros, les plus importants ont une durée de vie restante de 4 ans) avec ses banques, avec de meilleures conditions (taux plus faible, durée sur 7 ans et franchise d'un an).
- Accompagner et soutenir la croissance du Groupe (externe et organique). Des négociations de rachat de sociétés sont en cours, la somme qui pourrait être allouée est de 0,5 million d'euros. Aucun engagement n'a été pris à la date du présent prospectus.
- Faire face à ses besoins en fonds de roulement net futur, et qui permettra la réalisation des projets de redéploiement envisagés. Les besoins sont estimés à 4 millions d'euros sur les douze prochains mois.

Le financement issu des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR YA, BSAR YA2 et BSAR A), représentant un montant maximum potentiel de 12 millions d'euros, n'étant pas acquis (cela dépend du nombre de tranches émises, du cours de bourse, du nombre de BSAR exercés...), leur utilisation serait affectée en totalité à (i) l'accélération du développement commercial du Groupe, (ii) au financement de la croissance externe selon les opportunités qui se présenteraient et (iii) au remboursement anticipé des dettes bancaires.

Enfin, les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, arriveront à échéance le 7 octobre 2017. A fin juin 2017, 12 098 440 BSA, soit 53,16 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 12 098 440 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 725 906,40 euros.

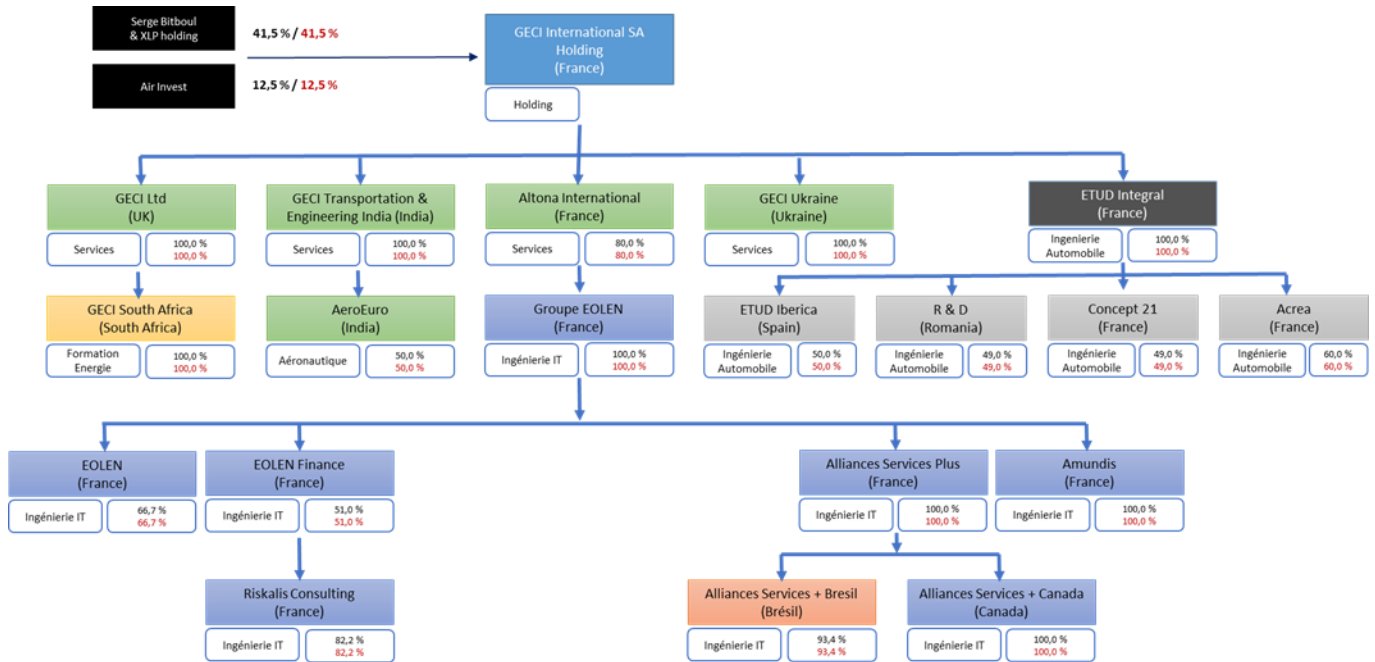
Stratégie corporate et Perspectives

Le Groupe axe son action sur le renforcement de sa croissance à périmètre constant et de sa rentabilité en privilégiant l'accroissement de sa clientèle, la montée en gamme qualitative de ses offres et l'optimisation des coûts dans ses filiales.

Parallèlement, le Groupe entend saisir les opportunités de développement issues de la révolution numérique dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique. La valorisation de ses savoir-faire, sa connaissance des marchés internationaux et le développement de partenariats industriels lui permettent de diversifier d'ores et déjà le champ de ses activités sur des niches à fort potentiel, telles les nouvelles mobilités ou la cybersécurité.

Avec des expertises innovantes fortement complémentaires, le Groupe entend accompagner les grands industriels, PME ou start-ups dans la réussite de leur transition numérique et dans la conception de solutions et services intelligents.

Le périmètre du Groupe depuis mars 2017 est donc le suivant:



2.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2017

2.1.2.1. Informations chiffrées

En k€	31/03/2017	31/03/2016	Variation %
Chiffre d'affaires	24 276	15 514	+56,5%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	5 988	2 809	+113,2%
<i>Dont Pôle informatique et télécoms</i>	12 682	8 316	+52,5%
<i>Dont Pôle Finance</i>	5 485	4 255	+28,9%
<i>Dont Holding</i>	121	134	-9,7%
Charges	(25 602)	(14 609)	+75,3%
Résultat opérationnel courant	(1 278)	960	-233,2%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	(1 035)	386	-368,3%
<i>Dont Pôle informatique et télécoms</i>	587	1 048	-43,9%
<i>Dont Pôle Finance</i>	250	1 030	-75,7%
<i>Dont Holding et Intercos</i>	(1 081)	(1 503)	-28,1%
Résultat net part du Groupe	(5 755)	12	N/A
Résultat net part des Minoritaires	(630)	457	-238,0%
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(6 209)	(1 906)	+225,8%
Endettement net	12 318	12 355	-0,3%
Trésorerie et équivalents	675	418	+61,6%

2.1.2.2. Modalités de présentation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2017, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2017.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le Groupe applique les normes relatives au périmètre de consolidation applicables à la date de clôture.

Les nouvelles normes et interprétations applicables de façon obligatoire, à compter du 1er avril 2016, concernent principalement :

- amendement IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir » adoptée par l'UE le 18 décembre 2015;
- amendement IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- amendement IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » ;
- amendement IAS 27 « Utilisation de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers » ;
- amendement IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes » ;
- amendement à l'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entité d'investissement : exemption d'établissement des comptes consolidés » ;
- améliorations des IFRS (cycle 2010-2012), adoptée par l'UE le 9 janvier 2015, dont notamment IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, des services », IFRS 3 « Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix » et IFRS 8 « Regroupement de secteurs » ;
- améliorations des IFRS (cycle 2012-2014), adoptée par l'UE le 15 décembre 2015, dont notamment IFRS 5 « Changement de modalités de cession d'un actif ou groupe d'actifs » et IAS 19 « Taux d'actualisation des hypothèses actuarielles ».

Les impacts de la première application au 31 mars 2017 sur le bilan et le compte de résultat consolidés ne sont pas significatifs.

2.1.2.3. Eléments inhabituels

Néant.

2.1.2.4. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice 2016/2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 11,5 millions d'euros.

Sur le deuxième semestre de l'exercice 2016/2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 12,8 millions d'euros.

Sur l'exercice annuel 2016/2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24,3 millions d'euros contre 15,5 millions d'euros sur l'exercice précédent. Pour rappel, cet exercice intègre un exercice complet pour les sociétés Eolen, contre 8 mois d'activités l'exercice précédent (le Groupe Eolen

ayant été intégré en août 2015), et également 9 mois d'activités de la société ETUD Integral, acquise à fin juin 2016.

Chiffre d'affaires du Groupe Geci International

<u>En M€</u>	2016 / 2017	2015 / 2016	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	5,4	0,2	N/A
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	6,1	3,8	59,5%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	6,5	5,2	24,5%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	6,3	6,3	0,0%
Exercice (Avril - Mars)	24,3	15,5	56,6%

Chiffre d'affaires du pôle Ingenierie

<u>En M€</u>	2016 / 2017	2015 / 2016	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,9	0,2	326,9%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	1,7	0,7	140,9%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	1,7	1,0	70,3%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	1,7	0,8	105,8%
Exercice (Avril - Mars)	6,0	2,8	117,7%

Chiffre d'affaires du pôle Informatique et Télécom

<u>En M€</u>	2016 / 2017	2015 / 2016	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	3,0	0,0	N/A
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	3,0	2,0	48,1%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	3,4	2,6	31,5%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	3,3	3,7	-9,9%
Exercice (Avril - Mars)	12,7	8,3	52,8%

Chiffre d'affaires du pôle Finance

<u>En M€</u>	2016 / 2017	2015 / 2016	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	1,6	0,0	0,0%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	1,4	1,0	0,0%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	1,3	1,6	0,0%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	1,2	1,6	0,0%
Exercice (Avril - Mars)	5,5	4,3	0,0%

Chiffre d'affaires de la Holding

<u>En M€</u>	2016 / 2017	2015 / 2016	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,0	0,0	0,0%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,1	0,0	0,0%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,0	0,0	0,0%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,1	0,1	0,0%
Exercice (Avril - Mars)	0,1	0,1	0,0%

2.1.2.5. Informations Sectorielles

Le Groupe a poursuivi son redéploiement et a vu son périmètre s'agrandir, avec l'intégration de la société ETUD Integral le 21 juin 2016.

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : ce pôle regroupe l'activité « Energie, Transport et Industrie » des sociétés Eolen, les activités en Afrique du Sud, ainsi que les activités de la société ETUD Integral.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing). Il intègre également les activités de la filiale brésilienne.
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.16-Mars.17					Avril.15-Mars.16						
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	6 094	12 682	5 485	2 430	-2 416	24 276	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514
Autre Produits courants		48			0	48		55			0	55
Coûts directs	-5 184	-8 569	-3 617	-44	106	-17 308	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536
Marge sur coûts directs	910	4 162	1 867	2 386	-2 310	7 016	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032
% du chiffre d'affaires	14,9%	32,8%	34,0%			28,9%	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%
Coûts généraux et administratifs	-1 945	-3 574	-1 617	-3 467	2 310	-8 294	-943	-2 672	-1 367	-1 556	1 465	-5 073
Résultat opérationnel Courant	-1 035	587	250	-1 081	0	-1 278	86	277	636	-38	0	960
Autres Produits et Charges Opérationnels	-212	-1 284	-692	-2 213	0	-4 402	-78	-265	-139	250	0	-232
Résultat opérationnel Net	-1 248	-697	-442	-3 294	0	-5 680	8	11	497	212	0	728
Coût de l'endettement financier net	-43	-111	-82	-27	0	-263	-42	-124	-63	-326	0	-555
Autres charges et produits financiers	-111	13	12	20	0	-66	20	61	31	-88	0	24
Résultat courant avant impôt	-1 402	-795	-512	-3 301	0	-6 010	-14	-52	464	-202	0	197
Impôts sur les bénéfices	-96	-477	-226	423	0	-376	50	147	75	0	0	272
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-1 498	-1 272	-737	-2 878	0	-6 385	36	95	541	-202	0	469
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	-1 498	-1 272	-737	-2 878	0	-6 385	36	95	541	-202	0	469

Pour rappel, ces chiffres intègrent, d'une part, un exercice complet pour les sociétés « Eolen » acquises en août 2015, contre 8 mois d'activités l'exercice dernier, pour une période allant d'août 2015 à mars 2016, et d'autre part, 9 mois d'activités de la société ETUD Integral acquise à fin juin 2016.

La Holding reste un centre de coûts, et vient en support de ses filiales. L'optimisation des services transverses a été mise en place à travers la centralisation des départements comme la finance et le juridique. La Holding facture des services rendus à ses filiales. Les coûts financiers concernent majoritairement des intérêts de comptes courants.

2.1.2.6. Résultat opérationnel courant des activités d'ingénierie

	En k€	Activité Ingénierie	
		Mars 2017	Mars 2016
Chiffre d'Affaires		6 094	2 809
Autre Produits courants			
Coûts Directs		-5 184	-1 781
Marge sur coûts directs		910	1 028
% Chiffre d'affaires		14,9%	36,6%
Frais Généraux		-1 945	-942
% Chiffre d'affaires		-31,9%	-33,5%
Résultat Opérationnel Courant		-1 035	86

Le résultat opérationnel courant est de – 1 million d'euros durant cet exercice 2016-2017, contre un résultat de 0,1 million d'euros sur l'exercice 2015-2016. L'activité en Afrique du Sud a repris sa progression comme laissait présager le nouveau contrat, elle a pu ainsi doubler son chiffre d'affaires. L'activité de la société ETUD Integral vient impacter également ce pôle, avec une contribution de 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires et – 0,4 million d'euros de résultat contributif. Enfin, l'activité « énergies, transport et industrie » des sociétés Eolen a connu une baisse assez conséquente de son activité, suite au ralentissement des activités « oil and gas » et l'influence notable du cours de pétrole. Les énergies renouvelables sont une vraie alternative, le Groupe multiplie ses efforts pour pénétrer ces marchés, très porteurs.

2.1.2.7. Résultat opérationnel courant des activités « Informatique & Télécom »

	En k€	Activité Informatique & Télécom	
		Mars 2017	Mars 2016
Chiffre d'Affaires		12 682	8 316
Autre Produits courants		48	55
Coûts Directs		-8 569	-5 422
Marge sur coûts directs		4 162	2 949
% Chiffre d'affaires		32,8%	35,5%
Frais Généraux		-3 574	-2 672
% Chiffre d'affaires		-28,2%	-32,1%
Résultat Opérationnel Courant		587	277

Le résultat opérationnel est de 0,6 million d'euros contre 0,3 million d'euros l'exercice précédent. Il est à noter que l'exercice inclut un exercice complet des sociétés Eolen, tandis que l'exercice précédent n'a inclus que 8 mois d'activités. A périmètre constant, la filiale brésilienne a connu une croissance importante.

Ce pôle reste celui qui pèse le plus dans les activités du Groupe. Le Groupe a réussi à conforter ses positions auprès des grands donneurs d'ordre de ces marchés cibles. Quelques référencements ont été gagnés ou renouvelés. Le Groupe espère retrouver une dynamique de croissance sur ce pôle, grâce au renforcement de son équipe commerciale et recrutement. La

certification ISO 9001 / 27001 pour l'exercice prochain devrait renforcer sa capacité et pénétrer de nouveau marché.

2.1.2.1. Résultat opérationnel courant des activités « Finance »

	En k€	Activité Finance	
		Mars 2017	Mars 2016
Chiffre d'Affaires		5 485	4 255
Autre Produits courants			
Coûts Directs		-3 617	-2 252
Marge sur coûts directs		1 867	2 003
% Chiffre d'affaires		34,0%	47,1%
Frais Généraux		-1 617	-1 367
% Chiffre d'affaires		-29,5%	-32,1%
Résultat Opérationnel Courant		250	636

Ce pôle est un vecteur fort des activités du Groupe. Le Groupe mise énormément sur ce pôle, par nature à forte valeur ajoutée. Les missions ont des durées assez longues, avec un taux journalier moyen élevé et une marge brute moyenne élevée également.

Le Groupe espère conforter sa position sur ce marché et d'ouvrir de nouveaux comptes afin de diversifier son portefeuille.

2.1.2.1. Résultat opérationnel courant de la Holding

	En k€	Holding	
		Mars 2017	Mars 2016
Chiffre d'Affaires		2 430	1 599
Autre Produits courants			
Coûts Directs		-44	-81
Marge sur coûts directs		2 386	1 518
% Chiffre d'affaires		98,2%	94,9%
Frais Généraux		-3 467	-1 556
% Chiffre d'affaires		-142,7%	-97,3%
Résultat Opérationnel Courant		-1 081	-38

La Société GECI International représente la Holding. Les efforts de restructuration sont toujours en cours. La stratégie de redéploiement se poursuit, et lui a permis d'optimiser les coûts de fonctionnement. Néanmoins, l'augmentation de son périmètre, avec les deux acquisitions, a obligé à renforcer son staff.

2.1.2.2. Résultat net

Le résultat net part du Groupe de l'exercice 2016/2017 ressort à une perte de 3,6 millions d'euros contre un résultat quasi nul lors de l'exercice précédent. Ce résultat intègre une provision de plus de 2 millions d'euros de provisions pour risques liées notamment à des contrôles fiscaux de quelques sociétés du Groupe portant, notamment sur le CIR de 2011 à 2014. Il intègre également,

entre autres, une provision sur créances irrécouvrables de 0,3 million d'euros et une dotation exceptionnelle de 0,6 million d'euros sur la relation clientèle. Ce résultat tient compte également de la contribution des activités de la société ETUD Integral, nouvellement acquise pour un résultat contributif de - 0,4 million d'euros.

2.1.2. Situation financière

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2017 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à - 3,8 millions d'euros contre - 1,9 millions d'euros l'exercice précédent. Au 31 mars 2017, l'endettement net du Groupe s'élève à 12,0 millions d'euros et les liquidités à 0,6 million d'euros. Les augmentations de capital liées d'une part à l'émission de BSA gratuits décidée par l'assemblée d'actionnaires du 29 mars 2016, et l'émission des ORNANE, devraient pérenniser la situation financière de la Société.

Concernant les BSA gratuits, à fin juin 2017, 12 098 440 BSA gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 098 440 actions nouvelles, pour un montant global de 725 906,40 euros. Cela représente 53,16% de taux de participation par rapport au nombre de BSA gratuits potentiellement exerçables. Il restera 10 662 399 BSA, potentiellement exerçables avant le 7 octobre 2017.

La société a émis le 19 décembre 2016, la première tranche d'ORNANE, soit 100 ORNANE sur 1 000 ORNANE (valeur unitaire de 10 000 euros) et 877 192 BSA. A fin mai 2017, la totalité des 100 ORNANE émises ont été converties et a donné lieu à la création de 3 211 392 actions nouvelles.

2.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

Le Groupe s'est consacré durant l'exercice écoulé à redresser les sociétés Eolen et à intégrer la nouvelle société ETUD integral. Le Groupe poursuit donc sa réorganisation afin de trouver un équilibre financier, en réduisant les frais de fonctionnement et en renforçant son équipe commerciale/recrutement.

Le Groupe cherche à renforcer ses assises financières comme indiqué dans le paragraphe précédent, afin de lui permettre de mener à bien sa stratégie de redéploiement. En effet, le Groupe est handicapé par les dettes et risques importants liés à l'intégration des sociétés Eolen. Le renforcement de ses capitaux propres devrait lui donner les moyens d'accompagner avec plus de sérénité sa croissance.

L'intégration de la société ETUD Integral a permis au Groupe d'enrichir son offre. Elle a permis notamment de concrétiser plusieurs projets que le Groupe espère de mener à bien pour le prochain exercice. Par ailleurs, elle permet d'étoffer le savoir-faire du Groupe et lui donner une crédibilité sur ce marché à forte valeur ajoutée. Le redressement de la société ETUD Integral, passe par la concrétisation de ces divers projets. La confirmation de cette tendance devrait être connue à la fin de l'année civile 2017.

L'activité « Assistance Technique » devrait connaître également une meilleure évolution pour le prochain exercice. Les efforts commerciaux commencent à porter leurs fruits. Les embarqués se sont améliorés depuis le début de l'année civile, et devrait confirmer une tendance de croissance. Le Groupe poursuit sa volonté d'améliorer son taux journalier moyen, son taux de marge moyen et sa durée moyenne de missions.

Les activités en Afrique du Sud connaissent une bonne évolution et se développent comme prévu, grâce au nouveau contrat avec son client principal. Au Brésil, la croissance a été plus importante que prévue. La tendance devrait être à une stabilité de l'activité.

2.3. Activité en matière de recherche et développement

Les projets de recherche et développement portent principalement sur des projets, tels que « Calcul et Diffusion des Produits des Satellites Altimétriques, un Swap Intelligent d'une Architecture d'Accès Radio 2G et 3G, la définition d'un Nouveau Modèle Statistique de Covariance Spatiale des Données Altimétriques, architecture de Cluster pour les Applications Financières (ACAF), Optimisation des Codes de Simulation Énergétique et des Écoulements (OCSEE), Conception et Réalisation de Modèles de Calcul dans le cadre de la Transformation d'un VLCC en FPSO, Conception d'un Nouveau Système HVAC dans le cadre de la Construction d'Usine de Liquéfaction du Gaz ...). Le Groupe a procédé durant l'exercice à un audit méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche. Ainsi au titre de l'exercice le montant du crédit d'impôt recherche est d'un montant de 0,8 million d'euros.

2.4. Facteurs de Risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

2.4.1. Risques financiers

2.4.1.1. Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du groupe Eolen.

Milliers d'euros au 31 mars 2017	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		101		101	Fixe à 1,97 %
Autres dettes financières	382			382	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	-			-	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur		700		700	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
ORNANE	300			300	Aucun
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires	1 411	3 120		4 531	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR	531			531	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	1 132			1 132	Variable
Avances reçues du Factor	2 566			2 566	Variable
Total dettes financières	6 322	6 671	-	12 993	

Le compte courant d'actionnaires concerne la société XLP Holding contrôlée par Serge Bitboul, pour un montant de 0,1 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courants consentis par XLP Holding à la Société est un taux de 1,97% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros). Ces dettes arriveront à échéance à la fin du mois de l'année civile.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altana International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 0,77 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 10 échéances trimestrielles).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 1 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 52 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 22 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 millions d'euros (capital restant dû 2,5 millions d'euros) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 31 mars 2017. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 millions d'euros, est de 51, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 million d'euros, est de 6, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devrait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros). Un protocole a été signé en décembre 2016, pour un étalement à concurrence de 44 000 euros mensuels jusqu'à épuration de la dette. Le capital restant dû global est de 0,53 million d'euros.

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,07 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 20 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

La Société a émis le 19 décembre 2017, la première tranche d'ORNANE pour une valeur de 1 million d'euros. A fin mars 2017, il restait 30 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 0,3 million d'euros.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2017, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf 2.4.1.4 – « Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 31 mars 2017	Montant
Passifs financiers	12 993
Actifs financiers *	- 675
Position nette avant gestion	12 318
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 318

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 0,05 million d'euros par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

2.4.1.2. Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et AS+ Do Brasil) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR, GECI India et AeroEuro India en Roupies (INR) et AS+ Do Brasil en réal (BRL).

Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2016/2017	Taux moyen 2015/2016
Ukraine - UAH	0,03468	0,03354	0,03523	0,03940
Royaume Uni - GBP	1,16887	1,26342	1,18861	1,36495
Inde - INR	0,01441	0,01326	0,01359	0,01384
Afrique du Sud - ZAR	0,07022	0,05957	0,06480	0,06574
Canada - CAD	0,70102	0,67852	0,69450	0,69094
Brésil - BRL	0,29586	0,24287	0,27612	0,25234

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 11,65 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2016 à mars 2017), soit 3,2 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2016 et fin mars 2017 (impact de -9 % sur le taux moyen et -22 % sur le taux de clôture).

La contribution de l'activité en Afrique du Sud est de 1,08 millions de dollars américain (USD) pour l'exercice fiscal à fin mars 2017, soit 0,99 million d'euros.

2.4.1.3. Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2017	Courant	Non Courant	Total
Compte-Courant actionnaires		101	101
Emprunt bancaires	1 942	3 120	5 063
Autres dettes financières	682	3 450	4 132
Avances perçues du Factor	2 566		2 566
Dettes de crédit-bail et autres	1 132		1 132
Dettes Financières	6 322	6 671	12 993
Disponibilités	-675		-675
Endettement net	5 647	6 671	12 318

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2017, s'établissent à 12,7 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,26 million d'euros.

La majeure partie des dettes financières est liée à l'acquisition des sociétés Eolen (12,2 millions d'euros).

Le remboursement des dettes financières a repris depuis le mois de septembre 2016, après une année de franchise.

31/03/2017	Courant	Non Courant	Total
Dettes Financières	6 322	6 671	12 993
Fournisseurs	4 762		4 762
Provisions	836	4 536	5 372
Impôts différés Passif		1 041	1 041
Dettes Sociales	4 431		4 431
Dettes Fiscales	12 913		12 913
Produits Constatés d'Avances	497		497
Autres	396	357	753
Autres Dettes	30 156	12 606	42 762
Disponibilités	-675		-675
Endettement net	29 481	12 606	42 087

Les provisions concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux, et des litiges prud'homaux. Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA.

L'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en compte courant), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la deuxième tranche d'ORNANE est de 3 millions d'euros, et une nouvelle tranche peut être émise, dès la conversion totale de cette deuxième tranche ou 12 mois après l'émission de celle-ci. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet d'une demande d'étalement. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance. Ce partenariat doit se faire avec un renforcement de sa structure financière et donner un avenir à moyen terme pérenne sur le plan financier.

2.4.1.4. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECl International, que ce soit dans le cadre de l'activité courante ou autrement :

	En k€				Mars.17	Mars.16
	Total	N+1	N+2	N+3	IFRS N+4 et au-delà	IFRS
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172	172				172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	-					300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	2 950
Engagements hors bilan	21 193	19 043	0	0	2 150	21 493

- a) La société GECl International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS. La société ayant décidé de quitter ces locaux dès la fin de l'année civile 2017, cette garantie sera levée dès le début l'année civile 2018.
- b) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECl Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.
- c) La société GECl International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 millions d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2017.

- d) La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars

2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2017.

- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 janvier 2017.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 0,3 million d'euros qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,13 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012, et sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros). A ce jour, aucun remboursement n'a été constaté, un protocole d'accord a été signé en décembre 2016, entre le créancier et les filiales concernées de la Société pour un échéancier de remboursement sur 16 mois, dont la première échéance débute en novembre 2016, et se terminera en février 2018.

2.4.1.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.



Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

2.4.1.6. Risque sur actions et autres instruments financiers

Risques liés à l'ORNANE avec BSAR YA attachés

En cas d'émission et de conversion de tout ou partie des ORNANE, les actionnaires verront leur participation dans le capital social de la Société diluée ; cette participation pourrait également être diluée en cas d'exercice de tout ou partie des BSAR YA.

Dans la mesure où les actionnaires ne participeront pas à l'émission des Actions Nouvelles (qui sera réservée au porteur des ORNANE ou des BSAR YA), leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société sera diminuée en cas de conversion de tout ou partie des ORNANE et d'exercice de tout ou partie des BSAR YA.

Le montant total des souscriptions d'ORNANE avec BSAR YA attachés par l'Investisseur n'est pas garanti

Compte tenu des termes des Bons d'Emission, le montant cumulé des souscriptions que la Société pourrait être amenée à recevoir en cas d'exercice de Bons d'Emission, (tel que ce terme est défini au paragraphe C.3 de la Note d'Opération publiée le 30 juin 2017, et enregistrée sous le numéro 17-311) n'est pas garanti et dépend notamment de la volonté du porteur des ORNANE de convertir tout ou partie des ORNANE (tel que ce terme est défini au paragraphe C.3 de la Note d'Opération publiée le 30 juin 2017, et enregistrée sous le numéro 17-311), de la volonté du porteur de BSAR YA d'exercer tout ou partie des BSAR YA (tel que ce terme est défini au paragraphe C.3 bis de la Note d'Opération publiée le 30 juin 2017, et enregistrée sous le numéro 17-311), du cours de l'action de la Société et des volumes échangés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »).

La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le cours des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Document de Référence (publié le 30 juin 2017, et enregistré sous le numéro R.17-052) ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

La cession des Actions Nouvelles sur le marché par le porteur des ORNANE ou des BSAR YA pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action

La cession des Actions Nouvelles par le porteur des ORNANE ou des BSAR YA est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions de cette cession. Compte tenu de la situation de la trésorerie de la société, il est probable que la conversion des ORNANE en actions nouvelles soit privilégiée, ce qui entraînerait une dilution importante des actionnaires historiques. Par ailleurs YA Global Lp n'a pas vocation à garder les actions nouvelles issues de la conversion, celles-ci étant destinées à être cédées sur le marché à brève échéance, ce qui aurait pour effet de peser sur le cours de bourse. Il est rappelé que la 1ère tranche d'ORNANE émises le 19 décembre 2016 au profit de YA II CD, Ltd a été intégralement convertie en actions nouvelles qui ont été par la suite cédées sur le marché de sorte que YA II CD, Ltd ne détient à ce jour aucune action GECl

Les évènements constitutifs de défaut, qui peut obliger la Société à rembourser les ORNANE non converties en principal et intérêts, sont :

- défaut de paiement par la Société du principal dû au titre des ORNANE à sa date d'exigibilité ;
- non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle a pris au titre des ORNANE ;
- défaut de paiement par la Société du prix d'acquisition des ORNANE et des BSAR YA qu'elle est tenue d'acquies en conséquence de son éventuelle incapacité d'émettre des Actions Nouvelles sur Conversion ou des Actions Nouvelles sur Exercice ;
- retrait de la cote sur Euronext Paris des actions de la Société ou suspension de leur cotation (à l'exception de toute suspension temporaire à la demande de la Société inférieure à 5 jours de bourse) ;
- inexactitude ou tromperie matérielle des déclarations et garanties données par la Société ;
- défaut de paiement supérieur à 1 million d'euros, autrement que de bonne foi, de toute dette financière ou garantie de dette financière de la Société ou non-respect ou

inexécution par la Société de tout engagement qu'elle aurait pris au titre de ces dettes ou garanties, non contestées de bonne foi, qui entraînerait leur exigibilité anticipée ;

- suspension ou arrêt volontaire par la Société de tout ou partie de ses activités significatives, cession de tout ou partie de ses actifs significatifs, ouverture d'une procédure collective ou similaire à l'encontre de la Société ;
- condamnation au paiement par la Société d'une somme supérieure à 150.000 euros, non susceptible d'appel (les risques sur les divers litiges sont exposés dans le chapitre 4.3.2 du document de référence 2016, publié le 30 juin 2017 et enregistré sous le numéro R.17-052) ;
- annonce publique d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ; et
- non-respect par la Société, ses filiales, mandataires sociaux, agents, employés ou conseils professionnels de toute loi relative à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à des sanctions internationales.

Ces éléments constituent des conditions habituelles, pour ce type d'opération. Néanmoins, le recours de la Société à ce financement, a pour but de pérenniser sa situation financière, ce qui devrait limiter ces risques.

Risques liés à l'attribution gratuite de BSAR A

Liquidité et volatilité des BSAR A

L'admission des BSAR A aux négociations sur Euronext Paris sera demandée. Il n'existe cependant aucune garantie qu'un marché suffisamment liquide pour les BSAR A se développera ou que les porteurs seront en mesure de les céder sur le marché.

Si un tel marché se développait pour les BSAR A, ceux-ci pourront être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société. Le prix de marché des BSAR A dépendra notamment du prix de marché des actions de la Société. En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les BSAR A pourraient voir leur valeur diminuer corrélativement.

Les porteurs de BSAR A bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée

La Parité d'Exercice des BSAR A sera ajustée uniquement dans les cas prévus au paragraphe 4.2.6.6 « Maintien des droits des porteurs de BSAR A » de la Note d'opération publiée le 30 juin 2017, et enregistrée sous le numéro 17-311. Aussi, la Parité d'Exercice ne sera pas ajustée dans tous les cas où un évènement relatif à la Société ou tout autre évènement serait susceptible d'affecter la valeur des actions de la Société ou, plus généralement, d'avoir un impact dilutif, notamment en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de paiement des dividendes en actions, d'attribution gratuite d'actions de la Société à des salariés (ou mandataires sociaux) ou d'attribution d'options de

souscription d'actions de la Société à des salariés (ou mandataires sociaux). Les événements pour lesquels aucun ajustement n'est prévu, pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des actions de la Société et, par conséquent, sur celle des BSAR A.

Valeur des BSAR A

Le prix de marché des BSAR A dépendra essentiellement du prix de marché de l'action GECI International, de sa volatilité implicite et des durées restantes à courir pour l'exercice des BSAR A. Une baisse du prix de marché de l'action GECI International ou de sa volatilité implicite pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur desdits BSAR A, notamment si la valeur de l'action GECI International restait durablement et significativement en-dessous du prix de souscription d'une action par exercice des BSAR A. En outre, la valeur de marché des BSAR A aura tendance à diminuer en raison du rapprochement de l'échéance de leurs périodes d'exercice.

Valeur des actions

Aucune assurance ne peut être donnée quant au maintien de la corrélation entre le cours de bourse des actions de la Société et le prix d'exercice des BSAR A. En conséquence, le cours de bourse des actions à provenir de l'exercice des BSAR A est susceptible d'être inférieur au cours de bourse constaté au moment de la fixation du prix d'exercice, voire inférieur au prix de souscription par action lui-même. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la possibilité pour les investisseurs de revendre les actions à provenir de l'exercice des BSAR A à un prix supérieur ou égal au prix de souscription par action résultant de l'exercice desdits BSAR A.

Dilution potentielle en cas de non exercice des BSAR attribués gratuitement

Les actionnaires n'exerçant pas leurs BSAR A pourraient subir une dilution si d'autres bénéficiaires de BSAR A décident de les exercer. Les BSAR A non exercés à l'issue de leur période d'exercice respective deviendront caducs et perdront toute valeur.

Modification des modalités des BSAR A

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société peut modifier les modalités des BSAR A sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSAR A statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs de BSAR A présents ou représentés. Toutes modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des BSAR A (prorogation de la période d'exercice, modification du prix d'exercice, de la parité d'exercice, etc.) donneront lieu à l'établissement d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de BSAR A qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, étant précisé

que les modalités de vote seront conformes aux recommandations de l'AMF alors en vigueur. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSAR A.

Risques liés aux marchés financiers

Ventes d'actions ou de BSAR A

La vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSAR A consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ou sur le cours des BSAR A, GECI International ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou sur le cours des BSAR A des ventes sur le marché d'actions ou de BSAR A.

Risque lié au cours des actions

Le cours des actions de la Société pourrait connaître des variations significatives notamment en cas de survenance d'événements tels que des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

2.4.2. Risques liés à l'activité de la Société

2.4.2.1. Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : « EOLEN » et « ETUD Integral ». Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur « savoir-faire » respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence

après de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à leurs sous-traitants. L'atout majeur de notre filiale est la reconnaissance au fil des années de son savoir-faire, mais aussi dans sa structure et son organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas leurs concurrents.

2.4.2.2. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du « Groupe EOLEN », le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 8 ans.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

2.4.2.3. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques « EOLEN » et « ETUD Integral ». Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Clients	ETI	FIN	HPC	ITC	TCI	AFS	BRA	TOTAL
Top 3	40%	91%	91%	94%	70%	100%	82%	41%
Top 5	58%	99%	100%	100%	79%	100%	91%	55%
Top 10	77%	100%	100%	100%	92%	100%	100%	69%

Le tableau ci-dessus indique le poids des clients sur chaque UGT. Le renforcement des référencements auprès des clients importants limite le risque.

2.4.2.4. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant les nouveaux pôles portés par les filiales du « groupe Eolen », les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

2.4.2.5. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des

contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis. Par ailleurs, les activités portées par le « Groupe EOLEN » sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Concernant la filiale « ETUD Integral », la gestion de projets concerne moins de 50% de leurs activités à ce jour. Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivies dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque.

2.4.2.6. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est plus concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités.

2.4.2.7. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Les risques liés à l'acquisition du « Groupe EOLEN », portent principalement sur la baisse du chiffre d'affaires, les litiges minorés (prud'hommes, contrôles fiscaux), la trésorerie. Ces risques ont pu être gérés, notamment grâce au renforcement de l'équipe commerciale, l'assistance par des conseils sur les différents litiges, l'optimisation des coûts de frais généraux et l'obtention d'une franchise de remboursement des emprunts d'une année permettant la réorganisation de la trésorerie pour qu'elle retrouve sa situation normale.

Concernant l'acquisition de la société « ETUD Integral », les risques ont été identifiés également, tel que le référencement auprès des clients grands comptes, problèmes de trésorerie, départ des personnes clés. Plusieurs actions sont en cours pour limiter ces risques, et redonner un dynamisme à la société.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

2.4.3. Risques juridiques

2.4.3.1. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque est assez limitée.

2.4.3.2. Faits exceptionnels et litiges

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la société Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 millions d'euros au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECL International pour ces 3 avances et par GECL Aviation pour la seule avance de 9,1 millions d'euros.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECL International pour le remboursement des 3 avances et GECL Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 millions d'euros. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées, sans reconnaissance du principe de la créance de la Région. Le contentieux sur le fond, devant le TGI de Metz, initié par la Société, permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit. La procédure en est au stade de la mise en état. A l'audience de la mise en état du 27 juin 2017, la Société dépose des conclusions d'incident pour soutenir la communication forcée de la part du Conseil régional Grand Est (anciennement Région Lorraine)

des informations dont elle a déjà sollicité la communication, avec une sommation de communiquer.

La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que notamment les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

La procédure devant le juge-commissaire à la liquidation de la société Sky Aircraft du tribunal de commerce de BRIEY n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice puisque le juge commissaire a prononcé un sursis à statuer.

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc

De l'acquisition du groupe Eolen sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc. Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le conseil des prud'hommes avec une demande de 2 millions d'euros, aujourd'hui de 1,9 millions d'euros. Par jugement en date du 30 juin 2017, la société ALTONA INTERNATIONAL a été condamnée à verser à Monsieur Leblanc la somme totale de 0,05 million d'euros ; le délai d'appel est en cours. Cette somme n'a pas été provisionnée dans les comptes.

En première instance, Monsieur Leblanc et sa société civile Anthéa ont formulé, devant le Tribunal de commerce de Paris, à titre principal des demandes de nullité de l'accord de cession de la société Groupe Eolen ainsi que de dommages-intérêts et, à titre subsidiaire, des demandes d'exécution forcée des accords de cession. Les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont contesté et formulé des demandes de dommages-intérêts. Par jugement en date du 25 novembre 2016, le tribunal a débouté les parties de l'intégralité de leurs demandes, fins et conclusions.

Monsieur Leblanc et sa société civile ont formulé une requête en omission de statuer relative à ce jugement. Par jugement en date du 23 juin 2017, le Tribunal a modifié la page 13 §8 du jugement du 25 novembre 2016 en remplaçant les termes « pour les bons de souscription d'actions » par les mots « pour le rachat de la participation d'Anthéa dans Altona International ». Le Tribunal a considéré qu'il avait omis de se prononcer sur les demandes subsidiaires d'Anthéa et Pascal Leblanc et a purgé cette omission en les déboutant.

Les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont fait appel du jugement du 25 novembre 2016 ; les demandeurs n'ont pas fait appel (mais une requête en omission comme indiqué ci-dessus) ; l'affaire en est au stade de la mise en état. A ce stade, la juridiction envisage une éventuelle audience de plaidoiries en novembre 2017, ce calendrier ne tenant pas compte, à ce stade, d'une éventuelle expertise judiciaire que la Société se réserve le droit de demander.

Parallèlement à l'audience au fond en première instance, Monsieur Leblanc et la société Anthéa ont initié, fin 2015, de façon non contradictoire, une saisie de sms et emails, supposée fonder leur demande au fond devant le Tribunal de commerce de Paris puisque leur demande de nullité des actes de cession avait été effectuée « sous réserve » des éléments saisis. La société GECI International a donc contesté lesdites saisies.

Le Président du Tribunal de Commerce a ordonné la rétractation desdites saisies suite à la contestation de la Société GECI International. La Cour d'appel a confirmé la décision de rétractation du tribunal. M. Leblanc et la société Anthéa se sont pourvus en cassation ; la Cour de Cassation a estimé, par un arrêt en date du 16 mars 2017, que le moyen de Monsieur Leblanc et de la société Anthéa n'était pas fondé en fait, a rejeté le pourvoi et les a condamnés aux dépens. La rétractation obtenue par la société GECI International des saisies de sms et emails supposés fonder la demande de Monsieur Leblanc et de sa société civile en nullité des actes de cession est donc définitive.

Par ailleurs, la société Altona International a assigné, en décembre 2016, devant le tribunal de commerce de Paris, la société Anthéa afin notamment de dire et juger irrégulière et de nul effet toute levée d'option de rachat des 20% détenus par la société Anthéa au sein de la société Altona avant le 1er janvier 2017. La Société est intervenue volontairement. L'affaire en est au stade de la mise en état : le tribunal a renvoyé cette affaire à une audience du 12 septembre 2017 pour entendre les parties sur les incidents soulevés.

Postérieurement, en janvier 2017, la société Anthéa a cru pouvoir assigner en référé, devant le tribunal de commerce de Nanterre, la Société GECI International afin de notamment condamner celle-ci à verser sous astreinte entre les mains de la société Anthéa la somme de 3 millions d'euros à titre de provision en paiement du prix des titres détenus par Anthéa dans Altona International. Suite à une audience le 20 avril 2017, le jugement, mis à disposition le 5 mai 2017, a débouté la société Anthéa de l'intégralité de ses demandes, fins et conclusions. Celle-ci a interjeté appel ; l'affaire en est au stade de la mise en état.

Monsieur Leblanc et sa société civile ont également effectué un séquestre des titres détenus par la société Altona supposément pour sécuriser la propriété de groupe Eolen. Le séquestre étant actuellement contesté par la Société GECI International et la société Altona devant la cour d'appel de Paris. Le délibéré est fixé au 28 septembre 2017.

M. Leblanc et sa société civile ont initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du Tribunal de Commerce rétractant ses saisies, contre la Société, son dirigeant et la société Altona International. Les demandeurs formulent un préjudice moral allégué d'1 million d'euros et 10.000 euros au titre de l'article 475-1 CPP. M. Leblanc a refusé de communiquer certaines des pièces sur lesquelles il se fonderait. Une audience est fixée au 4 septembre 2017.

La Société GECI International a également déposé une plainte et se réserve le droit de formuler des demandes de dommages intérêts pour procédures abusives.

Autres litiges :

Dans la continuité du litige avec le cédant de la société « Groupe Eolen », la Société a assigné les commissaires aux comptes historiques (ie avant l'acquisition des sociétés Eolen par le Groupe GECI International) de la SAS Groupe Eolen et de ses filiales dans le cadre de la certification des comptes clos au 31 décembre 2014. Pour l'heure, il est demandé au Tribunal de condamner in solidum les défendeurs au paiement de la somme de 1,7 millions d'euros, sauf à parfaire au profit des sociétés GECI International et Altona International et la somme de 15 millions d'euros, sauf à parfaire, au bénéfice de la SAS Groupe Eolen. L'affaire en est au stade de la mise en état. La Société, et les sociétés Altona International et Groupe Eolen ont aussi assigné lesdits commissaires aux comptes en relèvement judiciaire ; suite à l'audience de plaidoiries du 21 juin, l'affaire a finalement été renvoyée à une audience de mise en état du 4 septembre 2017.

Par ailleurs, la Société a été assignée, devant le Tribunal de grande instance de Paris, par 13 demandeurs, personnes physiques, pour de supposées informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander. Ils sollicitent la condamnation de la société GECI International à la somme totale de 1,67 millions d'euros exigeant ainsi une indemnisation à hauteur de 100% de leur perte alléguée.

Les demandeurs qui agissent en responsabilité se fondent notamment sur les dispositions de deux textes, les articles L.465-1 du Code Monétaire et Financier (l'article L.465-1 du CMF actuel vise l'information privilégiée et non l'information fausse et trompeuse) et L.632-1 du Règlement général de l'AMF, qui ont, tous les deux, été abrogés. Etant donné ces erreurs, la jurisprudence, l'absence de pièces et le calendrier de mise en état, aucune provision n'a été prise. L'affaire en est au stade

de la mise en état ; une audience de procédure est fixée au 30 août 2017 pour dépôt des conclusions de la Société.

Sur les litiges prud'homaux (autres que Monsieur Leblanc et son épouse), concernant les sociétés du Groupe Eolen, une quinzaine de litiges prud'homaux, pour la majorité, antérieurs à l'acquisition, ont fait l'objet d'une provision de 0,7 million d'euros pour une demande totale de 0,8 million d'euros ; deux de ces litiges ont fait l'objet de condamnations pour un montant global de 0,05 million d'euros. Six dossiers ont déjà été jugés en première instance donnant lieu à une condamnation globale de 0,2 million d'euros pour une demande de 0,3 million d'euros, dont une condamnation définitive pour 0,05 million d'euros. Enfin, 5 dossiers sont au stade de mise en état devant la Cour d'appel, le calendrier n'étant pas encore fixé.

Sur la société GECl International, il subsiste deux dossiers, dont un jugement notifié début janvier 2017 pour 0,1 million d'euros pour une demande de 0,25 million d'euros. Aucun recours n'a été interjeté. A date, la somme a été intégralement payée. Concernant le deuxième dossier, une décision en première instance qui le déboutait de l'intégralité de ses demandes (0,7 million d'euros), le salarié a fait appel. La procédure d'appel en est au stade de la mise en état pour une plaidoirie en octobre 2017.

Un litige sur l'Earn-out sur la société Amundis a été également provisionné pour 0,1 million d'euros. En 2011, un cédant de ladite société a demandé au Tribunal de commerce de Paris de condamner la société Groupe Eolen au versement d'une provision de 0,1 million d'euros au titre de complément de prix et de désigner un expert aux fins de déterminer au regard du contrat le montant d'un éventuel complément de prix. Le Tribunal de commerce de Paris a désigné un expert et déclaré irrecevable la demande de provision. Une expertise est en cours.

Une provision fournisseur de 0,7 million d'euros vise plusieurs procédures de prestataires du Groupe Eolen antérieurs à la cession.

Concernant une demande de 0,2 million d'euros, un jugement de première instance du Tribunal de commerce de Nanterre du 16 février 2017 a condamné la société Eolen Finance à un montant de moins de 0,02 million d'euros. La décision n'a pas été notifiée par le demandeur. Concernant une deuxième procédure avec le même prestataire, devant la cour d'appel de Versailles, la société estime le risque à environ 0,06 million d'euros. La clôture est fixée au 12 septembre 2017 prochain et les plaidoiries au 27 octobre 2017. Une provision de 0,13 million d'euros a été comptabilisée.

Concernant une troisième procédure, devant le tribunal de commerce de Nanterre, les fournisseurs formulent des demandes à hauteur de 0,4 million d'euros au titre de factures et 0,05

million d'euros au titre de l'article 700. Les factures ont été contestées suite à la cession, le nouveau mandataire s'étonnant que des prestations au cédant aient été facturées à la société cédée. Par décision en date du 14 juin 2017, le tribunal de commerce de Nanterre a condamné la Société, solidairement avec les sociétés Altona International et Groupe Eolen, à la somme de 0,35 million d'euros, décision dont la Société a interjeté appel. La facture a été enregistrée dans les comptes.

Un établissement bancaire a donné assignation en janvier 2017 à la société Groupe Eolen. Il demande la condamnation à la somme de 0,98 million d'euros au titre du découvert, celui-ci figurant déjà dans les comptes publiés. L'affaire a été renvoyée au 13 septembre 2017 pour une audience de procédure. Aucune mesure d'exécution ni garanties n'ont été mises en œuvre. La société Groupe Eolen a notamment demandé au tribunal notamment de débouter la banque, et a formulé une demande de dommages-intérêts à hauteur de 6 millions d'euros, sauf à parfaire.

Contrôles fiscaux :

Litiges en M€		Entités	Notification (Risque maximal)	Provisions	Risque Potentiel complémentaire
URSSAF	2009-2011	Eolen	0,26	0,16	0
URSSAF	2010	Eolen Finance	0,09	0,07	0
Taxes sur Salaires	2015	Groupe Eolen	0,3	0,3	0
CIR	2009-2012	Eolen Finance	1,38	1,38	0
CIR	2011-2014	AS+	CIR 2011 pour 1,5M€, notifié pour 15K€, CIR 2012 pour 1,0M€, notifié pour 0,9M€ Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 1,7 M€	0,9	0
CIR	2012-2013	AMUNDIS	CIR 2012 pour 0,4M€, notifié pour 0,4M€ CIR 2013 pour 0,27M€ notifié pour 0,27M€	0,7	0
CIR	2012-2014	Autres filiales n'ayant pas fait l'objet de contrôle		0	CIR 2013 et 2014 partiellement encaissés pour 0,8M€ ; CIR 2012 non encaissés

Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,35 million d'euros a été également provisionné.

La société Eolen a fait l'objet d'un redressement à hauteur de 0,26 million d'euros ; l'affaire est en cours de mise en état devant le tribunal administratif.

La société Groupe Eolen a fait l'objet d'un redressement fiscal, en matière de taxe sur les salaires et de contribution sur les revenus distribués, à hauteur de 0,3 million d'euros contre laquelle elle a déposé une réclamation contentieuse. Une provision a été comptabilisée.

La société Eolen Finance a fait l'objet d'un redressement de 1,37 millions d'euros (CIR 2009 à 2012), sur 2,3 millions d'euros. Suite à une requête de la société, des conclusions adverses ont été déposées début mars 2017. La société Eolen Finance entend répliquer et également saisir le Médiateur des Ministères Economiques et Financiers aux fins d'obtenir une nouvelle expertise. Les CIR 2013 et 2014 sont également en cours de contrôle.

Pour la Société Alliance Services Plus, les CIR 2011 à 2014, font l'objet de contrôle. Le montant déclaré est de 4,07 millions d'euros, pour un montant encaissé de 2,4 millions d'euros. Les notifications reçues et connues à fin mars 2016 est de 0,02 million d'euros. La Direction Générale des Finances Publiques a adressé une proposition de rectification n°3924 à fin décembre 2016 (0,9 million d'euros CIR 2012, non encaissé). La société a adressé à la Direction Générale des Finances Publiques une demande de contre-expertise en date de février 2017.

La société Amundis fait l'objet également de contrôle concernant les CIR 2011 à 2013. Le montant déclaré est de 0,69 million d'euros. Une proposition de rectification n°3924 a été adressée par la Direction Générale des Finances Publiques en date de fin décembre 2016 également (0,4 million d'euros pour CIR 2012 et 0,3 million d'euros pour 2013, seul le CIR 2013 a été encaissé). La société a contesté ladite proposition et saisi le Comité consultatif du crédit d'impôt pour dépenses de recherche.

A ce stade, les redressements nous semblent s'inscrire dans un contexte plus global de durcissement des relations entre l'administration fiscale et les entreprises. En l'espèce, les redressements pratiqués sont contestés.

2.4.4. Risques liés à l'organisation de la Société

2.4.4.1. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

A la date de la rédaction de ce document, le Groupe compte une douzaine de collaborateurs clés (huit managers de business unit, une directrice juridique, un directeur financier, une directrice des ressources humaines et un manager business développement).

2.4.4.2. Risques liés à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le groupe entend axer ses efforts de développement futur.

2.4.5. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle limité à 1 million d'euros pour Etud Integral. L'assureur est Tokio Marine Kiln Insurance Limited.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est AIG Europe Limited.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2017, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,09 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant s'élevait à environ 0,07 million d'euros.

2.5. Evénements importants dans le Groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2017

- **ORNANE**

La Société a obtenu le visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, concernant les opérations sur les ORNANE. Et l'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 28 juillet 2017 a voté favorablement les résolutions liées à cette opération financière.

La Société envisage d'effectuer un tirage d'une tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros une fois que l'approbation de ces résolutions soit actée. Afin de limiter l'impact dilutif de ce tirage pour les actionnaires de la Société, cette émission serait accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques seraient identiques à celles des « BSAR YA2 » qui seront attachés à la tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros mentionnée ci-dessus et qui feront l'objet d'une demande de cotation.

- **Simplification du Groupe**

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « Eolen Intec », « Eolen Ingénierie » et « Eolen Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1er avril 2017

2.6. Présentation des Comptes Sociaux

2.6.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société

La société GECl International (ci-après la « Société ») est la société mère du groupe GECl International. Elle assure la direction et la coordination d'ensemble du Groupe. Elle se positionne comme garante et gestionnaire des politiques fonctionnelles et offre des services supports aux filiales du Groupe (business développement, marketing, commercial, technique et management de programme, recrutement, RH, qualité, financier, juridique).

2.6.2. Modalités de présentation

Nous vous précisons que les comptes annuels de la Société ont été établis selon les mêmes normes et méthodes comptables que l'exercice précédent. Les normes IFRS ne concernent pas l'établissement des comptes sociaux mais uniquement l'établissement des comptes consolidés.

2.6.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels

Au cours de l'exercice 2016/2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros sur l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est constitué essentiellement par la facturation de services rendus à ses filiales.

Le résultat d'exploitation fait apparaître une perte de 0,9 million d'euros sur l'exercice 2016/2017 contre résultat nul sur l'exercice précédent. La société a dû étoffer son staff suite à l'acquisition des sociétés Eolen et la société ETUD Integral. La facturation des services rendus a permis de couvrir une grande partie des charges d'exploitation. La Société poursuit ses efforts de restructuration et mutualise les coûts transverses (juridiques et financiers) pour optimiser certains postes de dépenses du Groupe.

Le résultat financier s'élève à - 0,01 million d'euros contre - 0,3 million d'euros sur l'exercice précédent. Ce résultat se compose essentiellement d'intérêts de comptes courants d'actionnaires.

Le résultat exceptionnel est non significatif sur cet exercice.

Le résultat net ressort à une perte de 0,9 million d'euros contre une perte de 0,08 million d'euros sur l'exercice précédent.

2.6.4. Situation Financière

Les capitaux propres de la société restent positifs malgré la perte de 0,9 million d'euros. Les dettes financières sont composées essentiellement de comptes courants inter compagnies. Les dettes fiscales ont augmenté.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l' « Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société a conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société pourra réaliser des tirages à son initiative.

Au 15 mai 2017, la totalité des Bons sur la première tranche, soit 100 Bons, ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 3 211 392 actions nouvelles.

Concernant les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, à fin juin 2017, 12 098 440 BSA, soit 53,16 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant

la création de 12 098 440 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 725 906,40 euros. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017.

2.6.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2016/2017

Nous vous proposons d'affecter en totalité le résultat de l'exercice 2016/2017 qui se traduit par une perte de 0,947 million d'euros sur le compte "Report à Nouveau", lequel passerait ainsi d'un solde de – 55,346 millions d'euros à un nouveau solde de – 56,293 millions d'euros.

2.6.6. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2.6.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une quote-part de location mobilière, de TVTS, et de pénalités et amendes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (articles 39-4 et 39-5 du CGI) pour un montant de 267 €. Par ailleurs, les amortissements exceptionnels ne sont pas non plus déductibles au moment de leurs constatations.

2.6.8. Information sur les délais de paiement

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 par date d'échéance

Échéances	Dettes non échues				Dettes échues	Total Général
	Total	Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 60 jours	au-delà de 60 jours		
Au 31 mars 2017	174	89	85	0	240	414
Fournisseurs hors Groupe	174	89	85	0	240	414
Fournisseurs Groupe	0	0	0	0	0	0
Au 31 mars 2016	669	211	35	423	113	782
Fournisseurs hors Groupe	669	211	35	423	113	782
Fournisseurs Groupe	0				0	0

2.6.9. Contrôle des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part, dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui vous sont ici présentés, du résultat de leurs investigations sur lesdits comptes.

Vos Commissaires aux Comptes examinent, dans leur rapport spécial, les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été conclues par votre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

2.6.10. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société

Les perspectives de la société GECL International sont directement liées aux perspectives du Groupe détaillées ci-avant.

2.6.11. Activité en matière de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement sont portées par les filiales du Groupe. Ces activités sont détaillées ci-avant.

2.6.12. Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Pour les autres événements propres au groupe, cf. paragraphe 2.5 du présent rapport financier.

2.6.13. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- les mandats de la société RSM Paris, co-commissaire aux comptes titulaire, et de la société FIDINTER, co-commissaire aux comptes suppléant, arriveront à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.
- les mandats de la société Bewiz Audit (anciennement France Audit International et Révision), co-commissaire aux comptes titulaire, et de la Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.), co-commissaire aux comptes suppléant, arriveront à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2.7. Informations concernant les mandataires sociaux

2.7.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos

Ces éléments figurent dans le rapport sur la gouvernance et le contrôle interne.

2.7.2. Rémunération des dirigeants

Ces éléments figurent dans le rapport sur la gouvernance et le contrôle interne.

2.7.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

Nous vous proposons, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2017/2018.

2.8. Information sur l'actionariat et l'évolution du cours de bourse

2.8.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

2.8.1.1. Evolution de l'actionariat et des droits de vote

	au 31 mars 2017			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
XLP holding	25 092 507	33,6%	25 092 507	33,6%
Serge Bitboul	4 823 857	6,5%	4 823 857	6,5%
Total Serge Bitboul	29 916 364	40,0%	29 916 364	40,0%
Airinvest	9 002 793	12,0%	9 002 793	12,0%
Autre nominatifs	468 906	0,6%	468 906	0,6%
Autres au porteur	35 070 420	46,9%	35 070 420	46,9%
Auto-détention	303 000	0,4%	303 000	0,4%
TOTAL	74 761 483	100,0%	74 761 483	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote: il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

La société XLP Holding SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

Informations sur les principaux actionnaires

Au 31 mars 2017, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants :

- Airinvest SGPS Lda	12,0 %
- Monsieur Serge BITBOUL	6,5 %
- XLP HOLDING *	33,6 %

(*) Société contrôlée par Serge Bitboul

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Depuis sa création, la Société est contrôlée par Serge Bitboul du fait de sa détention de la majorité ou quasiment du capital et des droits de vote, directement ou indirectement au travers de XLP Holding.

Monsieur Serge BITBOUL détient directement et indirectement 40,0% du capital et 40,0% des droits de vote au 31 mars 2017.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

Rachat par la Société de ses propres actions

A compter du 1er décembre 2016, la société GECI International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011 (ci-après « la Charte AMAFI »).

Au 31 Mars 2017, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

303 000 titres GECI International FR0000079634 pour une valeur comptable de 96 960,00 euros ;

33 416,29 euros en espèces.

Au cours de l'exercice 2016/2017, il été effectué les opérations suivantes sur ce contrat de liquidité :

	31/03/2017	31/03/2016
Détention à l'ouverture	61 724	61 724
Achat d'actions	581 513	-
Ventes d'actions	340 237	-
Détention à la clôture	303 000	61 724
Cours moyen, des achats	0,41 €	N/A
Cours moyen des ventes	0,42 €	N/A
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet, à la possible exception du droit de vote double dont disposent les actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans.

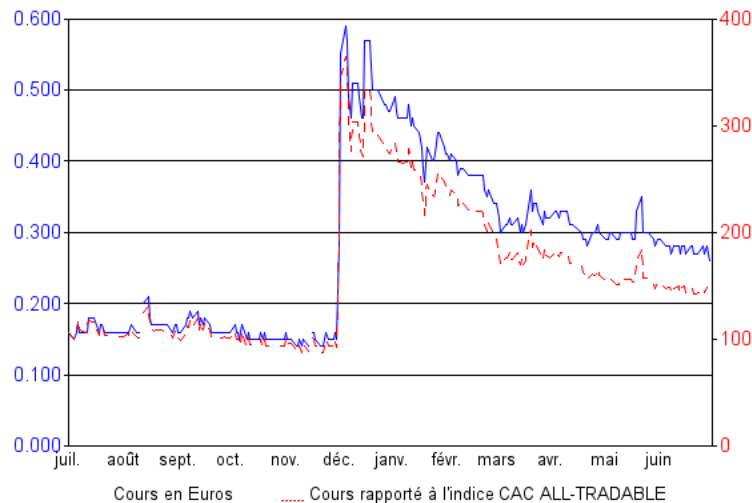
2.8.1.2. Evolution du cours de bourse

Tableau d'évolution de l'action depuis le 1er décembre 2011

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Cours moyen (ouverture)	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
déc-11	1,57	01-déc	1,19	19-déc	1,32	6 203 842	21
janv-12	2,07	24-janv	1,31	16-janv	1,42	2 735 230	17
févr-12	3,8	07-févr	2,05	03-févr	2,87	52 140 411	20
mars-12	3,17	06-mars	2,31	22-mars	2,84	21 702 034	22
avr-12	2,95	02-avr	1,7	24-avr	2,31	14 411 548	18
mai-12	2,28	02-mai	1,55	18-mai	1,82	9 580 589	22
juin-12	1,79	07-juin	1,49	04-juin	1,64	1 580 442	5
mars-16	0,4	15-mars	0,274	11-mars	0,335	2 989 538	13
avr-16	0,31	01-avr	0,15	13-avr	0,209	3 010 170	18
mai-16	0,21	12-mai	0,17	16-mai	0,182	2 330 837	22
juin-16	0,21	07-juin	0,14	24-juin	0,175	2 453 025	22
juil-16	0,18	12-juil	0,15	04-juil	0,166	1 533 295	21
août-16	0,21	15-août	0,15	01-août	0,17	2 470 357	22
sept-16	0,19	08-sept	0,15	28-sept	0,168	2 911 759	22
oct-16	0,17	03-oct	0,14	28-oct	0,154	1 058 646	21
nov-16	0,16	01-nov	0,14	07-nov	0,151	1 501 826	21
déc-16	0,7	02-déc	0,18	01-déc	0,483	43 185 412	21
janv-17	0,54	02-janv	0,36	19-janv	0,438	11 270 888	22
févr-17	0,42	01-févr	0,34	23-févr	0,38	5 008 399	20
mars-17	0,41	20-mars	0,29	03-mars	0,32	7 857 263	23
avr-17	0,36	03-avr	0,28	19-avr	0,311	5 113 525	18
mai-17	0,36	22-mai	0,28	29-mai	0,3	7 380 312	22
juin-17	0,3	01-juin	0,26	29-juin	0,278	2 154 702	22

(Source : Euronext)

Graphique depuis la reprise effective de la cotation



Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)

Reuters : GECI.PA

Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle a été suspendue de cotation le 07 juin 2012. La reprise de cotation a été demandée par le Groupe le 29 février 2016.

La cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a réellement repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Au cours de l'exercice, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECl International (FR0000079634 - GECP) ont également fait leur intégration dans trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices Tradable servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav. L'incorporation de l'action GECl International à ces trois indices confirme l'intérêt des investisseurs pour le Groupe et sa stratégie de développement.

2.8.2. Actionnariat salarié et actions gratuites

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

2.8.3. Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2.8.4. Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital

Néant.

2.8.5. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

2.8.6. Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre

Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé

Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF

Dénomination sociale de l'émetteur :

GECl INTERNATIONAL S.A.

Période concernée :

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

	Acquisitions	Cessions	Souscriptions	Echanges
Nombre d'actions	--	--	--	--
Prix moyen unitaire		--		--

2.8.7. Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce)

1/ Délégations en vigueur au 1^{er} avril 2016

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites (salariés)	07/09/2015	38 mois 07/11/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant
2. Augmentation du capital suite à l'émission des instruments financiers tels que des créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds	12/09/2016	18 mois 12/03/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	1.500.000 euros

gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées)				
--	--	--	--	--

2/ Délégations expirées du 1er avril 2016 au 1er avril 2017

Néant

3/ Délégations annulées en 2016/2017

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites (salariés)	28/11/2014	38 mois 28/01/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

2.9. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
						En devise	En devise	En devise	En devise	EUR	EUR	EUR
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(553 243)	833 424	31 234	503 092		(503 092)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	85 016					
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	(635 937)			55 030		(55 030)
ALTONA International	48 Bis Avenue Kléber - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	948 924		(148 263)	466 262		
ETUD Integral	ZI Pissaloup Rue E. Branly - 78190 Trappes - FRANCE	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(2 898 938)	4 381 163	(945 574)	143 231		
Sociétés consolidées			5 225 163	1 020 000						1 167 615		(558 122)
Sociétés non consolidées			-	-								-
Ensemble des sociétés			5 225 163	1 020 000						1 167 615		(558 122)

2.10. Activité des Filiales

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels. Les données suivantes sont relatives aux comptes sociaux de chaque filiale. Il s'agit des filiales directes et indirectes.

GECI Ltd (Royaume Uni)

Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux. GECI Ltd présente un chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017, 0,99 million d'euros contre 0,64 million d'euros pour la même période lors de l'exercice précédent. Le résultat net est un profit de 0,04 million d'euros.

GECI Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le Groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015, la procédure est toujours en cours.

GECI Transportation and Engineering India

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2016/2017.

Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la Société via GECI Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 0,22 million d'euros pour l'exercice 2016/2017, contre 0,24 million d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 0,02 million d'euros.

SAS ETUD Integral (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par la Société, a été créée en 1984, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 4,4 million d'euros (pour 15 mois d'activités) contre 5,1 millions d'euros l'exercice précédent, et dégage une perte de 0,9 million d'euros contre un bénéfice net de 0,4 million d'euros l'exercice précédent

GECI South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.

ALTONA International (France)

Cette filiale, détenue à 80% par la Société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du groupe EOLEN. Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant. C'est un centre de coûts. Le résultat net est une perte de 0,15 million d'euros.

SAS Groupe EOLEN (France)

Cette société, filiale détenue à 100% d'ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en technologies et en Infrastructure. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 10,4 million d'euros contre 10,5 millions d'euros l'exercice précédent, et dégage une perte de 0,4 million d'euros contre un bénéfice net de 0,4 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS EOLEN (France)

Cette filiale, détenue à 66,72% par la Société « Groupe EOLEN » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 3,37 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros l'exercice précédent, et dégage une perte de 0,3 million d'euros contre une perte nette de 0,4 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS EOLEN Ingénierie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2008, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et en Infrastructure. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 0,1 million d'euros contre 0,6 million d'euros l'exercice précédent, et dégage un résultat nul comme l'exercice précédent.

SAS EOLEN INTEC (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société « Groupe EOLEN », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECL International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 2,4 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros, et dégage une perte de 0,17 million d'euros contre une perte de 0,57 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS AMUNDIS (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECL International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en Télécom et en convergence multimédia. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 1,7 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros, et dégage une perte de 0,9 million d'euros contre une perte de 0,3 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS EOLEN Finance (France)

Cette filiale, détenue à 51% par la Société « Groupe EOLEN » et à 49% par la société « RK développement », créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECL International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 5,5 millions d'euros contre 8 millions d'euros, et dégage un profit 0,25 million d'euros contre 0,12 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS RISKALIS Consulting (France)

Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECL International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Il n'y a pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017, et le résultat est un profit de 0,04 million d'euros contre une perte de 0,01 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS Alliance Services Plus (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société « Groupe EOLEN », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECL International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité

les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 4,2 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros, et dégage une perte de 0,6 million d'euros contre un profit de 1,1 millions d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil)

Cette société, filiale détenue à 93,40% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 3,2 millions d'euros contre 3 millions d'euros l'exercice précédent, et dégage un profit de 0,26 million d'euros contre 0,09 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).

SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS EOLEN ENERGIE (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de Société « Groupe EOLEN », a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en Oil & Gas. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017 est de 0,8 million d'euros de 1,1 millions d'euros, et dégage une perte de 0,2 million d'euros contre 0,4 million d'euros l'exercice précédent (pour quinze mois).



2.11. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

2.11.1. Présentation et articulation du rapport.

2.11.1.1. Description des référentiels utilisés

Ce rapport a été réalisé avec l'aide d'un cabinet spécialisé en RSE¹.

Il a été rédigé suivant :

- L'ensemble des obligations de transparence prévues par l'article 225 de la loi Grenelle 2².
- Les grandes lignes directrices de la norme ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des entreprises³.

Une table de référence, indiquée en annexe, permettra au lecteur de situer chacune des informations présentées par rapport à sa source réglementaire.

2.11.1.2. Périmètre de reporting

Périmètre temporel

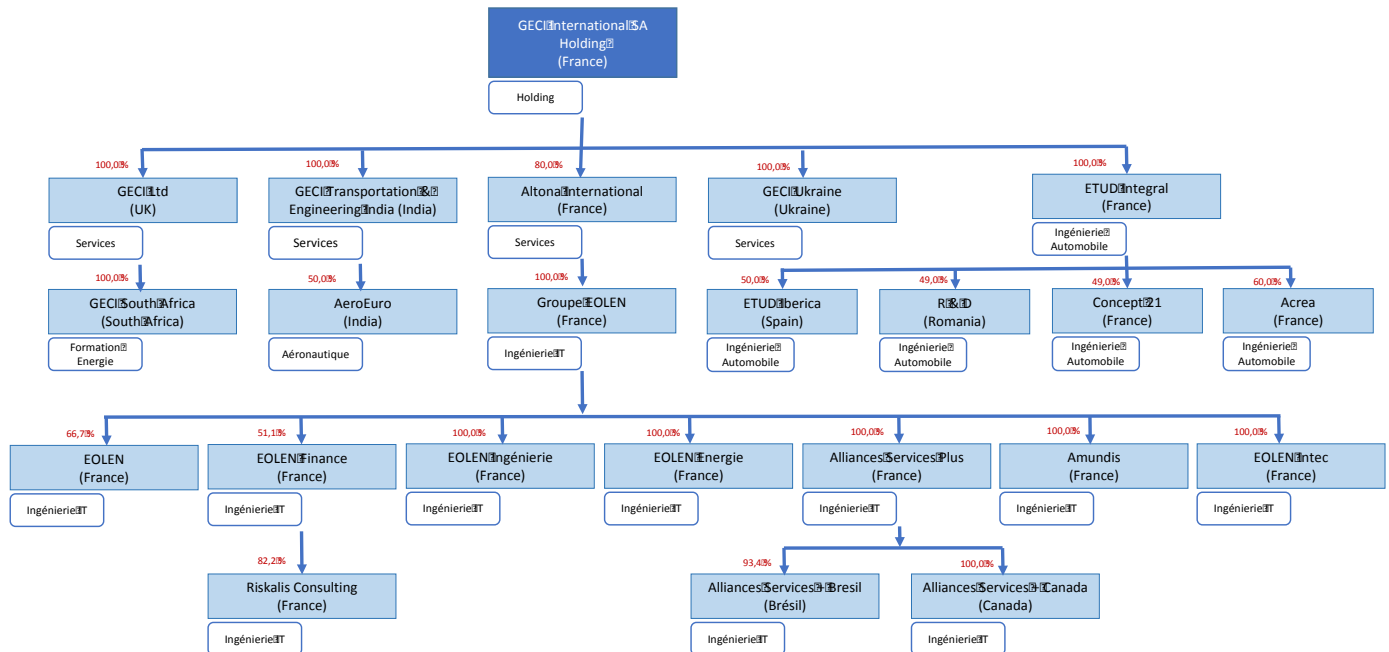
La période sur laquelle repose le présent rapport RSE de GECI International s'étend du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 pour l'ensemble du groupe à l'exception de la filiale ETUD Integral, acquise fin juin 2016, pour laquelle la période de reporting est de 9 mois : du 1er juillet 2016 au 31 mars 2017.

¹ Le rapport RSE inclut des indicateurs à la fois directement appliqués depuis la réglementation en vigueur et inspirés des domaines clés de la norme ISO 26000. Ce rapport a été rédigé avec l'aide du cabinet A2DM.

² Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

³ <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

Périmètre organisationnel



Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport sont basées sur le périmètre consolidé en IFRS⁴ incluant l'ensemble des services de l'entreprise et la totalité des filiales consolidées.

Evolutions de périmètre

Les évolutions observées du périmètre de GECI International depuis le dernier rapport RSE (2015-2016) concernent essentiellement l'acquisition de la société « ETUD Integral ».

En effet, le groupe a finalisé l'acquisition de la société « ETUD Integral » le 21 juin 2016. GECI International a ainsi acquis 100% du capital et des droits de vote de cette société.

⁴ International Financial Reporting Standards, <http://www.ifrs.org>

GECI INTERNATIONAL – SA, France

Siège du groupe basé à Paris, France.

GECI LTD - Royaume Uni

Cette société, filiale à 100% du groupe, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification, pour des projets internationaux.

GECI South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.

GECI TRANSPORTATION & ENGINEERING INDIA PRIVATE LTD.

Cette filiale, détenue à 100% par la société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2016/2017.

Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la société via GECI Transportation and Engineering India et créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus.

ALTONA International (France)

Cette filiale est détenue à 80% par la société au 05/10/2015, la société « Anthéa » détient les 20% restants. Cette filiale, créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du Groupe EOLEN. Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant. C'est un centre de coûts.

Groupe EOLEN (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par ALTONA International, a été créée en 2009 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en technologies et en infrastructure.

EOLEN (France)

Cette filiale, détenue à 66,72% par la société « Groupe EOLEN » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures.

EOLEN Finance (France)

Cette filiale, détenue à 51% par la société « Groupe EOLEN » et à 49% par la société « RK développement », a été créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

RISKALIS Consulting (France)

Cette société, filiale détenue à 82,15% par la société « EOLEN Finance » et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Il n'y a pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017.

EOLEN Ingénierie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par la société « Groupe EOLEN », a été créée en 2008 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en nouvelles technologies et en infrastructure.

EOLEN Energie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par la société « Groupe EOLEN », a été créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en « Oil & Gas ».



Alliance Services Plus (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la société « Groupe EOLEN » et créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil)

Cette société, filiale détenue à 93,4% par la société « Alliance Services Plus », a été créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)

Cette filiale, détenue à 100% par la société « Alliance Services Plus » et créée en 2010, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

AMUNDIS (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par la société « Groupe EOLEN », a été créée en 2009 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en Télécom et en convergence multimédia.

EOLEN INTEC (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la société « Groupe EOLEN », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures.



GECI Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la société et créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé un processus de liquidation en février 2015, la procédure est toujours en cours.

ETUD Integral (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par le groupe, a été créée en 1984 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports.

ETUD Integral a des participations au sein des structures ETUD Iberica, R&D, Concept 21 et Acrea mais celles-ci ne sont pas consolidées aux comptes du Groupe GECI International. Elles ne sont donc pas intégrées au périmètre de reporting.

Indicateurs renseignés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) répond à l'ensemble des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II.

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales, déclinées en 43 thématiques, a été renseigné.

2.11.1.3. [Note méthodologique](#)

Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a été supervisée par la direction financière de GECI International et a fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil en RSE (Cabinet A2DM) durant l'ensemble du processus.

Il a également nécessité la contribution de personnes, identifiées au sein de chaque filiale, chargées de renseigner les informations relevant de leurs entités respectives.



Collecte et consolidation des informations

Le processus de collecte repose sur la diffusion, par mail, d'un questionnaire précis et unifié à l'ensemble des filiales de l'entreprise. Ce questionnaire reprend l'intégralité des informations requises par le législateur en matière de transparence RSE (article 225 de la loi Grenelle 2), en les détaillant par des indicateurs adaptés à chaque donnée. Les questions posées au sein de ce formulaire ont été explicitées et illustrées pour faciliter les réponses.

La collecte des données a été réalisée par le cabinet A2DM, sous la supervision de la direction financière du groupe.

Le cabinet A2DM a réalisé un suivi régulier de l'évolution des informations renseignées, notamment par l'utilisation d'un tableau de cohérence visant à identifier d'éventuelles anomalies par rapport aux données produites lors du précédent exercice de reporting.

L'ensemble des réponses a été rapporté dans un tableau de synthèse permettant la consolidation des données pour chaque indicateur.

Toutefois, au regard du caractère incomparable de certaines données issues des filiales françaises, d'une part, et de la filiale brésilienne, d'autre part, il a été décidé de communiquer à la fois les informations sur le périmètre consolidé IFRS mais également sur le périmètre France uniquement.

Les processus et logiciels ayant permis la production de ces données sont les suivants :

- Logiciel Boondmanager
- Logiciel comptable, liasse fiscale et immobilisations : SAGE 100 i7,
- Logiciels ADP-GSI,
- Logiciel CEGID Compta.

Définitions et modalités de calcul retenues

Les différents calculs retenus pour l'élaboration des données incluses dans ce rapport ont été préalablement validées par l'organisme tiers indépendant en charge de la vérification des informations communiquées.

Tout calcul retenu aillant permis l'estimation de données, pour lesquelles une valeur précise ne pouvait être renseignée, fera l'objet d'un commentaire au cours du rapport afin d'en préciser les modalités.

Les informations narratives du rapport ont été rédigées à partir de l'ensemble des éléments transmis par les différentes entités du Groupe GECL International au travers du questionnaire qui leur a été soumis, voire par des entretiens qualitatifs avec quelques responsables.

La rédaction des parties relatives à ces indicateurs qualitatifs a été réalisée par le cabinet A2DM dans le strict respect des informations reçues, en veillant à n'y apporter aucune distorsion et à décrire les pratiques économiques, environnementales et sociales de manière la plus objective possible.

Limites de la collecte

Le système d'information interne du groupe reste distinct de ceux de la filiale acquise au cours de l'exercice (ETUD Integral) et de la filiale au Brésil. Ainsi, certaines remontées asymétriques d'informations n'ont pu être palliées.

Le présent rapport présente donc l'intégralité des données reçues, de façon consolidée, mais ne peut être considéré comme totalement exhaustif. Les absences d'information sur chaque critère sont signalées au sein du rapport.

2.11.2. Périmètre de reporting

2.11.2.1. Informations Sociales

Emploi

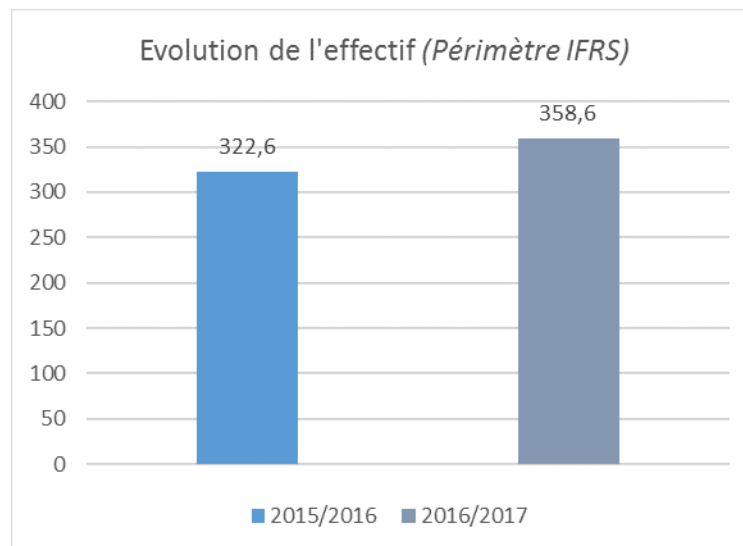
- ❖ Effectif total (en ETP) et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectif total :

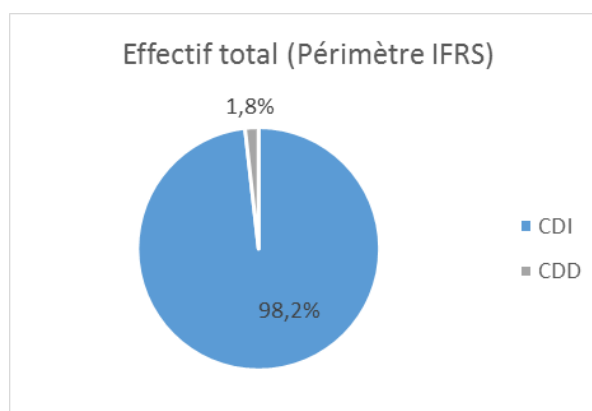
Effectif Total (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Effectif Total	358,6
Nombre de CDI	352,3
Nombre de CDD	6,3
Périmètre France	
Effectif Total	291,6

Nombre de CDI	289,3
Nombre de CDD	2,3

Remarque : Cet effectif n'inclut pas les stagiaires ni les contrats d'apprentissage.



GECI International continue sa croissance et le développement de ses activités. Ainsi, notamment du fait de l'acquisition d'ETUD Integral au cours de la période, notre effectif augmente de 36 personnes ETP par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, au 31 mars 2017, nous comptons 368 collaborateurs soit 64 de plus qu'au 31 mars 2016, où le groupe employait 304 personnes.



Fort de la valeur d'engagement du groupe vis-à-vis de son effectif, nous maintenons notre volonté d'inscrire nos collaborateurs dans une stabilité de l'emploi. En effet, compte tenu de l'expertise nécessaire sur les différents marchés visés par le Groupe GECI International, il est capital de proposer des contrats en CDI à la majeure partie du personnel, particulièrement dans le cas de nouveaux recrutements.

Ainsi, sur le périmètre IFRS, 98,2 % de notre effectif est en contrat à durée indéterminée, là où la moyenne nationale s'élève à 85,3%⁵, tout corps de métiers confondus, et à 94%⁶ au sein des métiers de l'ingénierie.

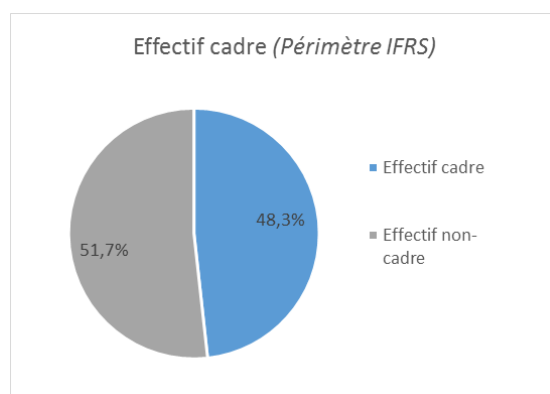
Effectif Cadre :

Effectif Cadre (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de cadres employés	173,1
Pourcentage de cadres/effectif total	48,3 %
Périmètre France	
Nombre de cadres employés	157,1
Pourcentage de cadres/effectif total	53,9 %

Attaché à la valeur d'excellence, le groupe souhaite proposer des services de la plus grande qualité. Ainsi, de par la valeur ajoutée nécessairement apportée par la société à ses clients, celle-ci emploie une grande part de cadres.

⁵ « Une photographie du marché du travail en 2016 », Insee, Mai 2017

⁶ « 27ème Enquête Nationale sur les ingénieurs, 2016 », IESF

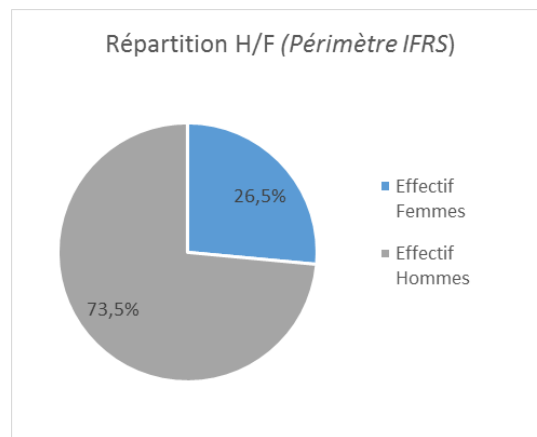


Remarque : Pour la filiale brésilienne, comme dans le rapport RSE précédent, ont été considérées comme cadres toutes les personnes bénéficiant d'un salaire de plus de 2 fois le salaire moyen en vigueur dans le pays ; le statut cadre n'étant pas défini au Brésil comme nous pouvons le concevoir en France.

Sur le périmètre France, la population cadre est encore plus représentée puisque celle-ci s'élève à 53,9 % de l'effectif, soit plus d'un collaborateur sur deux.

Effectif féminin :

Effectif féminin au sein de la structure (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Effectif féminin total	95,0
Nombre de femmes cadres	51,6
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	29,8 %
Périmètre France	
Effectif féminin total	72,0
Nombre de femmes cadres	46,6
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	29,6 %



L'effectif masculin reste très majoritaire et ce malgré notre réelle volonté de mettre en place la plus grande mixité possible au sein du groupe.

En effet, le milieu de l'ingénierie souffre d'un faible taux de féminisation. Les femmes représentent ainsi seulement 20%⁷ de la population d'ingénieurs en France. Ceci explique notamment la difficulté que le groupe rencontre à tendre vers une équité en termes d'effectifs féminin et masculin.

Toutefois, la part de femmes dans notre effectif (26,5% périmètre IFRS et 24,7% en France) reste supérieure à la moyenne nationale des métiers de l'ingénierie.

Répartition de l'effectif par zone géographique :

Répartition de l'effectif par zone géographique (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
France	291,6
Brésil	67

⁷ « 27ème Enquête Nationale sur les ingénieurs, 2016 », IESF

La grande majorité de l'effectif du groupe est basée en France. Seulement 67 employés, correspondant à la filiale AS+, sont basés au Brésil.

Répartition de l'effectif par classe d'âge :

Répartition de l'effectif par classe d'âge (au 31 mars 2017)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
15-24 ans	33
25-49 ans	295
50-65 ans	40
Périmètre France	
15-24 ans	17
25-49 ans	244
50-65 ans	40

En quête d'excellence, GECl International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés.

Cela se traduit notamment par la complémentarité de notre effectif. En effet, l'expertise apportée par l'emploi des seniors et le transfert de compétences aux plus jeunes sont de réels atouts du groupe.

Il est important de noter que nous participons également à améliorer l'employabilité des juniors notamment par le recrutement de stagiaires et de collaborateurs en contrat d'apprentissage.

❖ [Embauches et licenciements](#)

Les embauches :

Fort de notre volonté d'engagement vis-à-vis de nos collaborateurs, nous privilégions l'embauche en CDI afin de leur assurer une sécurité de l'emploi et d'entretenir chez eux un sentiment d'appartenance au groupe.

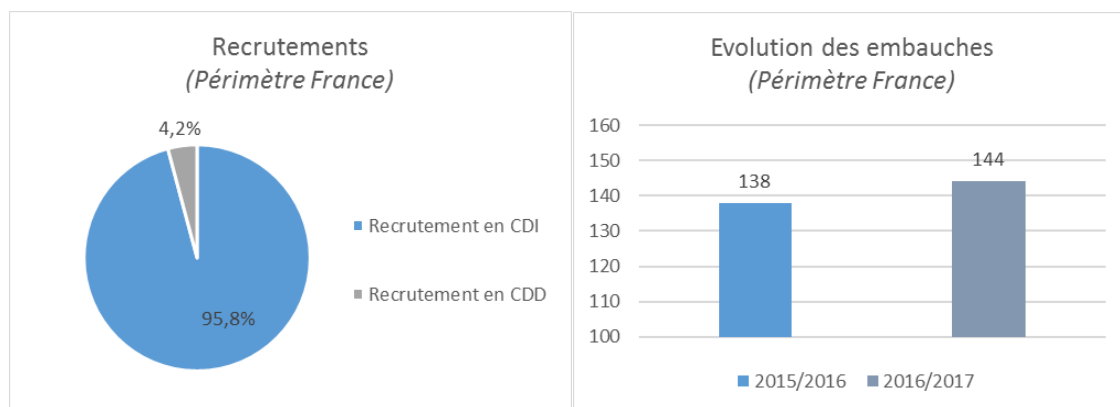
Total des embauches	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de salariés recrutés en CDI	178
Nombre de salariés recrutés en CDD	8
Total des embauches	186
Périmètre France	
Nombre de salariés recrutés en CDI	138
Nombre de salariés recrutés en CDD	6
Total des embauches	144

Ce fort taux de recrutements réalisés en contrat CDI est d'autant plus caractéristique sur le périmètre France. En effet, notre taux de 95,8% de recrutements en CDI est bien supérieur à la moyenne nationale. Des statistiques révèlent que le recrutement en CDD est très majoritaire en France puisque la part des CDD dans les embauches était de l'ordre de 86,2%⁸ à la fin 2016 ; alors que la nôtre est seulement de 4,2%.

La croissance du groupe se traduit également par une augmentation du nombre de recrutements en France par rapport à l'exercice précédent.

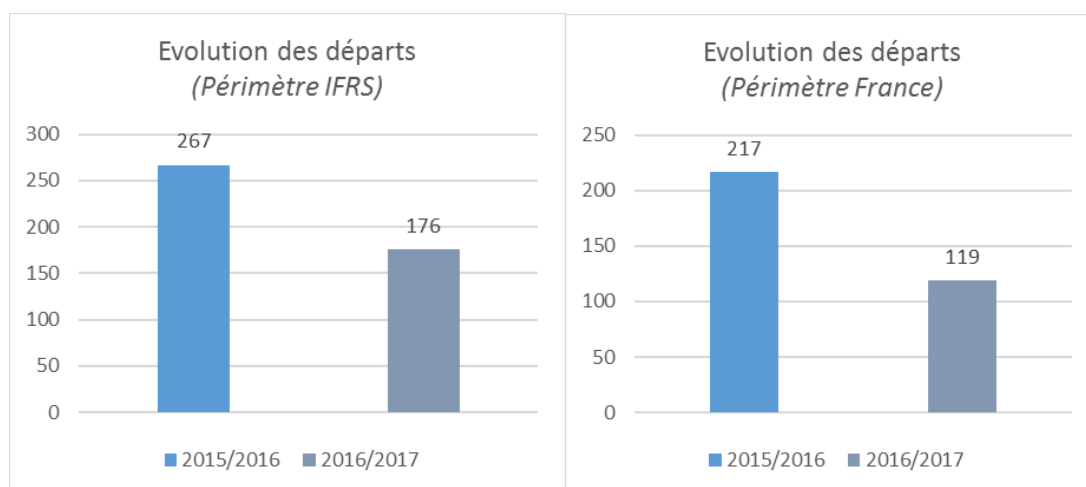
En effet, si celui-ci reste sensiblement le même sur l'ensemble du périmètre IFRS, nous avons cependant comptabilisé sur le territoire national 6 embauches supplémentaires par rapport à l'année précédente.

⁸ « STABILISATION A HAUT NIVEAU DES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS AU QUATRIEME TRIMESTRE 2016 AVEC UN FORT DYNAMISME DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION », ACOSS, CONJONCTURE N°244, JANVIER 2017

**Les départs :**

Nombre de départs	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de démissions	83
Nombre de licenciements	36
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	48
Nombre de départs en retraite	0
Nombre de fin de CDD	8
Transfert	1
Prise d'acte	0
Décès	0
Total	176
Périmètre France	
Nombre de démissions	44
Nombre de licenciements	19

Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	47
Nombre de départs en retraite	0
Nombre de fin de CDD	8
Transfert	1
Prise d'acte	0
Décès	0
Total	119



La vague exceptionnelle de sorties qui avait, notamment, été causée l'année dernière par la restructuration du groupe suite au rachat d'EOLEN a été considérablement freinée cette année. Ainsi, sur le périmètre IFRS, on enregistre 91 départs de moins que l'année précédente.

Toutefois, le turn-over au sein du groupe reste assez important puisque celui-ci s'élève à 59,5%. La direction maintient ses efforts afin d'arriver à un effectif stable

❖ Rémunération

Les rémunérations au sein de GECl International récompensent traditionnellement la performance individuelle.

La contribution de chacun des salariés du groupe est évaluée lors d'entretiens annuels durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

Rémunération (en k€)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Total des rémunérations fixes <i>(Charges salariales incluses, hors charges patronales)</i>	10 461,5
Périmètre France	
Total des rémunérations fixes <i>(Charges salariales incluses, hors charges patronales)</i>	9 681,5
Total des rémunérations variables <i>(Charges salariales incluses, hors charges patronales)</i>	704,8
Total des rémunérations fixes + variables <i>(Charges salariales incluses, hors charges patronales)</i>	10 386,0
Montant total des participations salariales	0,0
Montant total de l'intéressement salarial	0,0
Montant total de l'abondement	0,0

Organisation du travail

❖ [Organisation du temps de travail](#)

GECI International employait sur la période visée 14 employés en temps partiel sur l'ensemble de ses filiales.

Le Groupe applique la convention collective SYNTEC⁹ pour l'ensemble de ses salariés en France.

Au sein d'EOLEN, l'organisation du temps de travail des effectifs « cadres » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). L'effectif non-cadre a la possibilité de compenser ses heures supplémentaires en récupération horaire.

Les collaborateurs de la société « ETUD Integral » dépendent quant à eux d'un protocole d'accord relatif à la mise en place des 35 heures qui avait été signé en 2003.

❖ Absentéisme

Cette année, le taux d'absentéisme augmente légèrement puisque, sur le périmètre IFRS, il passe de 5,3% à 6,9% cette année.

Deux salariés sont encore en congé maladie de longue durée, en raison d'invalidités prolongées.

Absentéisme	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Absences autres que congés et formation (en h)	45 977
Heures théoriques sur l'exercice	667 278
Taux d'absentéisme	6,9 %
Absences pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés)	3 995
Jours théoriques sur l'exercice	89 322
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité	4,5 %

⁹ Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987.

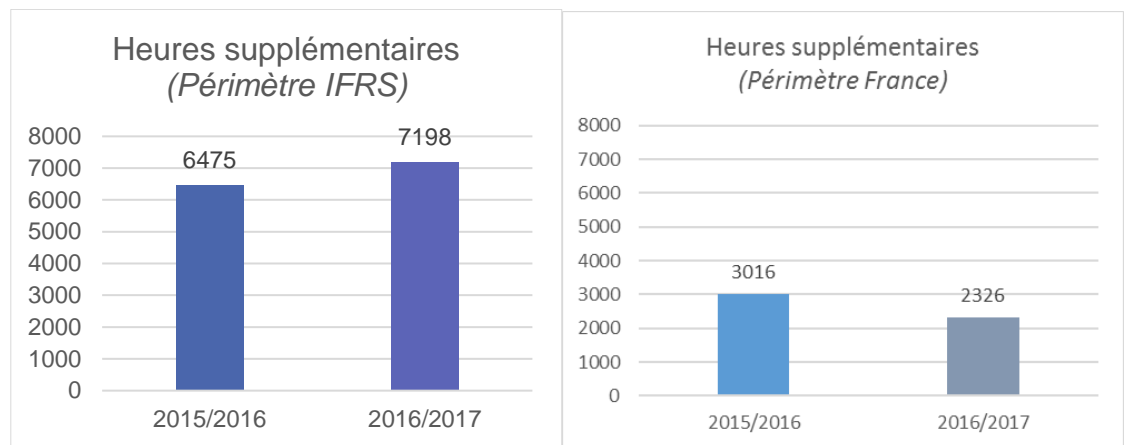
Périmètre France	
Absences autres que congés et formation (en h)	41 720
Heures théoriques sur l'exercice	532 206
Taux d'absentéisme	7,8 %
Absences pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés)	3 701
Jours théoriques sur l'exercice	72 438
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité	5,1 %

❖ [Heures supplémentaires](#)

Heures supplémentaires	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée contractuelle de travail.	7 198
Périmètre France	
Nombre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée contractuelle de travail.	2 326

Alors que le nombre d'heures supplémentaires effectuées est en diminution sur le périmètre France, celui-ci est plus important que l'année dernière sur le périmètre IFRS.





Relations sociales

- ❖ Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

La filiale EOLEN élit un délégué du personnel consulté mensuellement sur les principaux sujets concernant conjointement la société et le personnel. À cet effet, il dispose d'un bureau qui lui est réservé pour ses heures d'astreinte.

Cependant, nous avons dû dresser des procès-verbaux de carence au regard de l'absence de candidats lors des élections d'IRP¹⁰ initialement prévues sur l'exercice 2016-2017. Celles-ci ont donc été reportées sur 2018.

En revanche, il n'existe pas d'instance représentative du personnel au sein de la holding et ce en raison du faible effectif.

De même, il n'existe pour le moment plus d'organisme représentatif du personnel au sein d'ETUD Integral. Cette carence a été constatée par la direction de la filiale. Une réflexion va être portée au regard de ce constat. Le dialogue social se réalise donc, pour le moment, au cas par cas.

¹⁰ Instance Représentative du Personnel

Santé et sécurité

❖ Conditions de santé et de sécurité au travail

Le groupe, attaché à la valeur d'intégrité, porte une attention particulière aux conditions de santé et de sécurité de ses collaborateurs.

Les visites de la médecine du travail sont planifiées selon les modalités réglementaires et n'ont jamais décelé de risque particulier pour les employés. Par ailleurs, aucun collaborateur au sein du groupe n'est en situation de maladie professionnelle.

Une forte relation est entretenue entre EOLEN et le centre de visite médicale qui assure un soutien psychologique aux salariés. Des rendez-vous peuvent être pris soit à la demande du salarié, via le service Administration du Personnel, soit à la demande de la direction en cas d'inquiétudes remontées par nos managers. Le salarié peut également prendre un rendez-vous directement auprès du centre de visite médicale.

Par ailleurs, nous informons nos salariés de la prévention faite par le centre de visite médicale en leur indiquant les coordonnées du site internet¹¹.

De plus, une formation sur les risques psychosociaux a été dispensée à notre responsable Paie et Administration du Personnel. Ceci afin qu'elle soit apte à former le personnel encadrant et nous permettre ainsi d'être en mesure de prévenir de tels risques.

Cette formation, d'une durée de 25 heures, avait pour objectifs de :

- construire et mener une démarche complète de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) des RPS¹²
- acquérir une véritable expertise sur la thématique des RPS avec des outils pratiques adaptés,
- améliorer en continu la qualité de vie au travail par des actions pertinentes et concrètes,
- développer la prévention des RPS pour améliorer la qualité de vie au travail.

¹¹ www.efficience-santeautravail.org

¹² Risques Psycho-Sociaux

Au sein d'ETUD Integral, un certain nombre d'actions sont déployées afin de garantir la sécurité des collaborateurs. Malgré une absence de CHSCT, sur laquelle une réflexion est en cours, des fiches de sécurité ont été réalisées et sont actuellement mises à jour. De même, un Document Unique est en cours d'actualisation.

Par ailleurs, il est procédé à la mise en conformité des installations électriques durant le premier semestre 2017. Pour ce qui est de la vérification annuelle des extincteurs, elle est réalisée annuellement.

Enfin, les collaborateurs travaillant dans notre atelier de prototypage sont sensibilisés au port des équipements de protection individuelle, notamment au port du casque anti-bruit.

- ❖ [Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail](#)

Il n'a été signé aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail au sein de GECI International, au cours de l'année.

- ❖ [Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles](#)

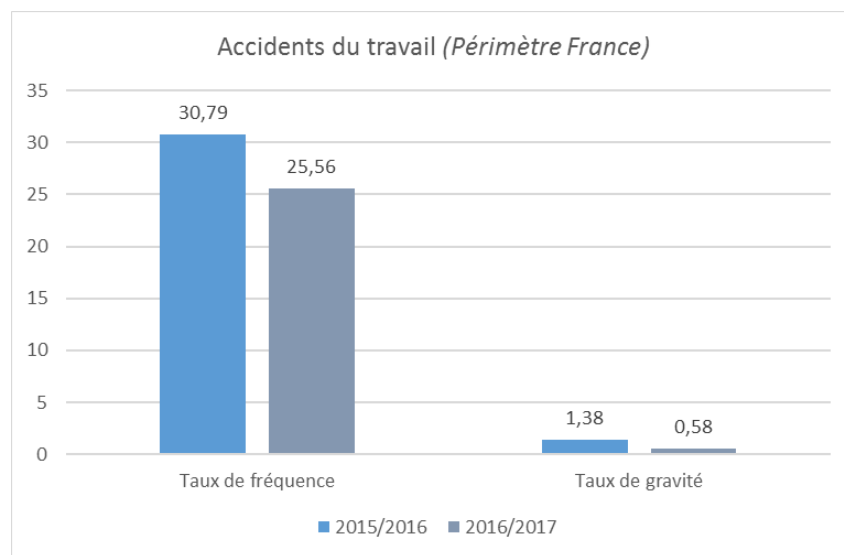
Accidents du travail	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre d'accidents de travail sur la période considérée	13
Taux de fréquence des accidents (nombre par million d'heures travaillées)	20,33
Heures travaillées	639 402
Nombre de journées d'incapacités pour cause d'accident de travail	295
Taux de gravité (nombre de journées d'incapacité par millier d'heures travaillées)	0,46
Périmètre France	
Nombre d'accidents de travail sur la période considérée	13
Taux de fréquence des accidents (nombre par million d'heures travaillées)	25,56
Heures travaillées	508 587

Nombre de journées d'incapacités pour cause d'accident de travail	295
Taux de gravité (nombre de journées d'incapacité par millier d'heures travaillées)	0,58

Remarque : Les accidents de trajet domicile-travail sont inclus.

Si les données relatives aux accidents de travail n'étaient pas disponibles l'année dernière sur l'ensemble du périmètre IFRS, nous pouvons en revanche observer une évolution sur le périmètre France.

En effet, fort de l'attention toute particulière que nous portons au bien-être de nos collaborateurs et des dispositions que nous prenons à cet égard, nous constatons cette année une diminution à la fois du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail.



Formation

❖ Politiques mises en œuvre en matière de formation

Nous donnons une importance accrue au développement et à l'épanouissement des salariés au travail, notamment en leur proposant des formations collectives ou individuelles, et ceci afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence du Groupe GECL International.

Au niveau de la holding, la possibilité est donnée aux salariés de faire une demande de formation qui doit être validée par leur supérieur hiérarchique.

Au sein d'EOLEN, la formation est un axe clé de l'évolution de nos consultants et une réponse aux besoins spécifiques de nos clients.

Un budget de formation, adapté à chaque pôle métiers, est attribué chaque année afin de développer les compétences de chacun de nos collaborateurs.

Par ailleurs, des formations en interne sont menées par le personnel encadrant. Ceci afin de sensibiliser le personnel de la société aux process internes et mettre à jour leurs connaissances et compétences dans les principaux domaines propres à leur cœur de métier.

De plus, l'acquisition de la certification ISO 9001 étant en cours, une attention particulière est apportée à la formation de nos collaborateurs afin de répondre à cette exigence qu'est l'amélioration constante de la qualité.

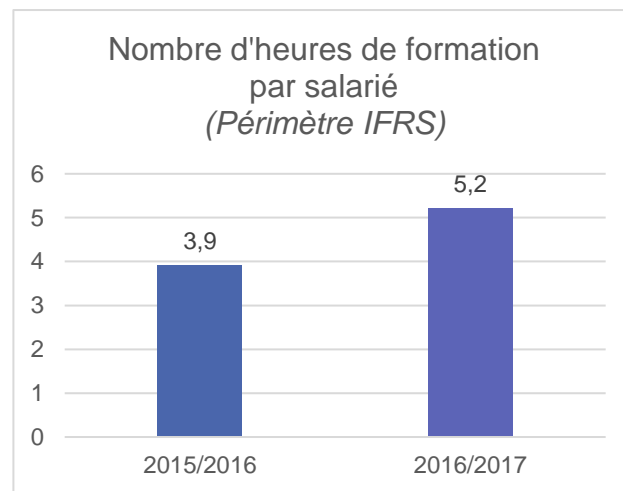
La politique de formation de la filiale ETUD Integral est intégrée à celle du groupe. Par ailleurs, un collaborateur de cette entité a suivi une formation d'anglais d'une durée de 42 heures.

❖ Nombre total d'heures de formation

Heures de formation	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre total d'heures de formation	1921
Nombre de collaborateurs formés	41
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	838
Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	1 083
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	46,9
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	5,2
Périmètre France	
Nombre total d'heures de formation	1 831
Nombre de collaborateurs formés	35
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	798

Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	1 033
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	52,3
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	6,1

Remarque : Le calcul s'est notamment basé sur l'hypothèse qu'une journée de formation correspondait à 7 heures de formation. Par ailleurs, seules les heures de formations dispensées par un prestataire externe sont renseignées dans ce tableau. Toutefois, compte-tenu d'un certain nombre de formations dispensées en interne, il a été décidé, au regard de la mise en place de nos process qualité, de remplir une attestation de présence pour tous les types de stages internes, afin de pouvoir mentionner ces heures dans notre prochain rapport RSE.



L'importance que nous plaçons dans le développement des compétences de nos collaborateurs est cette année encore renforcée.

Ainsi, outre l'augmentation du nombre total d'heures de formation dispensées, le nombre moyen d'heures de formation dispensées par salarié s'élève cette année à 5,2 heures contre 3,9 heures l'année dernière.

Cette évolution se constate également dans le nombre moyen d'heures de formation par salarié formé puisque celui-ci s'élève cette année à 46,9 heures, soit environ 10 heures de plus que l'année dernière.

Egalité de traitement❖ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

GECI International porte une attention toute particulière à l'égalité homme-femme et au respect du principe de non-discrimination en raison du sexe de la personne, notamment en matière de recrutement, de mobilité, de qualification, de rémunération, de promotion, d'appartenance syndicale, de formation et de conditions de travail.

Dans le cadre du respect de ce principe, EOLEN, filiale principale du groupe en termes d'effectif, a élaboré un « plan d'action unilatéral égalité professionnelle ». Ce plan d'action a pour objectif d'une part d'identifier et d'expliquer les éventuels déséquilibres et écarts de situation entre les femmes et les hommes, et d'autre part de fixer des objectifs de progression dans trois domaines :

- l'embauche,
- la formation,
- la rémunération effective.

Ce plan d'action a été remis à la Direction des Ressources Humaines pour validation avant envoi à l'inspection du travail.

Par ailleurs, le groupe s'efforce de rémunérer les hommes et les femmes selon le même mode. Toutefois, si des écarts de salaire sont observés, ceux-ci résultent majoritairement des différentes typologies de missions.

Salaires H/F (en €)	TOTAL
Périmètre France	
Les hommes en CDI cadres	46 481,14
Les hommes en CDI non-cadres	26 790,94
Les femmes en CDI cadres	39 153,26
Les femmes en CDI non-cadres	21 737,52

Remarque : Les salaires ont été calculés sur une base annuelle en intégrant le salaire du PDG de la holding GECI International. Par mesure de pertinence et de plus juste représentativité, seul le

périmètre France a été considéré. En effet, du fait d'une différence importante du coût de la vie, le salaire moyen au Brésil n'est pas comparable avec celui de la France.

Notre attachement au principe d'égalité homme-femme est également mis en évidence par la composition du comité de direction de la filiale EOLEN, qui compte 3 femmes pour 5 membres, soit 60% de femmes.

Au sein de la holding GECI International, une femme fait partie du conseil d'administration, composé de 3 membres.

En revanche, aucune femme ne fait partie des organes de direction des filiales ETUD Integral et AS+ Brésil.

Par ailleurs, au sein d'EOLEN, seule filiale concernée par des augmentations individuelles sur la période, 27,6% des personnes augmentées sont des femmes, ce qui correspond à peu près au taux de féminisation de la société (29,7% de femmes chez EOLEN).

Enfin, malgré la rareté des profils techniques féminins dans nos métiers, et tout particulièrement dans les petites structures telles que ETUD Integral, notre filiale favorise l'embauche de femmes. Celle-ci a ainsi réalisé sur la période le recrutement d'une femme ingénieure sur un total de 10 recrutements, ce qui représente un taux supérieur à celui du taux de féminisation de la société. A ceci s'ajoute l'embauche d'une stagiaire en alternance.

❖ Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Avec un effectif de travailleurs en situation de handicap inférieur à 6%, GECI International est soumis aux cotisations Agefiph.

Effectif de travailleurs handicapés	TOTAL
Périmètre consolidé IFRS	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	4,72
Taux de travailleurs handicapés (%)	1,32 %
Périmètre France	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	4,72
Taux de travailleurs handicapés (%)	1,62 %

Nous essayons toutefois de promouvoir l'emploi de personnes en situation de handicap. EOLEN a notamment fait appel, à plusieurs reprises, à des ESAT au sein de deux de ses filiales :

- EOLEN Finance : collecte et traitement de cartouches et matériels informatique, en collaboration avec l'ESAT « Le Petit Plus ».
- Alliance Services Plus : travaux de mise sous plis avec affranchissement, en collaboration avec l'ESAT « Les Ateliers Cité-Jardins ».

Par ailleurs, l'ensemble de nos locaux en France sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

❖ [Politique de lutte contre les discriminations](#)

Le groupe étant attaché aux valeurs de partage et d'intégrité, nous favorisons l'équité sociale par la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles.

Une des caractéristiques du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, source de richesse culturelle. Le groupe emploie de nombreuses nationalités différentes au sein de ses effectifs en France.

GECI International a par ailleurs adhéré, en 2011, à **la Charte de la Diversité en Entreprise**.

Cette charte engage le groupe a :

- *“Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.*
- *Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.*
- *Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.*
- *Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.*
- *Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.*
- *Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.”*
- ❖ [Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT](#)

Le Groupe GECI International respecte le droit français traduisant l'ensemble des conventions de l'OIT au sein de la législation nationale.

Toutefois, nous n'avons pas mis en place de mesure particulière promouvant le respect de ces conventions, si ce n'est notre méthode de recrutement.

En effet, les embauches se font par rapport aux compétences, au background et aux recommandations des candidats. Une grande partie des recrutements d'EOLEN se fait par CV anonyme.

2.11.2.2. Informations Environnementales

Politique générale en matière environnementale

- ❖ Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

L'importance des questions environnementales est relativement limitée au regard des activités d'ingénierie que proposent le groupe. Celles-ci ne sont pas de nature à porter particulièrement atteinte à l'environnement au quotidien.

Le groupe s'emploie néanmoins à veiller à ses déplacements, ses consommations d'énergie, de papier et à inciter ses collaborateurs à adopter une attitude responsable sur l'ensemble de ces enjeux.

- ❖ Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Aucune action spécifique de formation des salariés n'a été menée au cours de la période visée concernant la protection de l'environnement.

Cependant, nous maintenons notre effort de conscientisation des salariés sur leurs impacts environnementaux au quotidien dans le cadre professionnel. Une attention particulière est notamment portée à la dématérialisation des supports, à l'économie de papier et à l'usage raisonné des lumières.

Au sein d'EOLEN, un guide d'éco-responsabilité est diffusé auprès des collaborateurs. Celui-ci vise à donner les grandes lignes de conduite afin d'adopter une attitude respectueuse de son environnement. Les grands principes abordés dans ce guide sont les suivants :

- la maîtrise des impressions de documents,
- le tri du papier,
- la juste utilisation des lumières,
- la maîtrise de la température des bureaux,

- la consommation modérée d'eau,
- l'utilisation adaptée des transports,
- le respect des aménagements,
- les comportements responsables vis-à-vis des collaborateurs.

Par ailleurs, tous les bureaux d'EOLEN sont équipés de corbeilles pour le papier. Des poubelles spécifiques sont signalées pour le recyclage des emballages carton, des cartouches d'encre, des capsules de café, des piles et des bouchons. Mais, pour l'instant, aucun indicateur n'est mis en place sur ces enjeux.

❖ Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les activités du groupe n'entraînant pas de risque particulièrement significatif pour l'environnement, aucun moyen particulier n'est consacré à la prévention des pollutions autre que la sensibilisation de nos équipes.

Cependant, le groupe s'emploie à limiter les déplacements professionnels en étendant progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives, principalement des outils de visioconférence, facilitant ainsi la coopération à distance.

Compte tenu du peu de risques encourus par le Groupe GECL sur les enjeux environnementaux, celui-ci n'a eu recours à aucune provision ou garantie pour les risques en matière de dégradation de l'environnement au cours de la période visée.

❖ Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe étant locataire de ses bureaux, il n'a pas mis en place de mesure de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol au cours de la période considérée.

De plus, la nature des activités du groupe ne comporte pas de risque particulier d'affecter gravement l'environnement par d'éventuels rejets.

❖ Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Le groupe n'a pas mis en place de mesure particulière au regard d'une quelconque pollution spécifique à son activité, celle-ci n'étant pas de nature à être à l'origine de sources de pollution particulière.

Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

❖ Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Bien qu'aucun suivi détaillé n'ait pu être réalisé sur la période, la holding GECI continue d'avoir recours à la société « CPR Recyclage » pour la récupération de ses déchets papiers et cartons.

De même, une récupération des cartouches d'encre usagées de la holding GECI et de EOLEN est effectuée par une entreprise spécialisée, PROXL ; mais pour l'instant il n'a été mis en place aucun indicateur sur le sujet.

EOLEN a par ailleurs mis en place un système de tri sélectif portant principalement sur la collecte des papiers et cartons.

Le papier est le premier consommable utilisé dans la société. Bien que le groupe n'ait pas mis en place d'indicateurs de suivi sur l'enjeu de gestion des déchets papier, nous sommes vigilants sur les aspects environnementaux que nous pouvons maîtriser. Nous avons, à cet effet, disposé un certain nombre de signalisations invitant à la réduction de la consommation de papier par exemple.

Les consignes du guide d'éco-responsabilité invitent notamment à consommer moins de papier et incite à l'utilisation et à la récupération des vieux papiers ou papiers imprimés non utilisés.

Au niveau de la filiale ETUD Integral, les seuls déchets notables correspondent aux déchets issus de l'activité de prototypage. Toutefois, ne s'agissant pas d'une activité de production, les volumes concernés ne sont pas significatifs.

Ces déchets sont pris en charge par la société « SEPUR » en la qualité de DIB¹³. La quantité de déchets produits sur la période s'élève à environ 3,3 tonnes.

❖ Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

¹³ Déchet Industriel Banal

Aucune des filiales ne dispose d'un service de restauration. GECl International n'a donc pas mis en place de mesure particulière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Utilisation durable des ressources

❖ Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Il n'y a pas de suivi particulier sur cet enjeu au niveau de l'ensemble des entités du Groupe GECl International, à l'exception des bureaux du siège social où une évaluation de la consommation en eau a pu être établie.

Sur la période considérée, la holding a ainsi consommé 41 m³ d'eau provenant du réseau public de la ville de Paris.

Aucune donnée n'a pu être collectée pour les filiales EOLEN et ETUD Integral.

❖ Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La seule matière première faisant l'objet d'une consommation significative au sein du groupe correspond au papier consommé lors des impressions, mais celle-ci ne peut être mesurée de façon précise.

Toutefois, une estimation de la consommation de papier a pu être réalisée au niveau d'EOLEN, sur la base du nombre d'impressions réalisées sur l'année. Celle-ci s'élevait à environ 953 kg¹⁴.

Bien que ce ne soit pas formalisé par une procédure clairement définie, le service des achats d'EOLEN est sensible aux critères de développement durable dans le choix des fournisseurs de papiers et des imprimeurs. La société tâche ainsi de privilégier, dans la mesure du possible, les papetiers garantissant une gestion responsable du patrimoine forestier.

EOLEN a également orienté ses achats d'imprimantes sur les options d'impression recto verso et sur la pérennité des cartouches d'encre, afin de limiter la consommation de papier et le renouvellement des cartouches.

¹⁴ Cette estimation a été réalisée sur l'hypothèse d'un grammage du papier égal à 80g/m². Par ailleurs, le nombre d'impressions n'ayant pu être obtenu de manière précise, celui-ci a été calculé au prorata sur la période, au regard des factures disponibles.

A ce titre, les imprimantes sont configurées pour imprimer en noir et blanc ; l'ensemble des salariés est invité à faire appel à l'impression couleur qu'en cas de nécessité.

Enfin, la collecte et le recyclage des cartouches et toners sont systématiquement gérés par nos propres fournisseurs.

Concernant ETUD Integral, la matière première principalement utilisée correspond à du métal. Toutefois, s'agissant d'une activité de prototypage, les volumes concernés sont relativement faibles. Aucune donnée de consommation n'est actuellement disponible. Une réflexion est menée en ce sens afin de suivre à terme les quantités utilisées.

- ❖ [Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables](#)

Le Groupe GECI International mesure ses consommations d'électricité et d'énergie. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Consommation d'énergie	TOTAL
Périmètre consolidé IFRS	
Consommation d'électricité (kWh)	190 275
Consommation de gaz (kWh)	26 843
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	217 118
Périmètre France	
Consommation d'électricité (kWh)	185 735
Consommation de gaz (kWh)	26 843
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	212 578

Remarque : Sur deux entités du groupe (EOLEN et AS+ Brésil), l'ensemble des factures dont nous disposons ne coïncidait pas exactement avec la période de reporting. Lorsque cela était le cas, nous avons estimé la consommation sur la période par un calcul au prorata.

Afin de réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage, une grande partie de nos nouveaux locaux, rue Boissière, sont équipés d'ampoules LED.

Par ailleurs, au sein d'EOLEN, les consignes du guide d'éco-responsabilité incitent à réduire la consommation d'électricité par une attention du personnel dans l'utilisation des ordinateurs et de l'éclairage.

Tous les ordinateurs sont éteints le soir, ainsi que les lumières. En journée, nous veillons à ce que les lumières ne restent pas inutilement allumées dans les bureaux et les salles de réunion vides.

❖ [Utilisation des sols](#)

Au regard de ses activités, GECI International n'a pas mis en place de démarches concernant l'utilisation des sols.

Changement climatique

❖ [Rejets de gaz à effet de serre](#)

Une estimation des émissions de gaz à effet de serre de GECI International a été établie par le cabinet A2DM sur la base exclusive des consommations énergétiques du groupe et des déplacements professionnels¹⁵.

Consommation d'électricité :

	Consommation totale d'électricité (en kWh)	Émissions de GES (en kg CO2e)
EOLEN	40 408	3 313
EOLEN Brésil	4 540	432
 Holding GECI	44 269	3 630
ETUD Integral	101 058	8 287

¹⁵ Les données disponibles sur l'exercice étant partielles, le présent calcul ne peut, en aucun cas, être considéré comme un bilan complet au sens d'une méthodologie prédéfinie (Bilan Réglementaire suivant l'article 75 du Grenelle II, Bilan Carbone \square , GHG Protocol).

Consommation de gaz :

	Consommation totale de gaz (en kWh)	Émissions de GES (en kg CO2e)
Holding GECI	26 843	5 876

Déplacements professionnels :

- Avion : 5 200 km soit 1 633 kg CO2e
- Train : 19 512 km soit 72 kg CO2e
- Taxi : 2 989 km soit 646 kg CO2e
- Transport en commun : 8 045 km soit 78 kg CO2e
- Indemnités kilométriques
 - Voitures 0-5 CV (hypothèse diesel) : 49 021 km soit 11 275 kg CO2e (si on remplace le diesel par l'essence, les émissions augmentent de 3.4%)
 - Voitures 6-10 CV (hypothèse diesel) : 41 472 km soit 10 824 kg CO2e (si on remplace le diesel par l'essence, les émissions augmentent de 3.4%)
 - Moto : 3 565 km soit 837 kg CO2e

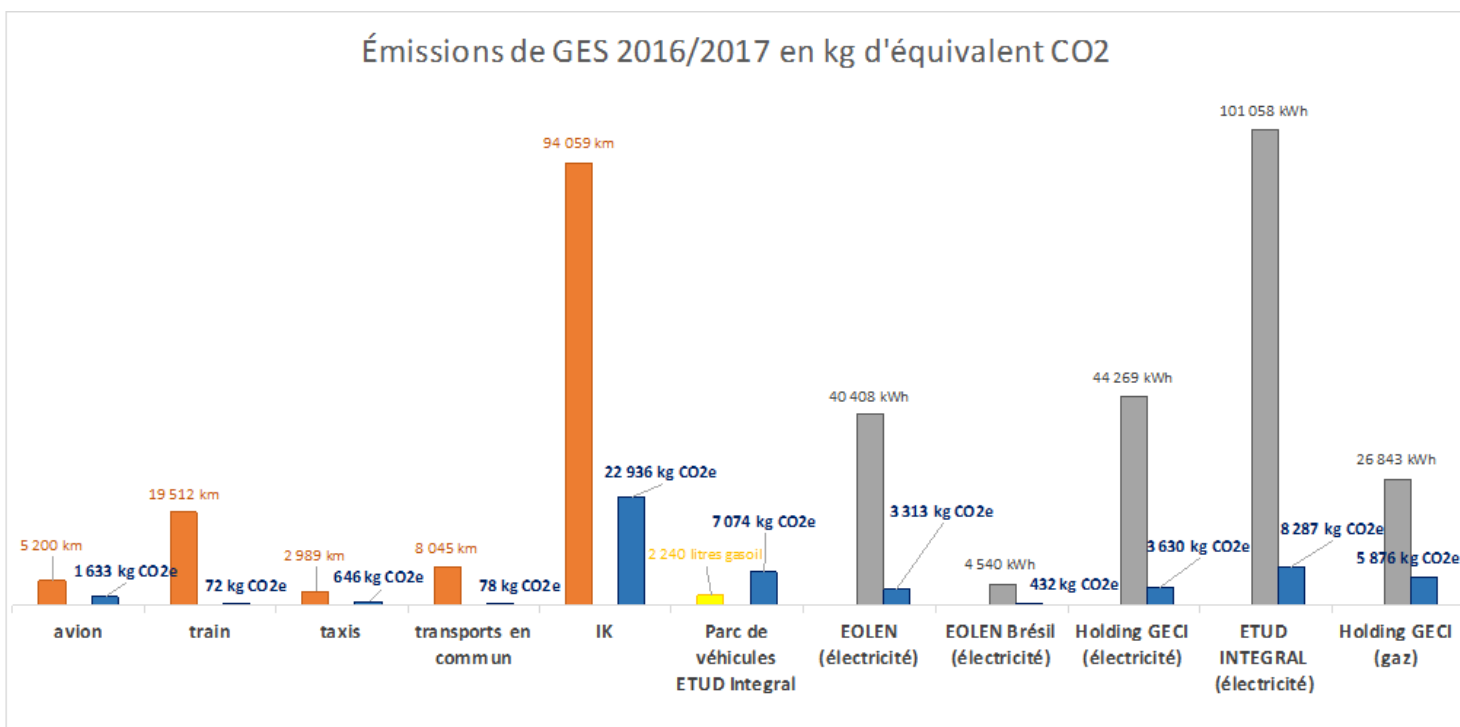
Note méthodologique :

Le présent calcul d'émissions de gaz à effet de serre a été établi sur la base de certaines estimations vis-à-vis des déplacements réalisés. En effet, pour l'ensemble des transports bus, train, tram, taxi et métro, les seules données en notre possession correspondaient à des frais de déplacements. Le calcul des distances a été réalisé grâce à des facteurs de coût au kilomètre définis selon les hypothèses suivantes :

- Bus et métro : 1,45€ le ticket pour un équivalent de 10 km parcourus
- Tramway : 1,60€ le ticket pour un équivalent de 10 km parcourus
- Taxi et chauffeurs privés : 2,60€/course + 1,30€/km parcouru
- Train : 97€ le billet pour un équivalent de 430 km parcourus

Seules les distances parcourues en avion ont pu être obtenues directement. Toutefois, l'ensemble des données de transport aérien n'ayant pu être obtenue cette année, celles-ci ne sont pas exhaustives. Des mesures seront mises en place dès l'année prochaine afin de remédier à ce manque de données.

De même, les distances parcourues par les collaborateurs avec les véhicules de la société ont été calculés sur la base des indemnités et barèmes kilométriques.



■ Émissions GES ■ Distances parcourues ■ Consommation carburant ■ Consommation énergétique

Tous les facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base carbone de l'ADEME ¹⁶:

- Électricité FRANCE : dernier FE disponible (2014) : 75 g CO2e/kWh, avec un taux de perte en ligne de 9.33%
- Électricité BRÉSIL : dernier FE disponible : 87 g CO2e/kWh, avec un taux de perte en ligne de 9.33%

¹⁶ www.bilans-ges.ademe.fr

- Gaz : 243 g CO2e/kWh PCI
- Train en France, TGV : 3.7g CO2e/pass.km
- Avion : 314g CO2e/pass.km
- IK_Moto cylindrée < 750 cm³, essence, zone urbaine : 204 g CO2e/pass.km
- IK_Moto cylindrée > 750 cm³, essence, zone urbaine : 238 g CO2e/pass.km
- IK_Voiture [0-5CV] gazole : 230 g CO2e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible)
- IK_Voiture [6-10CV] gazole : 261 g CO2e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible)
- Gasoil (litre) : 3.158 kgCO2e/litre
- Autobus, agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants : 0.167 kg CO2e/pass.km
- Métro Paris : 0.0057 kg CO2e/pass.km
- Taxi : Zone extra-urbaine : 0.216 kg CO2e/pass.km
- Métro, tramway, trolleybus agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants : 0.0068 kg CO2e/pass.km

❖ [Adaptation aux conséquences du changement climatique](#)

GECI International n'a pas mis en place de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

❖ [Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité](#)

L'activité du groupe consistant en de la prestation intellectuelle peu susceptible de générer des effets directs sur la biodiversité, GECI International n'a pas mis en place de mesures de préservation ou de développement de la biodiversité.

2.11.2.3. Informations Sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

❖ [En matière d'emploi, de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales](#)

L'activité de GECI International a un impact limité sur le développement régional de ses sites d'implantation.



Cependant, ETUD Integral participe au développement du tissu économique de sa région d'implantation par son adhésion à une association locale, Convergences Yvelines¹⁷. Convergences est une association loi 1901, créée en 2009, qui regroupe plus d'une centaine d'entrepreneurs, TPE et PME, sur trois bassins d'activité de la région parisienne : Saint Quentin en Yvelines, Versailles Grand Parc et Le Plateau de Saclay.

L'objectif de l'association est de favoriser les échanges et le développement économique du territoire au travers de 4 pôles de compétences : Management, Services à l'entreprise, Immobilier et Technologie & Innovation.

En intégrant cette association, ETUD Integral a participé à la création du pôle Technologie & Innovation et est en charge de son pilotage. Ce pôle a pour objectif de faciliter la coopération entre PME locales et laboratoires de recherche, afin de monter des projets collaboratifs innovants ou à forte valeur ajoutée technologique.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

❖ Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le Groupe GECI International continue d'entretenir des relations régulières avec un certain nombre d'organisations telles que :

- La Confrérie des Chevaliers du Tastevin,
- Les Marseillais de Paris,
- L'Association Technion France,
- Le Cercle des Transports,
- Le Forum Francophone des Affaires.

Ces relations se sont principalement déroulées dans le cadre de la participation des dirigeants et du président de GECI aux réunions d'associations.

¹⁷ <http://www.convergences-yvelines.fr>

Cette démarche participe à accroître la notoriété du groupe et favorise des synergies possibles avec les membres de ces différentes associations.

❖ Actions de partenariat ou de mécénat

Le groupe a participé cette année au sponsoring du gala AEGE¹⁸.

ETUD Integral a un partenariat avec l'école d'ingénieur ESTACA¹⁹, implantée dans la même région. La nature de ce partenariat réside dans la réalisation de projets en commun avec des étudiants, parmi lesquels nous pouvons notamment citer un projet d'électrification d'un véhicule tricycle, fonctionnant actuellement en moteur thermique.

Ce partenariat se traduit également par le recrutement de stagiaires et par l'accueil de visites d'étudiants.

Sous-traitance et fournisseurs

❖ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Bien qu'il n'existe pas de processus d'achat formalisé intégrant des critères RSE, le groupe a toujours été sensibilisé, de par son historique, aux enjeux d'achats responsables.

C'est pourquoi il continue de travailler avec ses partenaires et fournisseurs historiques, dont certains sont particulièrement engagés dans le développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche de certification ISO 9001, EOLEN a mis en place un système d'évaluation de ses fournisseurs. Une note est attribuée à chacun d'entre eux sur la base de plusieurs critères. Au-delà d'une valeur seuil, les fournisseurs sont agréés par le groupe. Cette évaluation n'intègre pas de critères RSE à proprement parler. En revanche, elle intègre des critères de qualité de service, ceci afin d'assurer la pérennité des partenariats qu'entretient EOLEN avec ses fournisseurs.

¹⁸ <https://gala.aege.fr>

¹⁹ <https://www.estaca.fr>

La filiale ETUD Integral, quant à elle, travaille beaucoup avec des TPE qui, pour l'instant, n'ont pas d'engagements formalisés en termes de RSE.

❖ Importance de la sous-traitance

Le Groupe GECl International a recours à la sous-traitance de prestataires extérieurs, principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières.

Loyauté des pratiques

❖ Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe GECl n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour prévenir la corruption.

❖ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

L'activité du groupe consiste en de la prestation intellectuelle, exclusivement en inter-entreprises (B to B). Aucune mesure particulière pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs n'a été donc mise en place durant la période visée.

❖ Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

GECl International n'a pas engagé d'actions particulières de promotion des droits de l'Homme durant la période visée.



Annexe : Table de correspondance des référentiels du rapport

Référence Loi Grenelle 2 (Art. 225)	Dénomination	N° de page du rapport financier
Art. R. 225-105	Le rapport du conseil d'administration ou du directoire présente, (...), la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	p.60
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-I 1° a)	Emploi <ul style="list-style-type: none"> • L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et zone géographique • Les embauches et les licenciements • Les rémunérations 	p.67 – 76
Art. R. 225-105-1-I 1° b)	Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du temps de travail • L'absentéisme 	p.76 – 79
Art. R. 225-105-1-I 1° c)	Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci • Le bilan des accords collectifs 	p.79
Art. R. 225-105-1-I 1° d)	Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail • Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail • Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	p.80 - 82

Art. R. 225-105-1-I 1° e)	Formation <ul style="list-style-type: none"> • les politiques mises en œuvre en matière de formation • Le nombre total d'heures de formation 	p.82 – 84
Art. R. 225-105-1-I 1° f)	Diversité et égalité des chances <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes • Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées • La politique de la lutte contre les discriminations 	p.85 - 87
Art. R. 225-105-1-I 1° g)	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives : <ul style="list-style-type: none"> • Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective • A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession • A l'élimination du travail forcé ou obligatoire • A l'abolition effective du travail des enfants 	p. 87 - 88
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-I 2° a)	Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement • La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement • Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions • Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige 	p.88

Art. R. 225-105-1-I 2° b)	<p>Pollution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement • La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	p.89
Art. R. 225-105-1-I 2° c)	<p>Economie circulaire</p> <p>i) Prévention et gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets • Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire <p>ii) Utilisation durable des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction de contraintes locales • La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation • La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables • Utilisation des sols 	p.90 – 93
Art. R. 225-105-1-I 2° d)	<p>Changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit • L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	p.93 – 96
Art. R. 225-105-1-I 2° e)	<p>Protection de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	p.96
Informations Sociétales		

Art. R. 225-105-1-I 3° a)	<p>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière d'emploi et de développement régional • Sur les populations riveraines ou locales 	p.96 - 97
Art. R. 225-105-1-I 3° b)	<p>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions du dialogue avec les parties prenantes • Les actions de partenariat ou de mécénat 	p.97 - 98
Art. R. 225-105-1-I 3° c)	<p>Sous-traitance et fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux • L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 	p.98 - 99
Art. R. 225-105-1-II 3° d)	<p>Loyauté des pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption • Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs 	p. 99
Art. R. 225-105-1-II 3° e)	<p>Autres actions engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • En faveur des droits de l'homme 	p.99



2.11.3. Rapport du commissaire aux comptes, désigné Organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31/03/2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable, désigné Organisme tiers indépendant par GECl International, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1087, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité en conformité avec la norme professionnelle de maîtrise de la qualité qui régit notre profession.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre le 28/06/2017 et le 21/07/2017 pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie « Limites de la collecte » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²⁰:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en oeuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées²¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures pour identifier d'éventuelles omissions et mis en

²⁰ **Informations sociales** : Effectif total et répartition par type de contrat, population cadre/non cadre, genre, zone géographique, classe d'âge ; embauches et répartition par type de contrat ; départs et répartition par type de départ ; taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité ; nombre total d'heures de formation et répartition par population cadre/non cadre ; nombre moyen d'heures de formation par salarié et par salarié formé ; rémunération moyenne par genre et population cadre/non cadre ; taux de travailleurs handicapés.

Informations environnementales : Quantité de déchets produits ; consommation de papier ; consommation d'électricité ; émissions de GES.

Informations qualitatives : Effectif et répartition des salariés par sexe ; Embauches et départs ; Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; Politique de lutte contre les discriminations ; Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ; Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ; Actions de partenariat ou de mécénat ; Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

²¹ **Informations sociales** : Toutes les entités EOLEN sur le périmètre France, Etud Inegral.

Informations environnementales :

- Quantité de déchets produits : Etud Integral
- Consommation de papier : EOLEN France
- Consommation d'électricité : EOLEN France et Etud Integral
- Emissions de gaz à effet de serre : Périmètre Groupe

œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 77% des effectifs et entre 74% et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 21 juillet 2017

L'Organisme tiers indépendant

MBV & Associés

Martine Leconte - Associée

Chapitre 3. Comptes Consolidés GECl International

3.1. Compte de résultat consolidé

	en k€	Notes	Avril. 16-Mars. 17	Avril. 15-Mars. 16
Chiffre d'affaires		1	24 276	15 514
Autres Produits courants			48	55
Coûts directs		2	-17 308	-9 536
Marge sur coûts directs			7 016	6 032
% du chiffre d'affaires			28,90%	38,88%
Coûts généraux et administratifs		3	-8 294	-5 073
Résultat opérationnel Courant			-1 278	960
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-4 402	-232
Résultat opérationnel Net			-5 680	728
Coût de l'endettement financier net		5	-263	-555
Autres charges et produits financiers		5	-66	24
Résultat courant avant impôt			-6 010	197
Impôts sur les bénéfices		16	-376	272
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-6 385	469
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	0
Résultat net			-6 385	469
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			-5 755	12
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-630	457
(en euros par action)			Avril. 16-Mars. 17	Avril. 15-Mars. 16
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			66 513 110	34 087 747
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			66 652 288	34 094 049
Résultat net de base par action			-0,096	0,014
Résultat net dilué par action			-0,096	0,014
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			-0,096	0,014
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			-0,096	0,014

Les comptes consolidés 2016-2017 intègrent neuf mois d'activité de la société ETUD Integral, acquise le 21 juin 2016. Le chiffre d'affaires contributif est de 2,7 millions d'euros et le résultat net contributif est de 0,4 million d'euros. Le résultat net consolidé inclut des éléments exceptionnels comme les provisions pour contrôles fiscaux pour 2 millions d'euros, une provision pour dépréciation du goodwill de la société ETUD Integral de 1,6 millions d'euros, un réajustement de l'activation de déficit sur les sociétés Eolen pour 0,7 million d'euros et 0,6 million d'euros de dotation aux amortissements sur la relation clientèle.

	en k€	Notes	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Résultat de l'exercice			-6 385	469
<i>Écarts actuariels</i>			145	169
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			153	19
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			-14	1 130
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			284	1 317
Résultat global total			-6 101	1 787
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-5 508	944
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-594	843



3.2. Etat de la situation Financière

	en k€	Notes	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		6	10 785	8 358
Immobilisations corporelles		6	215	113
Actifs financiers non courants		6	781	532
Impôts différés		18	766	1 455
Total Actifs non-courants			12 548	10 458
Actifs sur contrats en cours		10	0	58
Clients et autres débiteurs		11	7 358	5 564
Actif d'impôt exigible		12	4 856	6 622
Autres actifs courants		12	12 337	8 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7	675	418
Total Actifs courants			25 226	21 049
Total Actif			37 774	31 507
PASSIF				
Capital			748	617
Primes et réserves			-1 202	-2 535
Primes liées au capital			55 236	54 236
Réserves consolidées part du groupe			-57 477	-57 564
Réserve de conversion			1 040	794
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-5 755	12
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-6 209	-1 906
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 219	1 774
Total des capitaux propres			-4 989	-132
Emprunts et dettes financières		7	6 671	8 165
Provisions non courantes		8	4 536	2 097
Impôts différés		18	1 041	0
Autres passifs non courants		15	357	0
Total Passifs non courants			12 606	10 261
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		7	6 323	4 608
Provisions courantes		8	836	647
Fournisseurs et autres crédateurs		14	4 762	3 364
Passif d'impôt exigible		15	9	0
Autres passifs courants		15	18 227	12 758
Total Passifs courants			30 157	21 378
Total des passifs			42 763	31 639
Total Passif			37 774	31 507

3.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril. 16-Mars. 17 (12 mois)	Avril. 15-Mars. 16 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	-6 385	469
+ Amortissements et provisions	4 315	435
- Plus et Moins valeurs de cession d'immobilisations	1	-80
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	24	-250
- Intérêts payés	263	637
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	376	-272
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	-1 406	939
Impôts versés	-115	-54
Variation de stocks	0	0
Variation des créances exploitation	-1 136	-296
Variation des dettes exploitation	2 239	172
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 103	-124
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	-418	761
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-140	-89
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	-183	-46
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	0	0
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	43	-43
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	0	0
Developpement Autofinancé	0	0
Investissements d'exploitations nets	-140	-89
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	-249	-3 939
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-48	-67
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0
Regroupement d'entreprises (*)	0	0
Investissements financiers nets	-297	-4 005
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-437	-4 094
Encaissement net sur augmentation de capital	1 130	0
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0	250
Augmentation et diminution des actions propres	-82	-88
Apports en compte courant	-56	0
Variation nette des emprunts	-614	-120
<i>Encaissement d'emprunt</i>	354	29
<i>Remboursement d'emprunt</i>	-968	-149
Intérêts payés	-263	-637
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	114	-595
Variation des cours des devises	110	-32
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-632	-3 961
Trésorerie d'ouverture	-2 391	1 570
Variation de trésorerie	-632	-3 961
Trésorerie de clôture	-3 023	-2 391
dont disponibilités et quasi disponibilités	675	418
dont avances perçues de la société d'affacturage	-2 566	-1 890
dont autres (découverts...)	-1 133	-919

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à -0,1 million d'euros. Les impôts différés nets de 0,3 million d'euros concernent essentiellement les activités des sociétés Eolen. La variation du BFR est + 1,1 million d'euros. Les créances concernent notamment les créances fiscales relatives au CIR (4,9 millions d'euros), et des créances clients nettes (7,4 millions d'euros) qui sont factorisées dans leur majorité. Les dettes concernent des dettes fournisseurs pour 4,7 millions d'euros, et des dettes fiscales et sociales courantes.

A – Autres produits et charges non réalisés

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2017
Dotations nettes relatives aux amortissements	666
Dotations nettes relatives aux provisions	3 649
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	1
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	376
Charge d'endettement nets	263
Autres	24
Autres produits et charges non réalisés	4 979

A bis – Variation du besoin en fonds de roulement

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2017	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Diminution (augmentation) des stocks nets	0		0	0
Diminution (augmentation) des créances clients	7 450	1 782	5 564	(104)
Diminution (augmentation) des autres actifs	17 081	982	15 068	(1 031)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	4 762	930	3 364	468
Augmentation (diminution) des autres passifs	18 584	4 056	12 758	1 770
Variation du besoin en fonds de roulement	47 877	7 749	36 754	1 103

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à -0,4 million d'euros. L'acquisition de la société ETUD Integral a généré un flux négatif de 0,25 millions d'euros (y compris la trésorerie nette négative de 0,22 million d'euros). Le Groupe n'a pas réalisé d'investissement matériels conséquent, les activités s'appuyant principalement sur du capital humain. Néanmoins quelques matériels ont été renouvelés tels que des serveurs/pc et imprimantes.

B – Flux de trésorerie liés aux investissements

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2017	Entrée de périmètre ETUD Integral	Correction IDP ouverture	Fin Mars 2016	Variation
Acquisitions d'immobilisations selon tableau de variations	8 175	1 401		12 072	5 299
Retraitement CB		0		(5 263)	(5 263)
Retraitement Cession / Mise au rebut	148	0		(141)	(289)
Ecart de conversion	(14)	0		(13)	2
Retraitement Avances sur Immobilisations	43	0		43	0
Goodwill	8 253	3 553	1 100	3 712	112
<i>Total des acquisitions de la période</i>	<u>16 605</u>			<u>10 411</u>	<u>(140)</u>
Décalage de décaissement (variations dettes d'immobilisation)	0			0	0
Investissements incorporels et corporels décaissés	16 605			10 411	(140)
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	(20)				(20)
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	(229)				(229)
Décaissements nets liés aux acquisitions immobilisations financières	1 087	327		699	(61)
Ecart de conversion	(15)				15
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)					0
Variation de périmètre / Regroupement d'entreprises					0
Investissements financiers nets	823			699	(297)

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à -0,2 million d'euros. Durant l'exercice, la société GECl International a concrétisé des augmentations de capital liées à l'exercice des BSA gratuits décidés lors de l'AG du 29 mars 2016 (soit 10 902 535 actions pour une valeur nominale de 109 025,35 euros et valeur totale de 654 152,10 euros) et la conversion d'une partie de la première tranche d'ORNANE (soit 70 Bons d'émission convertis en 2 117 228 actions nouvelles, pour une valeur globale de 700 000 euros et une valeur nominale de 21 172,28 euros). Il reste donc en dettes 30 Bons d'émission d'ORNANE. La variation des dettes bancaires résulte des remboursements effectués durant l'exercice.

C – Flux de trésorerie liés aux financements

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2017	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Augmentation de capital	1 130			1 130
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers				0
Correction actions propres	(82)			(82)
<i>Sous-total</i>	<u>1 048</u>	<u>0</u>	<u>376</u>	<u>1 048</u>
Comptes courant actionnaires	801	48	809	(56)
Autres emprunts	717		392	326
Dettes Bancaires	5 029		5 997	(968)
Ecart de conversion	28		32	28
Crédit Bail			15	0
Charge d'endettement nets	(263)		(637)	(263)
Flux de trésorerie liés aux financements	7 361		6 984	114

3.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées						Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat				
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2016	617	54 235	-22	1 251	-57 988	-1 906	1 775	-132	
<i>Résultat net de la période</i>					-5 755	-5 755	-630	-6 385	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	0	247	247	37	284	
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					128	128	17	145	
<i>Effet d'impôt</i>					-9	-9	-6	-14	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					127	127	26	153	
Résultat global de la période	0	0	0	0	-5 508	-5 508	-594	-6 101	
Augmentation de capital	130	1 000				1 130		1 130	
Paiements fondés sur des actions					34	34		34	
Reclassement des actions propres			-82			-82		-82	
Variation de pourcentage d'intérêt					21	21	43	65	
Autres variations					102	102	-5	97	
Total des transactions avec les actionnaires	130	1 000	-82	0	158	1 206	39	1 244	
Capitaux propres au 31 mars 2017	747	55 235	-104	1 251	-63 338	-6 208	1 220	-4 989	
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902	
<i>Résultat net de la période</i>					12	12	457	469	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	32	899	931	386	1 317	
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					111	111	58	169	
<i>Effet d'impôt</i>					788	788	341	1 130	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				32		32	-13	19	
Résultat global de la période	0	0	0	32	911	944	843	1 787	
Augmentation de capital	6 950	8 340				15 290		15 290	
Paiements fondés sur des actions	5				-5	0		0	
Réduction du Capital	-14 818				14 818	0		0	
Reclassement des actions propres			88		-88	0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt					-3 960	-3 960	552	-3 408	
Autres variations		-284	-10		1 016	722	380	1 101	
Total des transactions avec les actionnaires	-7 863	8 056	78	0	11 781	12 052	932	12 983	
Capitaux propres au 31 mars 2016	617	54 235	-22	1 251	-57 988	-1 906	1 775	-132	

Le capital social est composé de 74 761 483 actions d'un nominal de 0,01 €.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société a conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société peut réaliser des tirages à son initiative (soit quand la tranche précédente a été totalement convertie, ou à l'issue d'une période de 12 mois). Une première tranche de 100 ORNANE a été émise le 19 décembre 2016.

Ces ORNANE sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, et sont susceptibles d'être émises en cas d'exercice par YA II CD, Ltd des 900 bons d'émission d'ORNANE avec BSAR YA/BSAR YA2 attachés (les « Bons d'Emission »), sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions²².

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECl précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

²² Le jour de l'envoi d'une Requête et le jour du versement des fonds relatifs à cette Requête, les conditions suivantes doivent être remplies :

- aucun changement défavorable significatif (défini comme tout événement ou circonstance opérant un changement défavorable significatif dans les actifs ou la situation financière de la Société, étant précisé que tout changement sera significatif uniquement s'il a ou est susceptible d'avoir un impact net négatif sur les actifs ou la situation financière de la Société supérieur à 500.000 euros) n'est survenu ;
- le cours de clôture de l'action GECl est supérieur ou égal à 0,10 euro (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
- aucun cas de défaut ou évènement pouvant constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu dans les 10 jours n'existe ;
- aucune suspension de la cotation des actions de la Société (autre qu'une suspension en cours de séance à l'initiative d'Euronext) n'est survenue durant les 90 jours qui précèdent ;
- la Société peut valablement émettre un nombre d'actions au moins égal à (i) 2 fois le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des ORNANE à émettre au titre de la Requête concernée et des ORNANE en circulation (sur la base du prix de conversion applicable à la date de la Requête), et (ii) le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSAR YA à émettre au titre de la Requête concernée.

Dès lors, le nombre effectif d'Actions Nouvelles qui seront effectivement admises aux négociations sur Euronext Paris dépendra du nombre de Bons d'Emission qui seront exercés et des conditions de marché à la date de conversion des ORNANE.

Les ORNANE ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties devront être remboursées par la Société. En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties devront être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE pourront être converties en actions GECl à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles et/ou en actions existantes.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Ces ORNANE seront assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »). Les BSAR YA2, seront issus de l'émission de la deuxième tranche, tandis que les BSAR YA seront issus des autres tranches à émettre. Des bons de souscription d'actions remboursables gratuits (« BSAR A ») seront également distribués à tous les actionnaires historiques, au moment de l'émission de la deuxième tranche d'ORNANE.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 2017, le conseil d'administration de la Société a décidé le 28 juillet 2017 l'émission à titre gratuit des Bons d'Emission.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Au 31 mars 2017, il restait à convertir 30 bons d'émission sur la première tranche de 100 bons émis le 19 décembre 2016.

Au 15 mai 2017, la totalité des Bons sur la première tranche, soit 100 Bons, ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 3 211 392 actions nouvelles.

Une deuxième tranche de 300 Bons d'émission sera émise le 31 juillet 2017, la société YA II CD, Ltd, un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP (l'« Investisseur »), s'est engagé à exercer immédiatement 300 Bons d'Emission.

Concernant les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, à fin juin 2017, 12 098 440 BSA, soit 53,16 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 12 098 440 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 725 906,40 euros. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	61 741 720	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	13 019 763	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	74 761 483	0,01

3.5. Informations sectorielles

3.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Le Groupe a poursuivi son redéploiement et a vu son périmètre s'agrandir, avec l'intégration de la société ETUD Integral le 21 juin 2016.

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : ce pôle regroupe l'activité « Energie, Transport et Industrie » des sociétés Eolen, les activités en Afrique du Sud, ainsi que les activités de la société ETUD Integral.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing). Il intègre également les activités de la filiale brésilienne.
- GECl International constitue la Holding.

en K€	Avril.16-Mars.17					Avril.15-Mars.16					Total	
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos		
Chiffre d'affaires	6 094	12 682	5 485	2 430	-2 416	24 276	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514
Autre Produits courants		48			0	48		55			0	55
Coûts directs	-5 184	-8 569	-3 617	-44	106	-17 308	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536
Marge sur coûts directs	910	4 162	1 867	2 386	-2 310	7 016	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032
% du chiffre d'affaires	14,9%	32,8%	34,0%			28,9%	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%
Coûts généraux et administratifs	-1 945	-3 574	-1 617	-3 467	2 310	-8 294	-943	-2 672	-1 367	-1 556	1 465	-5 073
Résultat opérationnel Courant	-1 035	587	250	-1 081	0	-1 278	86	277	636	-38	0	960
Autres Produits et Charges Opérationnels	-212	-1 284	-692	-2 213	0	-4 402	-78	-265	-139	250	0	-232
Résultat opérationnel Net	-1 248	-697	-442	-3 294	0	-5 680	8	11	497	212	0	728
Coût de l'endettement financier net	-43	-111	-82	-27	0	-263	-42	-124	-63	-326	0	-555
Autres charges et produits financiers	-111	13	12	20	0	-66	20	61	31	-88	0	24
Résultat courant avant impôt	-1 402	-795	-512	-3 301	0	-6 010	-14	-52	464	-202	0	197
Impôts sur les bénéfices	-96	-477	-226	423	0	-376	50	147	75	0	0	272
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-1 498	-1 272	-737	-2 878	0	-6 385	36	95	541	-202	0	469
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	-1 498	-1 272	-737	-2 878	0	-6 385	36	95	541	-202	0	469

3.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€	Avril.16-Mars.17				Avril.15-Mars.16			
	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
ACTIF								
Actifs Sectoriels	34 908	2 866		37 774	30 579	928		31 507
Actifs non affectés				0				0
Total Actif	34 908	2 866	0	37 774	30 579	928	0	31 507
PASSIF								
Capitaux Propres		-4 989		-4 989		-132		-132
Passifs sectoriels	40 277	2 486	0	42 763	30 024	1 613	0	31 637
Passifs non affectés				0				0
Total Passif	40 277	-2 503	0	37 774	30 024	1 481	0	31 507

3.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

ACTIF	en K€					Avril.16-Mars.17					Avril.15-Mars.16				
	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	17 238	0	275		17 513	8 972	0	32		9 003					
Total Actif non courant	17 238	0	275	0	17 513	8 972	0	32	0	9 003					

3.6. Notes Annexes

3.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe a poursuivi au cours du premier semestre 2016-2017 sa stratégie de redéploiement de Groupe EOLEN, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. La Société s'est donnée comme objectifs de renforcer sa position au sein des acteurs majeurs de ses marchés cibles, et d'autre part de pénétrer de nouveaux marchés très porteurs (cybersécurité, objets et services connectés...). À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment les filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré un développement prometteur de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité.

- **Acquisition d'Etud Integral**

Le Groupe a parallèlement procédé à l'acquisition fin juin 2016 de la société ETUD Integral, spécialisée en design, ingénierie et prototypes, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports. Cette croissance externe s'accompagne d'importantes opportunités de développement, notamment dans les nouvelles solutions de mobilité urbaine et interurbaine. En effet, la Société compte utiliser cette filiale pour étoffer son offre de services, y compris sur les marchés internationaux (Ingénierie d'automobile, design et prototypage etc).

Cette acquisition a été financée de la manière suivante :

- paiement de 4 K€ à la signature du protocole d'accord,
- attribution de 100 000 actions GECl International pour une valeur totale de 16 000 euros.

- **Titres et contrat de liquidité**

La cotation des titres GECl International (GECIP ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre

2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Ce changement intervient alors qu'Oddo & Cie devient Liquidity Provider sur le titre GECI International. La Société lui a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la Charte AMAFI.

Les moyens affectés au compte de liquidité au 1er décembre 2016 se sont composés de 50 000 euros, 61 724 titres et le même nombre de BSA. Au 31 mars 2017, le portefeuille de titres en circulation s'élevait à 303 000 titres avec un compte espèces de 33 416,29 euros. Au 30 juin 2017, le portefeuille de titres en circulation s'élevait à 282 500 titres avec un compte espèces de 5 513,19 euros.

Au cours de l'exercice, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECI International (FR0000079634 - GECP) ont également fait leur intégration dans trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices Tradable servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav. L'incorporation de l'action GECI International à ces trois indices confirme l'intérêt des investisseurs pour le Groupe et sa stratégie de développement.

- **ORNANE**

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 23 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSA ans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros. Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Ce financement permettrait de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour :

- Restructurer la dette financière du Groupe et en faire un levier afin de conclure un partenariat durable avec un partenaire bancaire (avec une allocation maximum de 4,5 millions d'euros). La Société envisage de renégocier ses emprunts bancaires (capital restant dû de 5 millions d'euros, les plus importants

ont une durée de vie restantes de 4 ans) avec ses banques, avec de meilleures conditions (taux plus faible, durée sur 7 ans et franchise d'un an).

- o Accompagner et soutenir la croissance du Groupe (externe et organique). Des négociations de rachat de sociétés sont en cours, la somme qui pourrait être allouée est de 0,5 million d'euros. Aucun engagement n'a été pris à date.

Le financement issu des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR YA, BSAR YA2 et BSAR A), représentant un montant maximum potentiel de 12 millions d'euros, n'étant pas acquis (cela dépend du nombre de tranches émises, du cours de bourse, du nombre de BSAR exercés...), leur utilisation serait affectée en totalité à (i) l'accélération du développement commercial du Groupe, (ii) au financement de la croissance externe selon les opportunités qui se présenteraient et (iii) au remboursement anticipé des dettes bancaires.

Enfin, les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, arriveront à échéance le 7 octobre 2017. A fin juin 2017, 12 098 440 BSA, soit 53,16 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 12 098 440 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 725 906,40 euros.

3.6.2. Evènements postérieurs à la clôture

- **ORNANE**

La Société a obtenu le visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, concernant les opérations sur les ORNANE. Et l'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 28 juillet 2017 a voté favorablement les résolutions liées à cette opération financière.

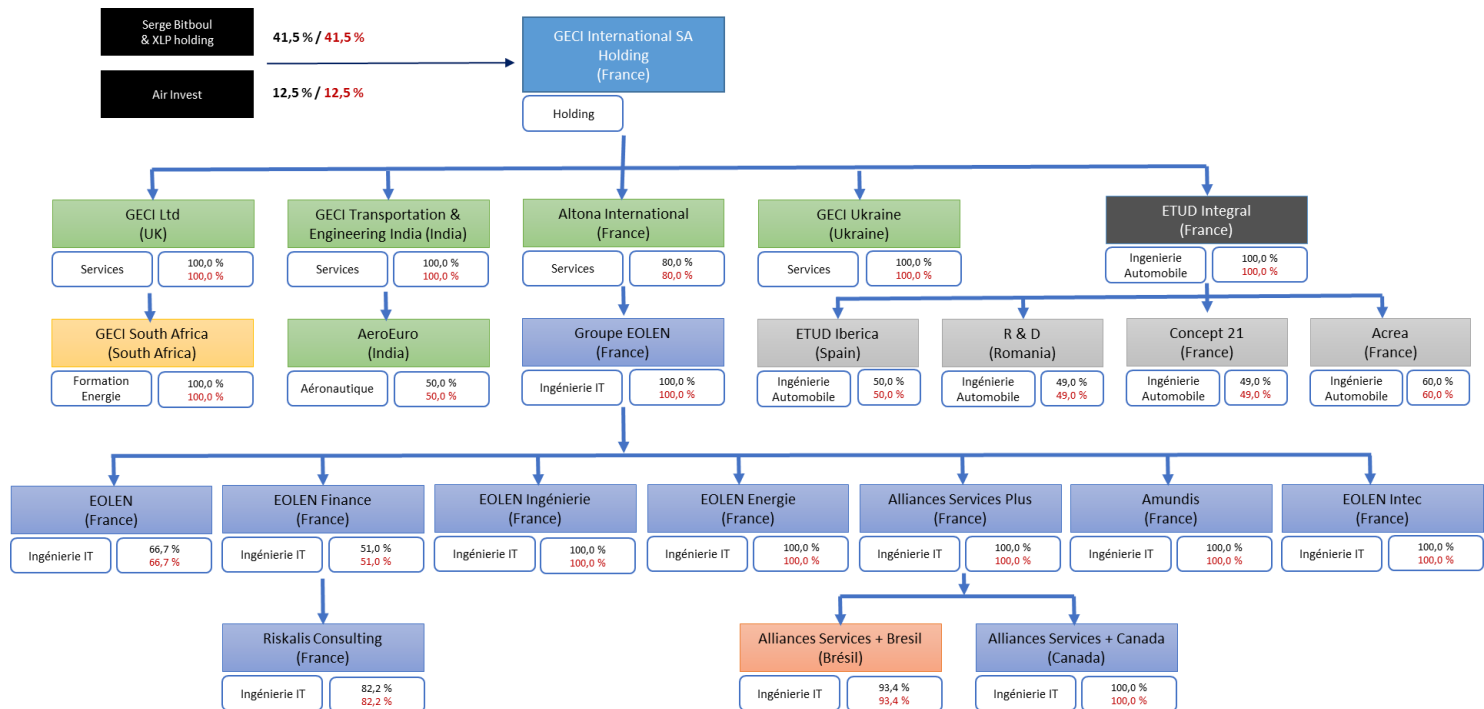
La Société envisage d'effectuer un tirage d'une tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros une fois que l'approbation de ces résolutions soit actée. Afin de limiter l'impact dilutif de ce tirage pour les actionnaires de la Société, cette émission serait accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques seraient identiques à celles des « BSAR YA2 » qui seront attachés à la tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros mentionnée ci-dessus et qui feront l'objet d'une demande de cotation.

- **Simplification du Groupe**

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « Eolen Intec », « Eolen Ingénierie » et « Eolen Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1er avril 2017.

3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.



Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R & D et Acreea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

Les sociétés Eolen Intec, Eolen Ingénierie et Eolen Energie, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le périmètre de la société Groupe Eolen, depuis le 1er avril 2017.

3.6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECE International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2017, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2017.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 juillet 2017. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECE International lors de

l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2017.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2016 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2017, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2017 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2018. A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes en juillet 2017.

L'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en compte courant), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la deuxième tranche d'ORNANE est de 3 millions d'euros, et une nouvelle tranche peut être émise, dès la conversion totale de cette deuxième tranche ou 12 mois après l'émission de celle-ci.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2017 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ». Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.



Les divers risques détaillés dans la note 8 « Provisions » des présentes annexes, ont été analysés comme suit et ont été intégrés ou non dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation :

Sociétés (en millions d'euros)	Sommes réclamées	Provisions comptables	Provisions comptables	Commentaires
		Au 30/3/17	Au 31/3/16	
Litiges Région Lorraine	17,2	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties Elément non pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation du fait de l'aléa judiciaire (délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois)
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Acquisition)	3,7	0,7	0,7	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties Elément non pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation du fait de l'aléa judiciaire (délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois)
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Prud'hommes)	2,1	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties Elément non pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation du fait de l'aléa judiciaire (délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois)
Litiges Prud'hommes	1,0	0,6	0,4	Provisions de 0,1 M€ ont été intégrées dans le plan de trésorerie. Les autres dossiers, n'ont pas été intégrés dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire (délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois)
Risque Fiscal (dont Crédit Impôt Recherche)	3,5	3,5	1,4	Une notification de 0,3 M€ sur la société Groupe Eolen a été intégrée dans le plan de trésorerie. Les autres éléments n'ont pas été pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation compte tenue des notifications récentes (fin d'année 2016) et l'aléa judiciaire (délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois). A noter qu'il y a 1,4 M€ qui n'ont pas encore été encaissés, et ils ne

				donneront donc pas lieu à une sortie de trésorerie.
				Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties
Litige avec quelques actionnaires	1,7	0,0	0,0	Élément non pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation du fait de l'aléa judiciaire (délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois)
Litige URSSAF	0,3	0,2	0,3	Éléments pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation.

Hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 31/03/17, aucune autre provision et/ou dette courante comptabilisée n'a été exclue de ce plan de trésorerie.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,4 millions d'euros, ont fait l'objet d'une demande d'étalement auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers – la CCSF (TVA et Urssaf notamment).

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

3.6.5. Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2016

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2016, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2017. Elles concernent principalement :

- amendement **IAS 1** « Initiative concernant les informations à fournir » adoptée par l'UE le 18 décembre 2015;
- amendement **IAS 16** et **IAS 38** « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables »;

- amendement **IAS 19** « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » ;
- amendement **IAS 27** « Utilisation de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers » ;
- amendement **IFRS 11** « Acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes » ;
- amendement à **l'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28** « Entité d'investissement : exemption d'établissement des comptes consolidés » ;
- améliorations des IFRS (**cycle 2010-2012**), adoptée par l'UE le 9 janvier 2015, dont notamment **IFRS 2** « Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, des services », **IFRS 3** « Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix » et **IFRS 8** « Regroupement de secteurs » ;
- améliorations des IFRS (**cycle 2012-2014**), adoptée par l'UE le 15 décembre 2015, dont notamment **IFRS 5** « Changement de modalités de cession d'un actif ou groupe d'actifs » et **IAS 19** « Taux d'actualisation des hypothèses actuarielles ».

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2016 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.6.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2017

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2017. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- **IFRS 15** : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- **IFRS 9** : « Instruments financiers », applicable au 1er janvier 2018 ;
- **IFRS 16** : « Contrats de location » ;
- amendements à **IFRS 10 et IAS 28** : « Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence » ;
- amendements à **IAS 7** : « Disclosure Initiative » ;
- amendements à **IAS 12** : « Recognition of deferred tax assets for unrealised losses » ;
- amendements **IFRS 2** : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- amélioration des IFRS (**Cycle 2014-2016**) ;
- amendements à **IAS 40** : « Transfert d'immeubles de placement » ;
- **IFRIC 22** : « Paiement d'avance sur transaction en devises » ;

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

3.6.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2017.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

3.6.8. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est notamment le cas des filiales au Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères (cf chapitre 4 Participations et Filiales).

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 3.6.3.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2017.



3.6.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

3.6.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

3.6.11. Instruments financiers

3.6.11.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

3.6.11.2. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

3.6.11.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

3.6.11.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du

compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

3.6.11.5. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

3.6.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

3.6.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

3.6.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

3.6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

3.6.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

3.6.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

3.6.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du de l'ANC 2013-03 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

3.6.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

3.6.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

3.6.21. Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

3.6.22. Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la

durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

3.6.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

3.6.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et

qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

3.6.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le Groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

3.6.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

3.6.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,50 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

3.6.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

3.6.29. Gestion du risque financier

3.6.29.1. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.6.29.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à

100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

3.6.29.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2017	Courant	Non Courant	Total
Compte-Courant actionnaires		101	101
Emprunt bancaires	1 942	3 120	5 063
Autres dettes financières	682	3 450	4 132
Avances perçues du Factor	2 566		2 566
Dettes de crédit-bail et autres	1 132		1 132
Dettes Financières	6 322	6 671	12 993
Disponibilités	-675		-675
Endettement net	5 647	6 671	12 318

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2017, s'établissent à 12,7 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,26 million d'euros.

La majeure partie des dettes financières est liée à l'acquisition des sociétés Eolen (12,2 millions d'euros).

Le remboursement des dettes financières a repris depuis le mois de septembre 2016, après une année de franchise.

31/03/2017	Courant	Non Courant	Total
Dettes Financières	6 322	6 671	12 993
Fournisseurs	4 762		4 762
Provisions	836	4 536	5 372
Impôts différés Passif		1 041	1 041
Dettes Sociales	4 431		4 431
Dettes Fiscales	12 913		12 913
Produits Constatés d'Avances	497		497
Autres	396	357	753
Autres Dettes	30 156	12 606	42 762
Disponibilités	-675		-675
Endettement net	29 481	12 606	42 087

Les provisions concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux, et des litiges prud'homaux. Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA.

Comme indiqué en note 3.6.4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », l'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en compte courant), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,4 millions d'euros, ont fait l'objet d'une demande d'étalement auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers – la CCSF (TVA et Urssaf notamment). N'ont pas été tenus compte dans le plan de trésorerie, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure.

Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

3.6.29.4. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2017	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle
en milliers d'euros	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Au 31 mars 2017
Passifs financiers		2 624	3 698	6 671	0	0	9 296	3 698	12 993
Autres passifs non courants		357					357		357
Dettes fournisseurs		4 762					4 762		4 762
Impôts		1 050					1 050		1 050
Autres passifs courants		18 227					18 227		18 227
Trésorerie et équivalent de trésorerie		-675					-675		-675
Position nette		26 346	3 698	6 671	0	0	33 017	3 698	36 715

Au 31 mars 2016	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle
en milliers d'euros	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	31/03/2016
Passifs financiers		1 783	2 824	8 165	0	0	9 948	2 824	12 772
Autres passifs non courants		0					0		0
Dettes fournisseurs		3 364					3 364		3 364
Impôts		0					0		0
Autres passifs courants		12 758					12 758		12 758
Trésorerie et équivalent de trésorerie		-418					-418		-418
Position nette		17 488	2 824	8 165	0	0	25 653	2 824	28 478

3.6.29.5. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe. La situation au 31 mars 2017 est décrite dans le tableau qui suit :

Milliers d'euros au 31 mars 2017	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		101		101	Fixe à 1,97 %
Autres dettes financières	382			382	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	-			-	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur		700		700	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
ORNANE	300			300	Aucun
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires	1 411	3 120		4 531	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR	531			531	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	1 132			1 132	Variable
Avances reçues du Factor	2 566			2 566	Variable
Total dettes financières	6 322	6 671	-	12 993	

Le compte courant d'actionnaires concerne la société XLP Holding contrôlée par Serge Bitboul, pour un montant de 0,1 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courants consentis par XLP Holding à la Société est un taux de 1,97% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros). Ces dettes arriveront à échéance à la fin de l'année civile.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 0,77 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 10 échéances trimestrielles).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 1 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 52 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux

de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 22 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 millions d'euros (capital restant dû 2,5 millions d'euros) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 31 mars 2017. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 millions d'euros, est de 51, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 million d'euros, est de 6, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017.

L'emprunt de Crédit du Nord initialement de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012. Il est garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros). Un protocole a été signé en décembre 2016, pour un étalement du remboursement à concurrence de 44 000 euros mensuels jusqu'à épuration de la dette. Le capital restant dû global est de 0,53 million d'euros au 31 mars 2017.

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,07 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €. Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 20 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

La Société a émis le 19 décembre 2017, la première tranche d'ORNANE pour une valeur de 1 million d'euros. A fin mars 2017, il restait 30 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 0,3 million d'euros.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2017, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf Note 21 – « Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 31 mars 2017	Montant
Passifs financiers	12 993
Actifs financiers *	- 675
Position nette avant gestion	12 318
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 318

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux

variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

3.6.29.6. Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- o Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :
- o l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada).
- o les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- o le Résultat net des filiales étrangères.

Le tableau de change utilisé est le suivant

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2016/2017	Taux moyen 2015/2016
Ukraine - UAH	0,03468	0,03354	0,03523	0,03940
Royaume Uni - GBP	1,16887	1,26342	1,18861	1,36495
Inde - INR	0,01441	0,01326	0,01359	0,01384
Afrique du Sud - ZAR	0,07022	0,05957	0,06480	0,06574
Canada - CAD	0,70102	0,67852	0,69450	0,69094
Brésil - BRL	0,29586	0,24287	0,27612	0,25234

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 11,65 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2016 à mars 2017), soit 3,2 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2016 et fin mars 2017 (impact de -9 % sur le taux moyen et -22 % sur le taux de clôture).

La contribution de l'activité en Afrique du Sud est de 1,08 millions de dollars américain (USD) pour l'exercice fiscal à fin mars 2017, soit 0,99 million d'euros.

3.7. Notes sur les comptes consolidés

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Facturations		24 288	15 456
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		-13	58
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		24 276	15 514

Les informations ci-après correspondent à la contribution de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé (opérations inter compagnies éliminées).

	Avril.16-Mars.17						Avril.15-Mars.16													
	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL										
France	4 997	83%	9 467	75%	5 485	100%	121	100%	20 069	83%	2 168	77%	6 628	80%	4 255	100%	134	100%	13 184	85%
Union Européenne		0%		0%		0%		0%	0	0%		0%		0%		0%		0	0%	
Autres Zones	991	17%	3 216	25%		0%		0%	4 206	17%	641	23%	1 688	20%		0%		2 329	15%	
Total Consolidé	5 988	100%	12 682	100%	5 485	100%	121	100%	24 276	100%	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%

	Avril.16-Mars.17						Avril.15-Mars.16													
	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL										
Formation	991	17%		0%		0%	991	4%		641	23%		0%		0%		0%	641	4%	
Banque & Assurances		0%		0%	5 485	100%		0%	5 485	23%		0%	4 255	100%		0%	4 255	27%		
Télécoms & Multimédia		0%	8 161	64%		0%		0%	8 161	34%		0%	5 830	70%		0%	5 830	38%		
Energie Transport Industrie	4 997	83%		0%		0%	4 997	21%		2 168	77%		0%		0%		2 168	14%		
Infogérance		0%	2 958	23%		0%		0%	2 958	12%		0%	1 792	22%		0%	1 792	12%		
HPC		0%	1 564	12%		0%		0%	1 564	6%		0%	694	8%		0%	694	4%		
Autres		0%		0%		121	100%		121	0%		0%		0%	134	100%	134	1%		
Total Consolidé	5 988	100%	12 682	100%	5 485	100%	121	100%	24 276	100%	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%

Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Frais de personnel		12 947	8 222
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		4 716	3 070
Amortissements et provisions		9	6
Achats de marchandises		201	171
Provisions sur Stocks		0	0
Autres Produits (CIR)		-690	-2 058
Licences informatiques et autres charges		125	125
Coûts Directs		17 308	9 536

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux. Le produit de CIR diminue sur l'exercice écoulé compte tenu de la baisse des travaux éligibles par rapport aux exercices antérieurs.

Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Frais de personnel		4 363	1 829
Loyers et frais de locaux		747	360
Frais de télécommunication et frais postaux		121	71
Honoraires, consultants, contractors		1 649	1 742
Frais de représentation (Marketing)		38	31
Impôts et Taxes		179	239
Amortissements et provisions		-176	162
Frais véhicules de société		48	29
Assurances		93	73
Frais bancaires		112	44
Frais de Recrutement et Formation		298	85
Affacturage		77	42
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques		184	108
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)		87	76
Perte sur créances irrécouvrables		295	
Autres charges		179	182
Frais généraux		8 294	5 073

Pour rappel, les chiffres présentés ci-dessus concernent un exercice de 12 mois pour les sociétés « Eolen », soit 4,1 millions d'euros, et l'intégration de 9 mois d'activités pour la société ETUD Integral pour 0,7 million d'euros (acquisition fin juin 2016). L'exercice dernier, seuls 8 mois d'activités des sociétés « Eolen » ont été intégrés, pour 3,2 millions d'euros (acquisition début août 2015).

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Audacia	-100	-67
Pénalités	-138	-109
Provisions Contrôles fiscaux	-2 029	0
Cession activités Eolen Toulouse	0	37
Litiges Siemens	0	-435
Mise au Rebut Agencements Malakoff suite à déménagement	0	-52
Dotations Incorporelles Clientèle	-568	-314
Dépréciation GW ETUD Integral	-1 629	0
Abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs ou dettes devenues sans objet	0	436
Abandon d'intérêts de compte courants des exercices précédents par Air Invest	0	393
Différence Intercos entre filiales Eolen	14	-115
Autres	48	-5
Autres produits et charges opérationnels	-4 402	-232

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les pénalités sont relatives à des majorations de retard.
- Suite à des contrôles fiscaux (notamment sur les CIR) sur les sociétés « Eolen », il a été provisionné 2 millions d'euros de provisions pour risques.
- Suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'UGT « ETUD Integral » a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a nécessité la dépréciation du goodwill pour une valeur de 1,6 millions d'euros.
- Une dotation aux amortissements de 0,6 million d'euros, sur la relation clientèle issue de l'allocation du prix d'acquisition des sociétés « Eolen » et « Etud » (PPA).

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Revenu financier (Placement ..)		0	0
Intérêt financier (AgiOS bancaires, intérêt Factor ..)		-263	-555
Coût de l'Endettement Financier Net		-263	-555
Gains et pertes de change		-87	-1
Actualisation des indemnités de fin de carrière		-10	-3
Plus value sur VMP		0	0
Autres		32	29
Autres produits et charges financiers		-66	24

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
Valeur brute au 31 mars 16	3 409	412	8 149	11 970	351	3 266	43	3 661	15 631
Acquisitions		3 353	1 300	4 653	34	149		183	4 836
Crédit bail	-2 346			-2 346		-2 918		-2 918	-5 265
Cessions				0		-148	-43	-191	-191
Ecart conversion			1	1	9	5		13	14
Variation de périmètre	539			539		863		863	1 401
Autres (reclassement)	-34		34	0				0	0
Valeur brute au 31 Mars 17	1 567	3 765	9 484	14 816	394	1 216	0	1 610	16 426
Amortissements au 31 mars 16	3 298	0	314	3 612	310	3 238	0	3 548	7 160
Dotation	30	1 629	568	2 227	31	37		68	2 295
Variation de périmètre	539			539		846		846	1 384
Reprise sur cessions	-2 346			-2 346		-3 066		-3 066	-5 412
Ecart conversion	1			1	6	-7		-2	-1
Autres (reclassement)	-34		34	0	-14	14		0	0
Amortissements au 31 Mars 17	1 486	1 629	916	4 031	333	1 062	0	1 395	5 426
Valeur Nette au 31 Mars 17	81	2 136	8 568	10 785	61	154	0	215	11 000

La variation de périmètre concerne l'intégration des comptes de la société ETUD Integral.

Ecart d'acquisition :

Les 3,2 millions d'euros d'écart d'acquisition correspondent à la différence entre le coût de la transaction et l'actif net du regroupement d'entreprises groupe Eolen.

Le coût d'acquisition a été estimé à 20 000 euros et se décompose comme suit :

- paiement cash de 4 000 euros,
- attribution de 100 000 actions GECl International, pour une valeur de 16 000 euros.

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés au 21 juin 2016 de la société ETUD Integral, pour – 3,2 millions d'euros.

Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées en : « Ingénierie », « Finance », « Infogérance », « Brésil » et « Afrique du Sud ».

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise (le groupe Eolen) devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECl International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque Eolen à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix

d'acquisition des sociétés Eolen, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

Enfin, la Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ». A noter, le Groupe dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et de réduire au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

Les analyses de sensibilité effectuées sont comme suit (hors UGT ETUD Integral qui a fait l'objet d'une dépréciation) :

UGT Ingénierie

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,4%	9,9%	9,4%	8,9%	8,4%
1,0%	5 147	5 368	5 613	5 888	6 197
1,5%	5 221	5 456	5 719	6 015	6 352
2,0%	5 303	5 555	5 839	6 162	6 532
2,5%	5 396	5 668	5 976	6 331	6 741
3,0%	5 501	5 797	6 135	6 528	6 990

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,4%	9,9%	9,4%	8,9%	8,4%
1,0%	84	305	551	825	1 134
1,5%	158	393	656	953	1 289
2,0%	240	492	776	1 099	1 469
2,5%	333	605	914	1 268	1 679
3,0%	439	734	1 073	1 465	1 928

UGT Finance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,4%	9,9%	9,4%	8,9%	8,4%
1,0%	4 494	4 734	5 004	5 306	5 649
1,5%	4 614	4 874	5 167	5 499	5 878
2,0%	4 748	5 032	5 362	5 719	6 142
2,5%	4 900	5 210	5 565	5 974	6 451
3,0%	5 072	5 415	5 810	6 272	6 818

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,4%	9,9%	9,4%	8,9%	8,4%
1,0%	1 059	1 300	1 569	1 872	2 215
1,5%	1 179	1 440	1 732	2 064	2 443
2,0%	1 314	1 597	1 918	2 285	2 708
2,5%	1 465	1 776	2 130	2 539	3 017
3,0%	1 637	1 990	2 376	2 837	3 383

UGT Infogérance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,4%	9,9%	9,4%	8,9%	8,4%
1,0%	1 966	2 081	2 209	2 353	2 516
1,5%	2 022	2 145	2 286	2 443	2 623
2,0%	2 084	2 218	2 371	2 545	2 747
2,5%	2 154	2 301	2 470	2 664	2 892
3,0%	2 234	2 396	2 584	2 803	3 063

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,4%	9,9%	9,4%	8,9%	8,4%
1,0%	242	357	485	629	792
1,5%	298	422	561	719	899
2,0%	360	495	647	822	1 023
2,5%	430	577	746	940	1 168
3,0%	510	672	860	1 080	1 339

UGT Afrique du Sud

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,5%	17,0%	16,5%	16,0%	15,5%
1,0%	2 360	2 445	2 536	2 633	2 737
1,5%	2 416	2 505	2 601	2 703	2 813
2,0%	2 475	2 569	2 670	2 778	2 895
2,5%	2 538	2 637	2 744	2 859	2 983
3,0%	2 605	2 711	2 824	2 946	3 078

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,5%	17,0%	16,5%	16,0%	15,5%
1,0%	2 353	2 438	2 529	2 626	2 730
1,5%	2 408	2 498	2 593	2 696	2 806
2,0%	2 467	2 562	2 663	2 771	2 888
2,5%	2 530	2 630	2 737	2 852	2 976
3,0%	2 598	2 703	2 816	2 939	3 071

UGT Brésil

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	18,8%	18,3%	17,8%	17,3%	16,8%
1,0%	1 713	1 764	1 819	1 876	1 938
1,5%	1 741	1 795	1 851	1 912	1 976
2,0%	1 771	1 827	1 886	1 949	2 017
2,5%	1 803	1 861	1 923	1 989	2 060
3,0%	1 836	1 897	1 962	2 032	2 107

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	18,8%	18,3%	17,8%	17,3%	16,8%
1,0%	94	146	200	258	319
1,5%	123	176	233	293	357
2,0%	152	208	267	331	398
2,5%	184	242	304	371	442
3,0%	218	279	344	414	488

Les travaux réalisés ne font pas apparaître de situation d'impairment au 31 mars 2017 (hors UGT ETUD Integral qui a fait l'objet d'une dépréciation).

31/03/2017								
UGT testés	VNC Actifs testés [□]	VE (**)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Impairment
<i>en k€</i>								
Ingénierie	5 063	5 839	53,9%	776	13%	9,4%	2,0%	Non
Finance	3 435	5 352	70,2%	1 918	36%	9,4%	2,0%	Non
Infogérance	1 724	2 371	76,2%	647	27%	9,4%	2,0%	Non
Brésil	1 618	1 886	57,9%	267	14%	17,8%	2,0%	Non
Afrique du sud	7	2 670	68,6%	2 663	100%	16,5%	2,0%	Non
Total	11 847	18 118		6 271				

(*) Actifs incorporels, Goodwill, BFR (allocation par UGT sur la base de la répartition du chiffre d'affaires par UGT au 31/03/2017)

(**) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

Analyse N versus N-1				
UGT testés	Variation 2017/2016			
	VNC Actifs testés	VE	WACC	g
<i>en k€</i>				
Ingénierie - ETI/TCI/HPC	(82)	(16 075)	0,2%	
Finance	183	(14 032)	0,2%	
Infogérance	355	(1 323)	0,2%	
Brésil	40	443	-2,6%	
Afrique du sud	7	2 406	0,3%	

La marge de confort ressort positive sur l'UGT Brésil qui présentait en mars 2016 une situation à risque à surveiller.

La VE de l'UGT Finance a sensiblement diminuée par rapport à mars 2016 (-0,02 million d'euros) en lien avec la revue à la baisse du BP (notamment la prise en compte de l'impact d'une restructuration importante de l'équipe Finance, l'arrêt d'un contrat avec un client important portant sur 10 collaborateurs pour une durée importante restant à courir). Néanmoins la marge de confort reste raisonnable. L'embarqué a depuis augmenté entre la fin de l'année 2016 et la fin du semestre civil de 2017.

L'UGT Ingénierie (regroupant les UGT ETI/TCI/HPC) présente également une VE en baisse par rapport à mars 2016 (- 0,02 million d'euros), principalement liée à la dégradation de l'activité sur le pôle ETI pour diverses raisons, dont la dépendance au prix du baril de pétrole, et la forte concurrence sur les énergies renouvelables. Le Groupe fera un suivi attentif sur cette UGT.

Le taux d'actualisation a été déterminé dans une fourchette 8,6% à 10,2% au 31 mars 2017 (valeur centrale 9,4%) pour les UGT en France. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 8,7%, en ligne avec le bas de fourchette fixé pour le calcul.

Pour les UGT Brésil et Afrique du Sud, un ajustement a été fait sur le taux France afin de prendre en compte les risques spécifiques aux 2 pays (prime de risque pays additionnelle dans le calcul du coût des fonds propres).

Le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2017 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,0% à 3,0%.

L'UGT ETUD Integral, a fait l'objet d'analyse, de la même manière que les UGT Ci-dessus. Pour rappel, cette UGT, acquise en fin juin 2016, a fait l'objet d'allocation du prix d'acquisition à la fin de l'exercice. Le Groupe a entamé des actions de restructuration et réorientation stratégique. Mais sa situation financière restant précaire, et que le test de dépréciation a démontré une perte de valeur à la date de la clôture (la valeur d'entreprise s'est établie à 2,3 millions d'euros et un BFR normatif de 0,4 million d'euros), il a été décidé de déprécier à hauteur de 1,6 millions d'euros le goodwill de l'UGT.

Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2017	UGT France			UGT Brésil			UGT Afrique du sud		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque ⁽¹⁾	0,5%	1,0%	1,5%	0,5%	1,0%	1,5%	0,5%	1,0%	1,5%
Prime de Risque du Marché ⁽²⁾	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Bêta Désendetté ⁽³⁾	0,60	0,65	0,70	0,60	0,65	0,70	0,60	0,65	0,70
D/E ⁽⁴⁾	10%	12,5%	15%	10%	12,5%	15%	10%	12,5%	15%
Bêta Réendetté ⁽⁵⁾	0,64	0,70	0,77	0,66	0,73	0,79	0,66	0,73	0,79
Prime de Risque Spécifique ⁽⁶⁾		4,0%			4,0%			4,0%	
Prime de risque Pays ⁽⁷⁾		0,0%			9,3%			8,0%	
Coût des Fonds Propres	9,3%	10,3%	11,3%	22,8%	23,5%	24,2%	17,9%	18,6%	19,3%
Taux Sans Risque	0,5%	1,0%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%
Spread Moyen ⁽⁸⁾	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	2,5%	3,5%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%
Taux d'IS ⁽⁹⁾	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%
Coût de la Dette après Impôt	1,7%	2,3%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
D/(D+E)	9%	11%	13%	13%	15%	17%	13%	15%	17%
E/(D+E)	91%	89%	87%	87%	85%	83%	87%	85%	83%
CMPC	8,6%	9,4%	10,2%	20,1%	20,4%	20,7%	15,8%	16,2%	16,6%

Source:

⁽¹⁾ Rendement des OAT 1/20/30 ans, moyenne 1 à 6 mois au 31/03/2017⁽²⁾ Consensus H3P sur la base d'un consensus de marché⁽³⁾ Bêta sectoriel, observation des moyennes 3 et 5 ans⁽⁴⁾ Gearing moyen du secteur⁽⁵⁾ Bêta réendetté selon la formule de Hamada⁽⁶⁾ Prime de liquidité/taille⁽⁷⁾ Différentiel rendement obligations d'état souveraines BRA/AF vs. France (moy. 1 mois maturité 10/15 ans)⁽⁸⁾ Spread de financement LT⁽⁹⁾ Taux d'impôt normatif

Note: Flux des BP libellés en euros pour l'ensemble des UGT

Relations Clients

Les Relations Clients (RC) sont évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « Eolen » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients est évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu.

La marque « Eolen »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

La marque « ETUD Integral »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B évoluent entre des 1,0% et 1,5% du chiffre d'affaires. Eu égard au positionnement de la marque Etud intégral sur son secteur d'activité (segment de niche), aux difficultés rencontrées par la Société impactant son image auprès des clients, et à l'absence d'actions de communication engagées pour le développement de la marque, le taux de redevance net retenu est de 0,8%. Le taux de croissance à l'infini est de 2,0% et le taux d'actualisation de 11,0%, correspondant au taux pivot de l'activité.

Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 16	165	0	0	173	358	696
Acquisitions/Augmentations				11	51	62
Variation de Périmètre	173		123		30	326
Cessions/Remboursements					-14	-14
Ecart conversion	15				0	15
Autres						0
Valeur brute au 31 Mars 17	353	0	123	184	426	1 086
Dépréciations au 31 mars 16	165	0	0	0	0	165
Dotations						0
Reprise sur cessions						0
Variation de Périmètre	25		100			125
Ecart conversion	15					15
Autres						0
Dépréciations au 31 Mars 17	205	0	100	0	0	305
Valeur Nette au 31 Mars 17	148	0	23	184	426	781

La variation de périmètre concerne l'intégration de la société « Etud Integral ». Les participations portées par la société ETUD intégral, concernent des sociétés qui n'ont pas d'activités ou des sociétés dont le Groupe n'a pas le contrôle exclusif, comme Concept 21 et Etud Iberica.

Contrat de location financement

Les contrats ont été terminés en 2016.

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	781	781			781	
Clients et comptes rattachés	7 358	7 358			7 358	
Impôts	5 622	5 622			5 622	
Autres actifs courants	12 337	12 337			12 337	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	675	675	675			
Actifs	26 774	26 774	675	0	26 099	0
Dettes financières	12 993	12 993				12 993
Autres passifs non courants	357	357				357
Dettes fournisseurs	4 762	4 762				4 762
Impôts	1 050	1 050				1 050
Autres passifs courants	18 227	18 227				18 227
Passifs	37 390	37 390	0	0	0	37 390

en milliers d'euros	Au 31 mars 2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	532	532			532	
Clients et comptes rattachés	5 564	5 564			5 564	
Impôts	7 154	7 154			7 154	
Autres actifs courants	8 388	8 388			8 388	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	418	418	418			
Actifs	22 056	22 056	418	0	21 638	0
Dettes financières	12 772	12 772				12 772
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	3 364	3 364				3 364
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	12 758	12 758				12 758
Passifs	28 895	28 895	0	0	0	28 895

Note 7 : Trésorerie et Dettes financières

	En k€		Mars.17			Mars.16
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total	
Compte-Courant actionnaires	101		101		109	
Dettes Bancaires	4 531	1 411	3 120		5 037	
Crédit Vendeur	700		700		860	
Autres dettes financières	382	382			392	
"Put"	2 750		2 750		2 750	
Dettes de crédit-bail	0				16	
ORNANE	300	300			0	
Factor	2 566	2 566			1 890	
Mobilisation de créances CIR	531	531			800	
Découverts et autres	1 132	1 132			919	
Dettes financières	12 993	6 322	6 671	0	12 772	
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>6 322</i>	<i>6 322</i>			<i>4 608</i>	
<i>dont long terme</i>	<i>6 671</i>		<i>6 671</i>	<i>0</i>	<i>8 165</i>	
Disponibilités et assimilés	-675	-675			-418	
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 318	5 647	6 671	0	12 355	

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 1,97%. A fin mars 2017, le montant du compte courant de la société XLP Holding est de 0,1 million d'euros. Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société a émis le 19 décembre 2017, 100 Bons d'émission d'ORNANE (1ère tranche), dont 30 bons d'émission restent à convertir à fin mars 2017, pour une valeur de 0,3 million d'euros.

Les dettes bancaires (4,5 millions d'euros) ainsi que la mobilisation de créances CIR (0,5 million d'euros) concernent les sociétés Eolen.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros) ; et d'autre part, le crédit vendeur du rachat de la société Alliances Services Plus par Groupe Eolen (0,04 million d'euros).

Par ailleurs, les créances des sociétés Eolen sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Note 8 : Provisions

	En k€	Mars.16	Variation du périmètre	Reprises suite à		Impact sur le		Mars.17
				Dotations	consommatio	Reprises non utilisées	Résultat Global	
Provisions clients		660	3 132	66	286			3 572
Provisions autres actifs courants		56						56
Provisions retraites et assimilées		294	753	93			-145	995
Litiges prud'hommaux		0						0
Provision pour risques et litiges		1 802		2 040	66			3 777
Provisions non courantes		2 097	753	2 133	66	0	-145	4 772
Litiges prud'hommaux		648		147	195			600
Provisions courantes		648	0	147	195	0	0	600
Total des Provisions		3 461	3 885	2 346	547	0	-145	9 000

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la société Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 millions d'euros au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECl International pour ces 3 avances et par GECl Aviation pour la seule avance de 9,1 millions d'euros.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECl International pour le remboursement des 3 avances et GECl Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 millions d'euros. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées, sans reconnaissance du principe de la créance de la Région. Le contentieux sur le fond, devant le TGI de Metz, initié par la Société, permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit. La procédure en est au stade de la mise en état. A l'audience de la mise en état du 27 juin 2017, la Société dépose des conclusions d'incident pour soutenir la

communication forcée de la part du Conseil régional Grand Est (anciennement Région Lorraine) des informations dont elle a déjà sollicité la communication, avec une sommation de communiquer.

La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que notamment les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

La procédure devant le juge-commissaire à la liquidation de la société Sky Aircraft du tribunal de commerce de BRIEY n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice puisque le juge commissaire a prononcé un sursis à statuer.

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc

De l'acquisition du groupe Eolen sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc. Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le conseil des prud'hommes avec une demande de 2 millions d'euros, aujourd'hui de 1,9 millions d'euros. Par jugement en date du 30 juin 2017, la société ALTONA INTERNATIONAL a été condamnée à verser à Monsieur Leblanc la somme totale de 0,05 million d'euros ; le délai d'appel est en cours. Cette somme n'a pas été provisionnée dans les comptes.

En première instance, Monsieur Leblanc et sa société civile Anthéa ont formulé, devant le Tribunal de commerce de Paris, à titre principal des demandes de nullité de l'accord de cession de la société Groupe Eolen ainsi que de dommage-intérêts et, à titre subsidiaire, des demandes d'exécution forcée des accords de cession. Les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont contesté et formulé des demandes de dommages-intérêts. Par jugement en date du 25 novembre 2016, le tribunal a débouté les parties de l'intégralité de leurs demandes, fins et conclusions.

Monsieur Leblanc et sa société civile ont formulé une requête en omission de statuer relative à ce jugement. Par jugement en date du 23 juin 2017, le Tribunal a modifié la page 13 §8 du jugement du 25 novembre 2016 en remplaçant les termes « pour les bons de souscription d'actions » par les mots « pour le rachat de la participation d'Anthéa dans Altona International ». Le Tribunal a considéré qu'il avait omis de se prononcer sur les demandes subsidiaires d'Anthéa et Pascal Leblanc et a purgé cette omission en les déboutant.

Les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont fait appel du jugement du 25 novembre 2016 ; les demandeurs n'ont pas fait appel (mais une requête en omission comme indiqué ci-dessus) ; l'affaire en est au stade de la mise en état. A ce stade, la juridiction envisage une éventuelle audience de plaidoiries en novembre 2017, ce calendrier ne tenant pas compte, à ce stade, d'une éventuelle expertise judiciaire que la Société se réserve le droit de demander.

Parallèlement à l'audience au fond en première instance, Monsieur Leblanc et la société Anthéa ont initié, fin 2015, de façon non contradictoire, une saisie de sms et emails, supposée fonder leur demande au fond devant le Tribunal de commerce de Paris puisque leur demande de nullité des actes de cession avait été effectuée « sous réserve » des éléments saisis. La société GECI International a donc contesté lesdites saisies.

Le Président du Tribunal de Commerce a ordonné la rétractation desdites saisies suite à la contestation de la Société GECI International. La Cour d'appel a confirmé la décision de rétractation du tribunal. M. Leblanc et la société Anthéa se sont pourvus en cassation ; la Cour de Cassation a estimé, par un arrêt en date du 16 mars 2017, que le moyen de Monsieur Leblanc et de la société Anthéa n'était pas fondé en fait, a rejeté le pourvoi et les a condamnés aux dépens. La rétractation obtenue par la société GECI International des saisies de sms et emails supposés fonder la demande de Monsieur Leblanc et de sa société civile en nullité des actes de cession est donc définitive.

Par ailleurs, la société Altona International a assigné, en décembre 2016, devant le tribunal de commerce de Paris, la société Anthéa afin notamment de dire et juger irrégulière et de nul effet toute levée d'option de rachat des 20% détenus par la société Anthéa au sein de la société Altona avant le 1er janvier 2017. La Société est intervenue volontairement. L'affaire en est au stade de la mise en état : le tribunal a renvoyé cette affaire à une audience du 12 septembre 2017 pour entendre les parties sur les incidents soulevés.

Postérieurement, en janvier 2017, la société Anthéa a cru pouvoir assigner en référé, devant le tribunal de commerce de Nanterre, la Société GECI International afin de notamment condamner celle-ci à verser sous astreinte entre les mains de la société Anthéa la somme de 3 millions d'euros à titre de provision en paiement du prix des titres détenus par Anthéa dans Altona International. Suite à une audience le 20 avril 2017, le jugement, mis à disposition le 5 mai 2017, a débouté la société Anthéa de l'intégralité de ses demandes, fins et conclusions. Celle-ci a interjeté appel ; l'affaire en est au stade de la mise en état.

Monsieur Leblanc et sa société civile ont également effectué un séquestre des titres détenus par la société Altona supposément pour sécuriser la propriété de groupe Eolen. Le séquestre étant actuellement contesté par la Société GECl International et la société Altona devant la cour d'appel de Paris. Le délibéré est fixé au 28 septembre 2017.

M. Leblanc et sa société civile ont initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du Tribunal de Commerce rétractant ses saisies, contre la Société, son dirigeant et la société Altona International. Les demandeurs formulent un préjudice moral allégué d'1 million d'euros et 10.000 euros au titre de l'article 475-1 CPP. M. Leblanc a refusé de communiquer certaines des pièces sur lesquelles il se fonderait. Une audience est fixée au 4 septembre 2017.

La Société GECl International a également déposé une plainte et se réserve le droit de formuler des demandes de dommages intérêts pour procédures abusives.

Autres litiges :

Dans la continuité du litige avec le cédant de la société « Groupe Eolen », la Société a assigné les commissaires aux comptes historiques (ie avant l'acquisition des sociétés Eolen par le Groupe GECl International) de la SAS Groupe Eolen et de ses filiales dans le cadre de la certification des comptes clos au 31 décembre 2014. Pour l'heure, il est demandé au Tribunal de condamner in solidum les défendeurs au paiement de la somme de 1,7 millions d'euros, sauf à parfaire au profit des sociétés GECl International et Altona International et la somme de 15 millions d'euros, sauf à parfaire, au bénéfice de la SAS Groupe Eolen. L'affaire en est au stade de la mise en état. La Société, et les sociétés Altona International et Groupe Eolen ont aussi assigné lesdits commissaires aux comptes en relèvement judiciaire ; suite à l'audience de plaidoiries du 21 juin, l'affaire a finalement été renvoyée à une audience de mise en état du 4 septembre 2017.

Par ailleurs, la Société a été assignée, devant le Tribunal de grande instance de Paris, par 13 demandeurs, personnes physiques, pour de supposées informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander. Ils sollicitent la condamnation de la société GECl International à la somme totale de 1,67 millions d'euros exigeant ainsi une indemnisation à hauteur de 100% de leur perte alléguée.

Les demandeurs qui agissent en responsabilité se fondent notamment sur les dispositions de deux textes, les articles L.465-1 du Code Monétaire et Financier (l'article L.465-1 du CMF actuel vise l'information privilégiée et non l'information fausse et trompeuse) et L.632-1 du Règlement général de l'AMF, qui ont, tous les deux, été abrogés. Etant donné ces erreurs, la jurisprudence, l'absence de pièces et le calendrier de mise en état, aucune provision n'a été prise. L'affaire en est au stade

de la mise en état ; une audience de procédure est fixée au 30 août 2017 pour dépôt des conclusions de la Société.

Sur les litiges prud'homaux (autres que Monsieur Leblanc et son épouse), concernant les sociétés du Groupe Eolen, une quinzaine de litiges prud'homaux, pour la majorité, antérieurs à l'acquisition, ont fait l'objet d'une provision de 0,7 million d'euros pour une demande totale de 0,8 million d'euros ; deux de ces litiges ont fait l'objet de condamnations pour un montant global de 0,05 million d'euros. Six dossiers ont déjà été jugés en première instance donnant lieu à une condamnation globale de 0,2 million d'euros pour une demande de 0,3 million d'euros, dont une condamnation définitive pour 0,05 million d'euros. Enfin, 5 dossiers sont au stade de mise en état devant la Cour d'appel, le calendrier n'étant pas encore fixé.

Sur la société GECl International, il subsiste deux dossiers, dont un jugement notifié début janvier 2017 pour 0,1 million d'euros pour une demande de 0,25 million d'euros. Aucun recours n'a été interjeté. A date, la somme a été intégralement payée. Concernant le deuxième dossier, une décision en première instance qui le déboutait de l'intégralité de ses demandes (0,7 million d'euros), le salarié a fait appel. La procédure d'appel en est au stade de la mise en état pour une plaidoirie en octobre 2017.

Un litige sur l'Earn-out sur la société Amundis a été également provisionné pour 0,1 million d'euros. En 2011, un cédant de ladite société a demandé au Tribunal de commerce de Paris de condamner la société Groupe Eolen au versement d'une provision de 0,1 million d'euros au titre de complément de prix et de désigner un expert aux fins de déterminer au regard du contrat le montant d'un éventuel complément de prix. Le Tribunal de commerce de Paris a désigné un expert et déclaré irrecevable la demande de provision. Une expertise est en cours.

Une provision fournisseur de 0,7 million d'euros vise plusieurs procédures de prestataires du Groupe Eolen antérieurs à la cession.

Concernant une demande de 0,2 million d'euros, un jugement de première instance du Tribunal de commerce de Nanterre du 16 février 2017 a condamné la société Eolen Finance à un montant de moins de 0,02 million d'euros. La décision n'a pas été notifiée par le demandeur. Concernant une deuxième procédure avec le même prestataire, devant la cour d'appel de Versailles, la société estime le risque à environ 0,06 million d'euros. La clôture est fixée au 12 septembre 2017 prochain et les plaidoiries au 27 octobre 2017. Une provision de 0,13 million d'euros a été comptabilisée.

Concernant une troisième procédure, devant le tribunal de commerce de Nanterre, les fournisseurs formulent des demandes à hauteur de 0,4 million d'euros au titre de factures et 0,05

million d'euros au titre de l'article 700. Les factures ont été contestées suite à la cession, le nouveau mandataire s'étonnant que des prestations au cédant aient été facturées à la société cédée. Par décision en date du 14 juin 2017, le tribunal de commerce de Nanterre a condamné la Société, solidairement avec les sociétés Altona International et Groupe Eolen, à la somme de 0,35 million d'euros, décision dont la Société a interjeté appel. La facture a été enregistrée dans les comptes.

Un établissement bancaire a donné assignation en janvier 2017 à la société Groupe Eolen. Il demande la condamnation à la somme de 0,98 million d'euros au titre du découvert, celui-ci figurant déjà dans les comptes publiés. L'affaire a été renvoyée au 13 septembre 2017 pour une audience de procédure. Aucune mesure d'exécution ni garanties n'ont été mises en œuvre. La société Groupe Eolen a notamment demandé au tribunal notamment de débouter la banque, et a formulé une demande de dommages-intérêts à hauteur de 6 millions d'euros, sauf à parfaire.

Contrôles fiscaux :

Litiges en M€		Entités	Notification (Risque maximal)	Provisions	Risque Potentiel complémentaire
URSSAF	2009-2011	Eolen	0,26	0,16	0
URSSAF	2010	Eolen Finance	0,09	0,07	0
Taxes sur Salaires	2015	Groupe Eolen	0,3	0,3	0
CIR	2009-2012	Eolen Finance	1,38	1,38	0
CIR	2011-2014	AS+	CIR 2011 pour 1,5M€, notifié pour 15K€, CIR 2012 pour 1,0M€, notifié pour 0,9M€ Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 1,7 M€	0,9	0
CIR	2012-2013	AMUNDIS	CIR 2012 pour 0,4M€, notifié pour 0,4M€ CIR 2013 pour 0,27M€ notifié pour 0,27M€	0,7	0
CIR	2012-2014	Autres filiales n'ayant pas fait l'objet de contrôle		0	CIR 2013 et 2014 partiellement encaissés pour 0,8M€ ; CIR 2012 non encaissés

Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,35 million d'euros a été également provisionné.

La société Eolen a fait l'objet d'un redressement à hauteur de 0,26 million d'euros ; l'affaire est en cours de mise en état devant le tribunal administratif.

La société Groupe Eolen a fait l'objet d'un redressement fiscal, en matière de taxe sur les salaires et de contribution sur les revenus distribués, à hauteur de 0,3 million d'euros contre laquelle elle a déposé une réclamation contentieuse. Une provision a été comptabilisée.

La société Eolen Finance a fait l'objet d'un redressement de 1,37 millions d'euros (CIR 2009 à 2012), sur 2,3 millions d'euros. Suite à une requête de la société, des conclusions adverses ont été déposées début mars 2017. La société Eolen Finance entend répliquer et également saisir le Médiateur des Ministères Economiques et Financiers aux fins d'obtenir une nouvelle expertise. Les CIR 2013 et 2014 sont également en cours de contrôle.

Pour la Société Alliance Services Plus, les CIR 2011 à 2014, font l'objet de contrôle. Le montant déclaré est de 4,07 millions d'euros, pour un montant encaissé de 2,4 millions d'euros. Les notifications reçues et connues à fin mars 2016 est de 0,02 million d'euros. La Direction Générale des Finances Publiques a adressé une proposition de rectification n°3924 à fin décembre 2016 (0,9 million d'euros CIR 2012, non encaissé). La société a adressé à la Direction Générale des Finances Publiques une demande de contre-expertise en date de février 2017.

La société Amundis fait l'objet également de contrôle concernant les CIR 2011 à 2013. Le montant déclaré est de 0,69 million d'euros. Une proposition de rectification n°3924 a été adressée par la Direction Générale des Finances Publiques en date de fin décembre 2016 également (0,4 million d'euros pour CIR 2012 et 0,3 million d'euros pour 2013, seul le CIR 2013 a été encaissé). La société a contesté ladite proposition et saisi le Comité consultatif du crédit d'impôt pour dépenses de recherche.

A ce stade, les redressements nous semblent s'inscrire dans un contexte plus global de durcissement des relations entre l'administration fiscale et les entreprises. En l'espèce, les redressements pratiqués sont contestés.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Encours sur Contrats d'ingénierie		0	58
Actifs sur contrats en cours		0	58

Note 11 : Clients et autres débiteurs

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Clients et compte rattachés		9 738	5 491
Provisions sur comptes clients		-3 572	-660
Factures à établir		1 192	734
Clients et autres débiteurs		7 358	5 564

Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Avances Fournisseurs		92	32
Créances sociales		1 969	953
Créances fiscales		9 923	7 241
Charges constatées d'avance		168	121
Créances diverses		185	40
Autres actifs courants		12 337	8 388
Créances Fiscales CIR		4 856	6 622
Actif d'impôt exigible		4 856	6 622

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 9,5 millions d'euros, les subventions à recevoir sur AS+ pour 0,4 million d'euros (concernant le HPC sur les projets CEA) et diverses taxes pour 0,02 million d'euros.

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2014) et CICE (2013 à 2014) des filiales du groupe Eolen. Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours (cf Note 8 : Provisions).

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Fournisseurs et compte rattachés		3 171	2 052
Factures non parvenues		1 591	1 313
Fournisseurs et autres créditeurs		4 762	3 364

Note 15 : Autres passifs courants

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Dettes sociales		4 431	2 657
Dettes fiscales		12 904	9 059
Comptes clients créditeurs		178	503
Dettes d'immobilisations		0	0
Dettes diverses		217	39
Produits constatés d'avance		497	500
Autres passifs courants		18 227	12 758
Dettes d'impôts		9	0
Passif d'impôt exigible		9	0

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement le groupe Eolen (11,1 millions d'euros). Une grande partie concerne des dettes de TVA (12,4 millions d'euros) et des taxes diverses (0,5 million d'euros). Une partie de la TVA exigible a fait l'objet d'une demande d'étalement du paiement auprès de la CCSF.

Note 16 : Charge d'Impôts

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Impôts courants		124	54
Impôts différés		252	-326
Charge d'impôts		376	-272

Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.16-Mars.17	Avril.15-Mars.16
Résultat net		-6 385	469
Neutralisation :			
Charge d'impôts		376	-272
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		-6 010	197
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		-2 067	68
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R. / C.I.C.E		-354	-757
Divers		37	29
Impacts ID		252	-326
Impact Brésil		87	25
Ecart de taux d'imposition		80	-23
Dépréciation du Goodwill		543	
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés <i>(Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits)</i>		1 799	713
Charge d'impôts du Groupe		376	-272
<i>Taux effectif d'impôt</i>		<i>-6,3%</i>	<i>-138,0%</i>



Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

En k€	Mars.16	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars.17
Provision pour avantages au personnel	72	14	-14	71
Régularisation taux IS	0	-269		-269
Activation de déficits	1 345	-381		964
Goodwill affecté	0	423	-1 464	-1 041
Autres	38	-38		0
Impôts différés Net	1 455	-252	-1 478	-275
Impôts différés Actif	1 455			766
Impôts différés Passif	0			-1 041

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ;
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des provisionnels ajustés selon les événements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Néanmoins, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des provisionnels à la baisse. Le réajustement est estimé à 0,7 million d'euros.

Par ailleurs, le goodwill issu de l'acquisition du groupe Eolen a été réajusté afin de prendre en compte un impôt différé passif (1,1 millions d'euros). La ligne « Régularisation du taux IS » correspond au passage au taux d'imposition à 28% sur les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires. Cet ajustement de taux d'imposition a également eu pour effet de ramener l'impôt différé passif constaté sur la relation clientèle issue de l'acquisition des sociétés Eolen, passant de 1,1 millions d'euros à 0,92 million d'euros.

Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En k€	Mars.16 Base en devise	Exercice	Mars. 17 Base en devise	Mars.17 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI International	54 219	954	55 173	55 173	33,33%	18 389
Altona International	153	148	301	301	33,33%	100
ETUD Integral	0	1 141	7 105	7 105	33,33%	2 368
Eolen Ingénierie	41	22	63	63	33,33%	21
Eolen Energie	740	262	1 002	1 002	33,33%	334
Eolen Intec	1 035	251	1 285	1 285	33,33%	428
Groupe Eolen	0		188	188	33,33%	63
Eolen	0		1 147	1 147	33,33%	382
Alliances Services Plus (France)	0		679	679	33,33%	226
Amundis	0		543	543	33,33%	181
Alliances Services Plus (Brésil)	68	-953	0	0	30,00%	0
Alliances Services Plus (Canada)	92	4	96	67	11,00%	7
Riskalis	1 475		1 475	1 475	33,33%	492
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 881	31	4 912	5 848	28,00%	1 638
GECI India et Aéroeuro India en INR	34 730		34 730	472	30,90%	146
Geci South Africa en ZAR			Sociétés en cours de fermeture			0
GECI Ukraine en UAH						0
Total	97 433	1 860	108 699	75 348		24 776

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des provisionnels à la baisse. Ces réajustements concernent les sociétés Groupe Eolen, Eolen, Alliances Services Plus et Amundis.

Note 20 : Effectifs

				Mars.17	Mars.16
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	59	249	26	334	277
Brésil	9	73	18	100	97
Autres	2	0	4	6	2
Effectif moyen	70	322	48	440	376

L'effectif de l'Inde (AeroEuro) n'est pas intégré dans l'effectif total (10 personnes).

Note 21 : Engagements hors bilan

	En k€				Mars.17	Mars.16
	Total	N+1	N+2	N+3	IFRS	IFRS
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172	172				172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	-					300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	2 950
Engagements hors bilan	21 193	19 043	0	0	2 150	21 493

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS. La société ayant décidé de quitter ces locaux dès la fin de l'année civile 2017, cette garantie sera levée dès le début l'année civile 2018.
- b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de

remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 millions d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2017.

- d) La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2017.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2017.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 0,3 million d'euros qui courrait jusqu'à fin mars 2016. Cet engagement n'existe plus depuis le début de l'exercice.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2,017 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,13 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012, et sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros). A ce jour, un remboursement partiel a été constaté pour 0,2 million d'euros ; un protocole d'accord a été signé en décembre 2016, entre le créancier et les filiales concernées de la Société pour un échéancier de remboursement sur 16 mois, dont la première échéance débute en novembre 2016, et se terminera en février 2018.

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECl International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2017, 40,0% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECE International est de 0,1 million d'euros au 31 mars 2017 (XLP Holding) dont 0,02 million d'euros de charges d'intérêt pour l'exercice contre 0,2 millions d'euros l'exercice précédent.

GECE International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice le solde constaté est non significatif.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECE Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECE Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 0,13 million d'euros a été accordé à GECE Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	C/C créditeur
XLP Holding		174	6	101
Actionnaires	-	174	6	101
Mohacs trading Services	250			
Lease Tech	135			
Autres	385		-	-
TOTAL	385	175	6	101

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECE International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 250 000 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECE International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2016/2017, un total de 52 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16	2016/17	2015/16
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECl International	64	57	71%	82%	84	69	62%	0%			N/A	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	27	54	20%	0%	42	88	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	26	13	29%	18%	24	39	18%	0%			N/A	N/A
Sous-Total	90	70	100%	100%	135	163	100%	0%	42	88	100%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	90	70	100%	100%	135	163	100%	0%	42	88	100%	100%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2015 :

L'assemblée générale du 7 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 7 novembre 2018 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 1 an.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2016/2017	Taux moyen 2015/2016
Ukraine - UAH	0,03468	0,03354	0,03523	0,03940
Royaume Uni - GBP	1,16887	1,26342	1,18861	1,36495
Inde - INR	0,01441	0,01326	0,01359	0,01384
Afrique du Sud - ZAR	0,07022	0,05957	0,06480	0,06574
Canada - CAD	0,70102	0,67852	0,69450	0,69094
Brésil - BRL	0,29586	0,24287	0,27612	0,25234

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	61 741 720	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	13 019 763	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	74 761 483	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 66 652 288 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 200 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 139 178 actions qui ont été levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2016/17		2015/16	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	74 761 483	66 513 110	61 741 720	34 087 747
Actions auto-contrôle	-303 000	-102 159	-61 724	-61 724
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	74 458 483	66 410 951	61 679 996	34 026 023

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

(En actions)	2016/17	2015/16
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	66 513 110	34 087 747
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	139 178	6 301
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	66 652 288	34 094 049

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

Note 28 : Informations Financières Pro Forma

Néant.

3.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis, avenue Kléber, au capital de 747 614,83 €. Elle est cotée sur Euronext.

747 614,83 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Altona International	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	51	40,80
Riskalis Consulting	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	82,15	33,52
EOLEN Intec	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	81
EOLEN Energie	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80

EOLEN Ingénierie	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
AMUNDIS	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
Alliances Services Plus	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100	100
Concept 21	2 Voie La Cardon 91120 PALAISEAU	Mise en équivalence	49	49
ACREA	13 Rue Paul Langevin 78370 PLAISIR	Mise en équivalence	60	60
Europe				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
ETUD Iberica	10 Rue Garrotxa Mas Blau 10882 EL PRAT ESPAGNE	Mise en équivalence	50	50
R&D	Localitatea Bucuresti, sectorul 2, str. Dionisie Lupu nr 31, ap 2 Bucarest ROUMANIE	Mise en équivalence	49	49
Amérique				
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montéal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7° anda Bela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72
Asie				

GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 – INDE	Mise en équivalence	50	50
Afrique				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100

Filiale consolidée par la méthode de la « Mise en équivalence »

La filiale Aero Euro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

Hypothèses et jugements importants

La filiale Aero Euro Engineering India est une Joint-Venture, détenue à 50% par la société GECI Transportation Engineering in India, filiale à 100% de GECI International d'une part et à 50% par la société Punj Lloyd Engineering filiale à 100% du groupe Punj Lloyd d'autre part. Cette filiale est de par sa nature une co-entreprise. Les décisions se prennent à la majorité absolue comme le rappelle ses statuts, aussi bien du point de vue stratégique que financier. Comme il n'y a que deux partenaires avec une égalité parfaite en nombre de voix (50% chacun), la majorité absolue ne peut être obtenue qu'à l'unanimité. Dans cette optique, la société estime qu'elle n'exerce pas de contrôle effectif sur la filiale.

Informations financières sur la filiale Aero Euro Engineering

	Fin mars 2017		Fin mars 2016	
	En EUR	En INR	En EUR	En INR
Chiffre d'affaires	218 213	16 056 873	243 497	17 593 743
EBITDA	-7 376	-542 733	-28 506	-2 059 716
Amortissements et provisions	16 276	1 197 636	17 791	1 285 491
Intérêts financiers	688	50 603	668	48 294
Résultat Net	-24 339	-1 790 972	-46 966	-3 393 501

	Fin mars 2016		Fin mars 2016	
	En EUR	En INR	En EUR	En INR
Actifs non courants	62 889	4 364 250	68 347	5 154 370
Actifs Courants	45 401	3 150 650	83 829	6 321 949
Trésorerie et assimilés	18 850	1 308 119	18 351	1 383 926
Total Actif	127 139	8 823 019	170 527	12 860 245
Capitaux propres	-288 670	-20 032 675	-237 518	-17 912 395
Dettes non courantes	9 440	655 109	4 834	364 554
Dettes courantes	406 369	28 200 576	403 211	30 408 086
Total Passif	127 139	8 823 019	170 527	12 860 245



3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos au 31 mars 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI International, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation intègrent notamment l'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en comptes courants) et n'incluent, au titre des litiges, que ceux dont la société considère que les montants sont susceptibles d'être décaissés lors des 12 prochains mois ;

- La note 8 « Provisions », qui explicite, entre autres, la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- Les notes 8 « Provisions » et 12 « Autres actifs courants et Actifs d'Impôt Exigible », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisitions (goodwill), les relations clients et les marques font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, conformément aux principes et méthodes repris dans les notes 2-21 « Tests de dépréciation » et 6 « Immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues notamment, la cohérence avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction, et nous avons vérifié que les notes précitées de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 31 juillet 2017.

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport des Commissaires aux Comptes	Rapport Financier Annuel
Note 2-4	3-6-4
Note 2-21	3-6-21
Note 6	3-7 Note 6
Note 8	3-7 Note 8
Note 12	3-7 Note 12



Chapitre 4. Comptes Sociaux au 31 mars 2017

4.1. Compte de résultat

En k €	Notes	Mars 17	Mars 16
Chiffre d'affaires net	13	2 510	1 627
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	299	701
Autres produits		0	2
Produits d'exploitation		2 809	2 330
Autres achats et charges externes		1 960	1 388
Impôts, taxes et versements assimilés		34	39
Charges de personnel		1 671	672
Salaires et traitements		1 207	496
Charges sociales		464	176
Dotations d'exploitation		32	168
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	22	158
Dotations aux provisions sur actif circulant		10	10
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	0
Autres charges d'exploitation		54	56
Charges d'exploitation		3 751	2 322
RESULTAT D'EXPLOITATION		-942	8
Produits financiers		66	129
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		19	18
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	0	110
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		47	0
Charges financières		77	427
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	8	0
Intérêts et charges assimilées		51	338
Pertes sur créances liées à des participations		0	88
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		18	0
RESULTAT FINANCIER	14	-11	-299
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-953	-291
Produits exceptionnels		7	838
Charges exceptionnelles		-1	-636
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	6	202
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		-947	-88

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus. La Société a dû étoffer son effectif en raison de l'élargissement du périmètre du Groupe, ce qui explique l'augmentation importante des dépenses du personnel. Ces dépenses sont majoritairement refacturées aux filiales.

4.2. Le Bilan

En k€ ACTIF	Notes	Mars 17	Mars 16
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		336	310
Immobilisations corporelles amortissements		-299	-284
Immobilisations corporelles nettes	1	37	26
Immobilisations financières brutes		5 522	5 431
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
Immobilisations financières nettes	1/2	1 317	1 226
ACTIF IMMOBILISE		1 354	1 252
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	3 465	1 618
Créances clients et comptes rattachés bruts		2 395	1 067
Créances clients et comptes rattachés provision		0	0
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		1 492	975
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		-558	-549
Comptes courants sur filiales net		934	426
Autres créances		135	125
Disponibilités et divers		178	264
Valeurs mobilières de placement		97	22
Disponibilités		24	169
Charges constatées d'avance	3/5	56	73
ACTIF CIRCULANT		3 642	1 882
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		4 997	3 134

Les créances sont constituées de comptes clients (pour 2,4 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 1,5 millions d'euros), et de créances diverses pour 0,1 millions d'euros.

En k€	Notes	Mars 17	Mars 16
PASSIF			
Capital social	6	748	617
Prime d'émission		55 236	54 236
Réserve légale		75	820
Autres réserves		860	114
Report à nouveau		-55 346	-55 258
Résultat de l'exercice		-947	-88
CAPITAUX PROPRES		624	441
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		0	50
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	2	52
Dettes financières	3	2 724	1 275
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		306	4
Comptes courants actionnaires		101	109
Comptes courants sur filiales		2 317	1 162
Dettes diverses	3	1 647	1 366
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		569	855
Dettes fiscales et sociales		859	356
Autres dettes		219	156
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		4 371	2 641
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		4 997	3 134

Le capital social est composé de 74 761 483 actions d'un nominal de 0,01 €.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société a conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société peut réaliser des tirages à son initiative (soit quand la tranche précédente a été totalement convertie, ou à l'issue d'une période de 12 mois). Une première tranche de 100 ORNANE a été émise le 19 décembre 2016.

Ces ORNANE sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, et sont susceptibles d'être émises en cas d'exercice par YA II CD, Ltd des 900 bons d'émission d'ORNANE avec

BSAR YA/BSAR YA2 attachés (les « Bons d'Emission »), sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions²³.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECl précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Dès lors, le nombre effectif d'Actions Nouvelles qui seront effectivement admises aux négociations sur Euronext Paris dépendra du nombre de Bons d'Emission qui seront exercés et des conditions de marché à la date de conversion des ORNANE.

Les ORNANE ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties devront être remboursées par la Société. En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties devront être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE pourront être converties en actions GECl à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société

²³ Le jour de l'envoi d'une Requête et le jour du versement des fonds relatifs à cette Requête, les conditions suivantes doivent être remplies :

- aucun changement défavorable significatif (défini comme tout événement ou circonstance opérant un changement défavorable significatif dans les actifs ou la situation financière de la Société, étant précisé que tout changement sera significatif uniquement s'il a ou est susceptible d'avoir un impact net négatif sur les actifs ou la situation financière de la Société supérieur à 500.000 euros) n'est survenu ;
- le cours de clôture de l'action GECl est supérieur ou égal à 0,10 euro (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
- aucun cas de défaut ou événement pouvant constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu dans les 10 jours n'existe ;
- aucune suspension de la cotation des actions de la Société (autre qu'une suspension en cours de séance à l'initiative d'Euronext) n'est survenue durant les 90 jours qui précèdent ;
- la Société peut valablement émettre un nombre d'actions au moins égal à (i) 2 fois le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des ORNANE à émettre au titre de la Requête concernée et des ORNANE en circulation (sur la base du prix de conversion applicable à la date de la Requête), et (ii) le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSAR YA à émettre au titre de la Requête concernée.

dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles et/ou en actions existantes.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Ces ORNANE seront assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »). Les BSAR YA2, seront issus de l'émission de la deuxième tranche, tandis que les BSAR YA seront issus des autres tranches à émettre. Des bons de souscription d'actions remboursables gratuits (« BSAR A ») seront également distribués à tous les actionnaires historiques, au moment de l'émission de la deuxième tranche d'ORNANE.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 2017, le conseil d'administration de la Société a décidé le 28 juillet 2017 l'émission à titre gratuit des Bons d'Emission.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Au 31 mars 2017, il restait à convertir 30 bons d'émission sur la première tranche de 100 bons émis le 19 décembre 2016.

Au 15 mai 2017, la totalité des Bons sur la première tranche, soit 100 Bons, ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 3 211 392 actions nouvelles.

Une deuxième tranche de 300 Bons d'émission sera émise le 31 juillet 2017, la société YA II CD, Ltd, un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP (l'« Investisseur »), s'est engagé à exercer immédiatement 300 Bons d'Emission.

Concernant les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, à fin juin 2017, 12 098 440 BSA, soit 53,16 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 12 098 440 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 725 906,40 euros. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017.

4.3. Notes Annexes

4.3.1. Activité et Faits Marquants

Le Groupe a poursuivi au cours du premier semestre 2016-2017 sa stratégie de redéploiement de Groupe EOLEN, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. La Société s'est donnée comme objectifs de renforcer sa position au sein des acteurs majeurs de ses marchés cibles, et d'autre part de pénétrer de nouveaux marchés très porteurs (cybersécurité, objets et services connectés...). À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment les filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré un développement prometteur de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité.

Acquisition d'Etud Integral

Le Groupe a parallèlement procédé à l'acquisition fin juin 2016 de la société ETUD Integral, spécialisée en design, ingénierie et prototypes, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports. Cette croissance externe s'accompagne d'importantes opportunités de développement, notamment dans les nouvelles solutions de mobilité urbaine et interurbaine. En effet, la Société compte utiliser cette filiale pour étoffer son offre de services, y compris sur les marchés internationaux (Ingénierie d'automobile, design et prototypage etc).

Cette acquisition a été financée de la manière suivante :

- paiement de 4 K€ à la signature du protocole d'accord,
- attribution de 100 000 actions GECE International pour une valeur totale de 16 000 euros.

Titres et contrat de liquidité

La cotation des titres GECE International (GECF ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECE International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Ce changement intervient alors qu'Oddo & Cie devient Liquidity Provider sur le titre GECE International. La Société lui a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la Charte AMAFI.

Les moyens affectés au compte de liquidité au 1er décembre 2016 se sont composés de 50 000 euros, 61 724 titres et le même nombre de BSA. Au 31 mars 2017, le portefeuille de titres en circulation s'élevait à 303 000 titres avec un compte espèces de 33 416,29 euros. Au 30 juin 2017, le portefeuille de titres en circulation s'élevait à 282 500 titres avec un compte espèces de 5 513,19 euros.

Au cours de l'exercice, les actions GECl International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECl International (FR0000079634 - GECP) ont également fait leur intégration dans trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices Tradable servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav. L'incorporation de l'action GECl International à ces trois indices confirme l'intérêt des investisseurs pour le Groupe et sa stratégie de développement.

ORNANE

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 23 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSA ans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros. Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Ce financement permettrait de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour :

- Restructurer la dette financière du Groupe et en faire un levier afin de conclure un partenariat durable avec un partenaire bancaire (avec une allocation maximum de 4,5 millions d'euros). La Société envisage de renégocier ses emprunts bancaires (capital restant dû de 5 millions d'euros, les plus importants ont une durée de vie restantes de 4 ans) avec ses banques, avec de meilleures conditions (taux plus faible, durée sur 7 ans et franchise d'un an).
- Accompagner et soutenir la croissance du Groupe (externe et organique). Des négociations de rachat de sociétés sont en cours, la somme qui pourrait être allouée est de 0,5 million d'euros. Aucun engagement n'a été pris à date.

Le financement issu des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR YA, BSAR YA2 et BSAR A), représentant un montant maximum potentiel de 12 millions d'euros, n'étant pas acquis (cela dépend du nombre de tranches émises, du cours de bourse, du nombre de BSAR exercés...), leur

utilisation serait affectée en totalité à (i) l'accélération du développement commercial du Groupe, (ii) au financement de la croissance externe selon les opportunités qui se présenteraient et (iii) au remboursement anticipé des dettes bancaires.

Enfin, les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, arriveront à échéance le 7 octobre 2017. A fin juin 2017, 12 098 440 BSA, soit 53,16 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 12 098 440 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 725 906,40 euros.

4.3.2. Evènements Postérieurs a la Clôture

ORNANE

La Société a obtenu le visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, concernant les opérations sur les ORNANE. Et l'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 28 juillet 2017 a voté favorablement les résolutions liées à cette opération financière.

La Société envisage d'effectuer un tirage d'une tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros une fois que l'approbation de ces résolutions soit actée. Afin de limiter l'impact dilutif de ce tirage pour les actionnaires de la Société, cette émission serait accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques seraient identiques à celles des « BSAR YA2 » qui seront attachés à la tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros mentionnée ci-dessus et qui feront l'objet d'une demande de cotation.

Simplification du Groupe

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « Eolen Intec », « Eolen Ingénierie » et « Eolen Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effective le 1er avril 2017.

4.3.3. Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

4.3.4. Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 Mars 2017 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de

la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2018. A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 28 juillet 2017.

L'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en compte courant), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la deuxième tranche d'ORNANE est de 3 millions d'euros, et une nouvelle tranche peut être émise, dès la conversion totale de cette deuxième tranche ou 12 mois après l'émission de celle-ci.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2017 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,4 millions d'euros, qui ont fait l'objet d'une demande d'étalement auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers – la CCSF (TVA et Urssaf notamment).

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de

redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

4.3.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- - Installations générales 5 à 10 ans
- - Matériels de transport 5 ans
- - Matériels informatiques 3 à 5 ans
- - Matériel de bureau 3 à 5 ans
- - Mobilier 10 ans.

4.3.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

4.3.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

4.3.8. Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

4.3.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

4.3.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

4.3.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

4.3.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.5 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 11.6 %.

Le montant de l'engagement de retraite de l'exercice s'élève à 85 K€.



4.4. Notes sur les Comptes Sociaux

NOTE.1. Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	239	26		265
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	310	26	-	336
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 205	90		5 295
Prêts et autres immobilisations financières	226	1		227
TOTAL	5 431	91	-	5 522
TOTAL	6 600	117	-	6 717

L'augmentation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice est composée du rachat d'un parc de matériel informatique anciennement loué en contrat de crédit bail. La Société a également acquis l'intégralité du capital de ETUD Integral pour 20 K€ et les 5% restants du capital de Eolen Intec pour 70 K€. La Société détient désormais 100% du capital de Eolen Intec. Parmi les autres immobilisations financières, la Société a souscrit à 112 parts Bred pour un prix d'achat total de 1 K€.

Variation des amortissements	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	45	3		48
Matériel de transport	21	4		25
Matériel de bureau, informatique et mobilier	218	16	7	227
TOTAL	284	22	7	299
TOTAL	1 143	22	7	1 158

NOTE.2. Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	50		Exploitation	50	-	Exploitation	-
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	52			50			2
Provisions sur titres de participation	4 205		Financier			Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	0	8	Financier			Financier	8
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	549	10	Exploitation			Exploitation	558
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-		Exploitation	-		Exploitation	-
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 754	17		-			4 771
TOTAL	4 805	17		50	-		4 773

La provision sur les litiges prud'hommaux s'élevant à 50 K€ a été reprise au cours de l'exercice, en raison du dénouement et du classement de l'affaire. Il s'agissait d'un dossier pour lequel le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix. L'audience du 16 décembre 2016 a condamné la Société à verser un total de 104 K€ brut.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 8 K€ en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions et leur valeur de marché au 31 mars 2017.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/16	4 205	549	2	4 756
GECI Ukraine				-
GECI India				-
Geci LTD		10		10
Altona International				-
Mouvements 2016/2017	-	10	-	10
Provisions au 31/03/17	4 205	558	2	4 765

NOTE.3. Etat des Créances et Dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	227	-	227
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	227	-	227
Créances clients	2 395	2 395	-
Personnel et comptes rattachés	2	2	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4	4	-
Etat - Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	107	107	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	1 492	1 492	-
Débiteurs divers	22	22	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	4 023	4 023	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	56	56	-
TOTAL	4 305	4 078	227

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	300	-	300
Emprunts et dettes financières divers	6	6	-
Fournisseurs et comptes rattachés	569	569	-
Personnel et comptes rattachés	191	191	-
Sécurité sociale et autres organismes	252	252	-
Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	390	390	-
Autres impôts, taxes et assimilés	26	26	-
Groupe et associés	2 418	2 317	101
Autres dettes	219	219	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	4 371	3 970	401

NOTE.4. Charges à Payer et Produits à Recevoir

☐ **Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :**

	Mars 2017	Mars 2016
Dettes fournisseurs	155	73
Dettes fiscales et sociales	66	76
Autres dettes		143
TOTAL	221	291

☐ **Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :**

	Mars 2017	Mars 2016
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	47	0
TOTAL	47	-

NOTE.5. Charges et Produits Constatées d'Avance

Charges constatées d'avance	Mars 2017	Mars 2016
Charges d'exploitation	56	73
TOTAL	56	73

Produits constatés d'avance	Mars 2017	Mars 2016
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

NOTE.6. Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	61 741 720	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	13 019 763	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	74 761 483	0,01

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2016	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2017
Capital Social		617	109				21	748
Primes d'émissions		54 236	545				455	55 236
Réserve Légale		820					(746)	75
Autres réserves		114					746	860
Report à nouveau		(55 258)		(88)				(55 346)
Résultat net		(88)		88		(947)		(947)
TOTAL		441	654	(0)	-	(947)	476	624

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2015	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2016
Capital Social		8 480	6 955				(14 818)	617
Primes d'émissions		46 180	8 340				(284)	54 236
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119	(5)					114
Report à nouveau		(70 559)		483			14 818	(55 258)
Résultat net		483		(483)		(88)		(88)
TOTAL		(14 476)	15 290	-	-	(88)	(284)	441

NOTE.7. Location Financement

Néant.

NOTE.8. Ecart de Conversions

Néant.

NOTE.9. Effectif

Effectif moyen	Mars 2017	Mars 2016
Cadres	12	8
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	0	0
TOTAL	14	10

NOTE.10. Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 250 000 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECL International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2016/2017 d'un total de 52 500 € de jetons de présence dont le versement aura lieu au cours de l'exercice suivant.

NOTE.11. Engagements Hors Bilan

Engagements donnés	Mars 2017	Mars 2016
Engagements de retraite (1)	85	64
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (4)	-	300
TOTAL	18 329	18 608

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECL International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en

contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECl International est redevable de ces garanties se poursuivra.

Il a été constitué également « une garantie à première demande » pour un montant de 172 K€, en faveur du bailleur des locaux situés au « 48, bis Avenue Kléber – Paris 16ème ».

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005, des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.3 M€ ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 euros accordé par la société GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 0.5 M€ et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8.5 M€, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

(4) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.



NOTE.12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2017	Mars 2016
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
Organic		
Amortissements réputés différés		(99)
Déficits reportables	(55 173)	(53 978)
Total des allègements	(55 173)	(54 077)

NOTE.13. Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2017	Mars 2016
Refacturations aux filiales	0	0
Prestations de services	2510	1627
Produits des activités annexes	-	-
TOTAL	2 510	1 627

Répartition par marché géographique	Mars 2017	Mars 2016
France	2510	1627
Allemagne	0	0
Grande-Bretagne	0	0
Suisse	0	0
Espagne	0	0
Roumanie	0	0
Autres	0	0
TOTAL	2 510	1 627

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres).

NOTE.14. Résultat Financier

	En k€	Mars 2017	Mars 2016
Produits financiers			
Produits financiers de participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		19	18
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	110
Produits nets sur cessions de VMP		47	0
TOTAL		66	129
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		8	0
Intérêts et charges assimilées		38	427
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		31	0
TOTAL		77	427

Les produits financiers sont constitués d'une part des intérêts des comptes courants pour 19 K€ et d'autre part des produits sur cessions des VMP pour 47 K€. Le résultat financier a été impacté par la provision pour dépréciation des VMP (8 K€), par les charges nettes liés à la cession des VMP (31 K€) et par les intérêts de comptes courants pour 38 K€.

NOTE.15. Résultat Exceptionnel

	En k€	Mars 2017	Mars 2016
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	292
Produits de cession des immobilisations incorporelles		-	-
Produits de cession des immobilisations financières		-	-
Produits exceptionnels divers		-	393
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		7	153
TOTAL		7	838
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	1
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	-
VNC des immobilisations financières cédées		-	-
Charges exceptionnelles diverses		-	635
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		1	636

NOTE.16. Notes sur des Produits d'Impôts

Néant.

NOTE.17. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(553 243)	833 424	31 234	503 092		(503 092)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	85 016					
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	(635 937)			55 030		(55 030)
ALTONA International	48 Bis Avenue Kléber - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	948 924		(148 263)	466 262		
ETUD Integral	ZI Pissaloup Rue E. Branly - 78190 Trappes - FRANCE	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(2 898 938)	4 381 163	(945 574)	143 231		
Sociétés consolidées			5 225 163	1 020 000						1 167 615	-	(558 122)
Sociétés non consolidées			-	-						-	-	-
Ensemble des sociétés			5 225 163	1 020 000						1 167 615	-	(558 122)

NOTE.18. Opérations réalisées à des Entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de Gestion	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créateur	
			60		503		
					466		
			1218			680	
			474		143		
					101		
						925	
						347	
					160		
					55		
					31		
					33		
						365	
	Sociétés Consolidées	-	-	1944	0	1492	2317
	Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-	-
	XLP Holding	4		174	6		101
	Actionnaires	4	-	174	-	-	101
	TOTAL	4	-	2 118	-	1 492	2 418

En k€	Mandat de Trésorerie	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI LIMITED		20	10	
ALTONA		80	8	
ETUD INTEGRAL		395		
ALLIANCE SERVICES PLUS			1	
GROUPE EOLEN		1 894		-
EOLEN INGENIERIE				
EOLEN ENERGIE				
Sociétés Consolidées	-	2 390	19	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-
XLP Holding (GTH)		121		(238)
AIRINVEST				(88)
Actionnaires	-	121	-	(326)
TOTAL	-	2 511	19	(326)

NOTE.19. Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2016/2017	Taux moyen 2015/2016
Ukraine - UAH	0,03468	0,03354	0,03523	0,03940
Royaume Uni - GBP	1,16887	1,26342	1,18861	1,36495
Inde - INR	0,01441	0,01326	0,01359	0,01384
Afrique du Sud - ZAR	0,07022	0,05957	0,06480	0,06574
Canada - CAD	0,70102	0,67852	0,69450	0,69094
Bresil - BRL	0,29586	0,24287	0,27612	0,25234

4.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 465 430	8 480 430	8 480 430	6 17 417	7 47 615
Nombre des actions émises	33 861 720	33 921 720	33 921 720	61 741 720	74 761 483
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 850 857	546 971	318 390	1 626 536	2 510 117
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-2 550 137	-35 173 443	-150 948 077	-183 290	-964 927
Impôts sur les bénéfices	-106 870	-79 328	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-24 047 221	30 829 497	482 593	-88 467	-947 244
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,07	-1,03	-4,45	0,00	-0,01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,71	0,91	0,01	0,00	-0,01
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	8	8	10	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 336 856	544 504	485 878	495 607	1 207 230
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	698 943	161 218	333 910	176 232	463 604

4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à

apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2.4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation intègrent notamment l'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en comptes courants) et n'incluent, au titre des litiges, que ceux dont la société considère que les montants sont susceptibles d'être décaissés lors des 12 prochains mois ;
- La note 11. « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note 2.6 « Participations, Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements », la note 1. « Immobilisations » et la note 2. « Provisions » de l'annexe exposent notamment les règles et la méthodologie utilisées par la société pour l'évaluation des titres de participations et créances rattachées. Nos travaux ont consisté à examiner ces règles et cette méthodologie, à apprécier les données et hypothèses retenues, ainsi que les évaluations qui en résultent. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié que les notes précitées de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 31 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport des Commissaires aux Comptes	Rapport Financier Annuel
Note 2-4	4-3-4
Note 2-6	4-3-6
Note 1	4-4 Note 1
Note 2	4-4 Note 2
Note 11	4-4 Note 11

4.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 31 mars 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement mais autorisés postérieurement et motivés

En application des articles L.225-42 et L. 823-1216 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Signature le 22 novembre 2016 d'un contrat de services informatiques avec la société GECI Advanced Technologies Ltd dont le siège social est en Israël. Ce contrat est un contrat de maintenance informatique ayant pour objet les tâches récurrentes quotidiennes et des tâches ponctuelles concernant la société GECI International ainsi que ses filiales actuelles directes et indirectes.

La société GECI International verse en contrepartie de l'exécution de ces prestations la somme forfaitaire mensuelle de 3600 euros Hors Taxe.

Au 31 mars 2017, une charge de 26 940 € HT a été comptabilisée chez GECI International au titre des services informatiques rendus par GECI Advanced Technologies Ltd.

La personne concernée par cette convention est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société GECI Advanced Technologies Ltd.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la volonté de votre Conseil d'administration de sauvegarder le patrimoine immatériel de la société en confiant à un tiers de confiance situé Israël les prestations de services informatiques, le prestataire ne pouvant être, ou beaucoup plus difficilement, contacté et séduit par un concurrent.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par votre Conseil d'administration, par omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 22 novembre 2016, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) *dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Un avenant au mandat de gestion de trésorerie signé le 30 mars 2014 entre les sociétés GECI International et XLP Holding a été établi le 31 mars 2015. Il y a été précisé le mode de fonctionnement sur le plan opérationnel, les obligations du mandataire XLP Holding ainsi que la prise en compte des produits financiers issus des divers placements opérés sur les fonds en question.

La rémunération de la société XLP Holding au titre de ce mandat est fixée de manière forfaitaire à 5 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, le solde de l'excédent de trésorerie confié à la société XLP Holding dans le cadre de son mandat s'élève à 3 945,65 €. Des frais financiers (pour un montant de 4 633,93 €) liés à ces fonds confiés ont été comptabilisés dans les livres de GECI International durant l'exercice clos le 31 mars 2017. Il a été comptabilisé 5 000 € HT au titre de frais de gestion en faveur de la société XLP holding pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

- Un contrat de prestation de services (conseil et assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et juridique) a été conclu entre la société GECI International et XLP Holding le 1er avril 2014. La société GECI International étant le prestataire, c'est la société XLP Holding qui en est donc le bénéficiaire. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 12 000 € HT par an.

Au 31 mars 2017, un produit de 120 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre des services rendus en faveur de XLP Holding, à la suite d'un ajustement, concernant l'exercice 2016-2017, conformément au contrat cité ci-dessus. L'ajustement est dû à un accroissement exceptionnel des frais engagés pour la fourniture de ces services.

- Un contrat de domiciliation a été accordé par la société GECI International en faveur de la société XLP Holding pour la domiciliation de son siège social. Ce contrat a été signé le 1er avril 2014. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 1 000 € HT par an.

Au 31 mars 2017, un produit de 1 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre de frais de domiciliation, en faveur de XLP Holding.

- Convention relative aux prêts et avances d'un montant en fin d'exercice de 101 154,36 euros, rémunérés à un taux de 1,97 %, consentis par la société XLP Holding à votre société. Les intérêts courus sur l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élèvent à 2 022,64 euros.

Votre Conseil d'administration du mois de juillet 2016 a réexaminé cette convention et a confirmé sa poursuite.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding.

Conventions conclues avec les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft :

- Dans le cadre de l'engagement partenarial signé en date du 3 juin 2010 entre le Conseil Régional de Lorraine et GECI International, Sky Aircraft et GECI Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société :
 - Garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 €, augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou désimplantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley ;

- Garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley.
- Dans le cadre de la signature le 5 décembre 2011 de la convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 7.000.000 €.
- Dans le cadre de la signature le 30 janvier 2012 de la convention d'avance de trésorerie entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 5.000.000 €.
- A la suite du redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, la société GECI INTERNATIONAL a été appelée en garantie par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement des avances remboursables du Conseil Régional de Lorraine. Aux termes d'un protocole d'accord signé en date du 13 février 2014, la société GECI INTERNATIONAL a payé la somme de 4.000.000 € à la Région Lorraine à valoir sur le montant des trois avances susmentionnées. L'exigibilité du solde de ces avances a été suspendue conformément aux termes du protocole d'accord.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration des sociétés GECI International et GECI Aviation et Président des sociétés GECI Aviation Industries et Sky Aircraft.

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce

b) *Sans exécution au cours de l'exercice écoulé*

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Une convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune conclut le 31 mars 2015 entre la société GECI International et la société XLP Holding. L'abandon porte sur une créance d'un montant de 328 289 euros détenue par la société XLP Holding à l'encontre de la société GECI International au titre des intérêts sur compte courant comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014. Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés

par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 euros, ces conditions étant prises en compte de façon cumulative.

- Signature le 31 mai 2016, avec effet rétroactif au 31 décembre 2015, avec la société XLP Holding d'un 4ème avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés XLP Holding et GECI INTERNATIONAL.

Cet avenant prolonge le délai de mise en œuvre possible de la clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 31 décembre.

Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 euros.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding.

Fait à Paris, le 31 juillet 2017.

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ



Chapitre 5. Rapport du Conseil d'Administration sur la Gouvernance et le Contrôle Interne

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2016/2017, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion.

Un rapport des Commissaires aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » sur les recommandations AMF n°2013-20 et n°2014-08, ainsi que sur le « Rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 17 novembre 2016.

5.1. Le Gouvernement d'Entreprise

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

5.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration (R8, R9, R10)

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la Société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminés par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2016/2017, le Conseil d'Administration de la Société était composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Monsieur Patrick HAYOUN, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au

service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2016/2017, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International, ledit groupe étant composé des sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL, GROUPE EOLEN, EOLEN, EOLEN FINANCE, ALLIANCE SERVICES PLUS, AMUNDIS GROUPE EOLEN, EOLEN ENERGIE, EOLEN INGENIERIE, RISKALIS CONSULTING, EOLEN INTEC, ETUD INTEGRAL (le « Groupe »).

- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECI Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Frédérique VALETTE : Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991, conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a

ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECL International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Patrick HAYOUN : Administrateur depuis le 12 septembre 2016

Diplômé de la Business School Lausanne, Patrick Hayoun a plus de 20 années de développement entrepreneurial. Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates depuis 1997, il apporte son savoir dans la création et le développement international des entreprises. Dans le cadre de ses fonctions en tant que Directeur Général de Guggenheim & Associates, il a reçu en 2015, le prix « Entreprendre et Réussir, Aide à la création et au développement international des entreprises ».

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates (Suisse) depuis 1997

Le mandat de Patrick Hayoun expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 20 % de représentation des administrateurs de chaque sexe.

Liens familiaux

M. Serge BITBOUL et Gérard DELAGE sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

Informations complémentaires

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne fait l'objet de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, ni de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun membre du Conseil d'administration n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Serge Bitboul, a demandé la mise en redressement et la mise en liquidation des sociétés du pôle Aviation.

5.1.1.2. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration de GECL International avait déterminé que Monsieur Gérard Delage et Monsieur Gérard Nicou étaient indépendants (sur un total de quatre) au sens des recommandations figurant dans le Code Middledenext.

Compte-tenu de l'arrivée de Monsieur Patrick Hayoun, le Conseil d'Administration a réexaminé ces critères et a considéré que Monsieur Hayoun était également un administrateur indépendant.

Critères énoncés dans le Code Middlednext	Gérard Delage	Gérard Nicou	Patrick Hayoun
ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;	OK	OK	OK
ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	OK	OK	OK
ne pas être actionnaire de référence de la société	OK	M. Nicou a 5.500 actions de la Société, ce qui n'en fait pas un actionnaire de référence.	OK
ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Le Conseil a considéré que le lien de parenté de Monsieur Delage avec Monsieur Serge Bitboul (cousinage) ne compromettrait pas l'indépendance de Monsieur Delage.	OK	OK
ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	OK	OK	OK

Le Conseil est donc actuellement composé à 60% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middlednext n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

5.1.1.3. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

5.1.1.4. Déontologie des membres du Conseil d'Administration (R1)

L'adoption d'un règlement a été discutée lors de nombreuses réunions, afin de trouver un compromis entre tous les administrateurs sur le texte à adopter. Finalement, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

5.1.1.5. Préparation des travaux du Conseil d'Administration

- **Convocations- Invitations**

Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2016/2017 est de 8,5 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités. Ainsi, un comité d'audit a été nommé par le Conseil

d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. La constitution du comité des rémunérations composé de Monsieur DELAGE et Madame VALETTE, et du comité stratégique (nomination des membres et le mode de fonctionnement), composé de l'ensemble des administrateurs a été proposée et actée au Conseil d'Administration du 20 juillet 2016. Le premier comité stratégique a eu lieu le 27 janvier 2017.

- **Information des Administrateurs (R4)**

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

5.1.1.6. Réunions

- **Durée – fréquence**

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2016/2017, aux dates suivantes :

- Le 4 mai 2016
- Le 6 juillet 2016
- Le 20 juillet 2016
- Le 22 août 2016
- Le 12 septembre 2016
- Le 22 novembre 2016
- Le 7 décembre 2016
- Le 27 janvier 2017

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 97,5 %.

- **Ordre du jour**

Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Examen de la question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société
- Point sur la situation du Groupe

- Arrêté des comptes 2015-2016 et semestriels 2016-2017
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Modification des statuts
- Proposition de fixation et répartition des jetons de présence entre les administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016
- Nomination des membres du Comité Stratégique et les membres du Comité des Rémunération de la Société
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Proposition d'augmentation du capital social par apport en numéraire et émission d'action
- Approbation de la proposition d'émission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions
- Approbation de la proposition de mise en place d'une auto-évaluation du Conseil d'Administration

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

- **Représentation des administrateurs**

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

- **Visioconférence**

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- **Présidence des réunions**

En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

- **Procès-verbaux**

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

5.1.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

La question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société a été examinée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 juillet 2016 au cours de laquelle il a été constaté que la création de comités spécialisés et la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil permettaient de préserver un certain équilibre. Aussi, le Conseil d'Administration a mis en place, tel que recommandé par l'AMF (R11), une évaluation annuelle des travaux du Conseil. Un questionnaire a été soumis aux administrateurs lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2017, les résultats feront l'objet d'une discussion à la prochaine séance.

5.1.3. Rémunération des mandataires sociaux (R13)

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

C'est pourquoi les tableaux 1,2, 3 ne sont pas reproduits.

5.1.3.1. Administrateurs travaillant au sein du Groupe

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECL International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Monsieur Serge Bitboul, Président du Conseil et Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération fixe en sa qualité de Président du Conseil -Directeur Général. Il bénéficie également d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule automobile.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe pas au sein de la Société (ni d'ailleurs au sein du Groupe) de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Tableau 1

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2016/2017		Exercice 2015/2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECL International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Rémunération variable (arriérés)	0 €	0 €	124 878 €--	124 878 €--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--

Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (GECI International)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	250 000 €	250 000 €	374 878 €	374 878 €

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

5.1.3.2. Administrateurs extérieurs à la Société

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice 2015/2016, dans le cadre de l'enveloppe de 50.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 septembre 2016, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016/2017, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2016/2017 d'un total de 39 000 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2016/2017	Montants attribués au cours de l'exercice 2015/2016
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	12 000 €	13 500 €
Autres rémunérations	--	--
Patrick HAYOUN		
Jetons de présence	4 500€	Néant
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	10 500 €	16 500 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	12 000 €	10 500 €
Autres rémunérations	--	--

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

5.1.4. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

5.1.5. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées au chapitre 2.8 de ce rapport financier.

5.2. Le Contrôle Interne

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du Groupe, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

5.2.1. Organisation du contrôle interne

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Groupe a poursuivi son redéploiement avec l'acquisition de la société ETUD Integral en juin 2016.

Le Groupe est organisé en trois pôles, le Pôle Ingénierie, le Pôle Informatique & Télécoms, le Pôle Finance ainsi que la Holding. Par ailleurs, le Groupe est organisé en unités opérationnelles et en unité support. Chaque salarié du Groupe est rattaché à l'une de ces unités.

Pour l'exercice 2016-2017, les acteurs du contrôle interne étaient :

Le Président (PDG), la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique.

- La Direction Juridique

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

- La Direction Administrative et Financière

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise. En l'absence d'une direction des Ressources Humaines, elle est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise.

En raison du nombre limité de personnel au sein de la Société, un certain nombre de missions nécessaires au bon fonctionnement de la Société a été externalisé, notamment :

La Responsabilité Sociétale et Environnementale.

La Qualité & Systèmes d'Information. La Société a conclu des contrats avec des sociétés spécialisées ou consultants notamment sur la gestion du système d'information, le renouvellement de la norme qualité ISO 9001 et la mise en place de la norme ISO 27001.

5.2.2. Diffusion en interne d'informations pertinentes

Le Groupe a mis en place des systèmes d'information dont les objectifs principaux sont d'assurer une fiabilité de l'information et des reporting, assurer le contrôle des opérations réalisées par les

différentes entités, mesurer les indicateurs et leur évolution, assurer des gains permanents de productivité, sécuriser les flux d'information financière.

Les systèmes d'information du Groupe intègrent parmi l'ensemble des applicatifs, les principaux éléments suivants :

Systèmes locaux administrés en fonction des règles groupe

- ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,
- ❖ Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du groupe
- ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

Recensement des risques

Les risques auxquels est exposée la Société sont détaillés dans le rapport de gestion, au paragraphe 1.6. Y figurent également les différentes mesures prises pour faire face à ces risques.

5.2.3. Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion
- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seul la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.
Déplacements et notes de frais	Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées jusqu'à 1.500 Euros unitaire. Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs pour les montants unitaires supérieurs à 1.500 Euros.
Reporting	Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité :

	<ul style="list-style-type: none"> - Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH... - Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation. - Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité et/ou Le RAF de l'Unité sont responsables de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p>

	La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.
--	---

5.2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne (voir II.1) se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.

Enfin, des réunions mensuelles se sont tenues avec certains des responsables (Directeurs d'Unité, RAF ..) pour vérifier l'adéquation du système avec les besoins (Comité de Directeur, Comité de Ressources ...).

5.2.5. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

5.2.6.1. Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières.

Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés.

Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

5.2.6.2. Les facturations inter-sociétés

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des

ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Fees ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés.

5.2.6.3. La gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

5.2.6. Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.

La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives

Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration



5.3. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société GECI International

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GECI International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 31 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ



Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	1.1	6
ATTESTATION DU RESPONSABLE	1.2	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	4.6	200
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	3.9	174
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	1.4	8
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 4	177
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 3	108
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	9
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.1	9
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	2.8.1	49
NOMBRE D' ACTIONS ACHETEEES ET VENDUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT	2.8.1	49
PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL	2.8.2	53
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	5.1.3	217
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	5.1.1.1	209
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	2.11	60
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L'INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.9	55
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	2.8.7	54
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	2.8.6	53

Informations de contact

Serge BITBOUL Président Directeur Général

Alice MATEUS Secrétaire Général

Jean Richard CHEN Directeur Financier

Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

48 bis, Avenue Kléber

Tél + 33 (0) 1 44 34 00 20

Télécopie + 33 (0) 1 44 34 00 29

www.geci.net

